

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

(57^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Jeudi 13 Novembre 1980.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ DELEHEDDE

1. — Loi de finances pour 1981 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3825).

Industrie (suite).

MM. Mermaz,
Madelin,
Depletri,
Ferretti,
Montdargent,
Mauroy,
Goldberg,
Delelis.

MM. Giraud, ministre de l'industrie ; Quilès.

M. Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, chargé de la petite et moyenne industrie.

Réponses de M. le ministre de l'industrie et de M. le secrétaire d'Etat aux questions de :

Mme Goeuriot, MM. Odru, Gouhier, Arthur Paecht, Thomas, Bèche, Pierret, Boucheron, Inchauspé, Xavier Hamelin, Jarosz, Hamel, Lagourgue, Hamel, Huguet, Tondon, Xavier Hamelin.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — Ordre du jour (p. 3830).

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ DELEHEDDE,

vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1981
(DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981 (n° 1933, 1976).

INDUSTRIE (Suite).

M. le président. Nous continuons l'examen des crédits du ministère de l'industrie.

Ce matin, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Mermaz.

M. Louis Mermaz. Monsieur le ministre de l'industrie, monsieur le secrétaire d'Etat chargé de la petite et moyenne entreprise, mesdames, messieurs, la politique industrielle du Gouvernement se drape dans des habits patriotiques. Selon le discours officiel, il faut développer et soutenir les secteurs les plus compétitifs de notre économie. Grâce à eux, nous pourrions exporter, donc payer la facture pétrolière et, plus spécialement, refaire le déficit de notre balance commerciale. Voilà pour l'image d'Epinal.

Mais la réalité de la politique industrielle du Président de la République et du Gouvernement nous semble tout autre. En fait, monsieur le ministre, vous acceptez la division internationale du travail, vous accompagnez et vous soutenez essentiellement une logique de profits. Cette politique est contraire à l'intérêt national, elle affaiblit l'économie française, elle abaisse le niveau de vie des Français, elle soumet entièrement notre pays aux aléas de la concurrence internationale, c'est-à-dire qu'elle en fait un des enjeux de la grande bataille que se livrent les multinationales à travers le monde.

La politique de restructuration industrielle, la liquidation des « canards boiteux », l'abandon de pans entiers de notre économie, le refus de poursuivre un certain nombre de productions à la fois classiques et fondamentales accroissent considérablement la dépendance de la France par rapport à l'extérieur.

Le discours, toujours officiel, qui ne prend en compte que la facture pétrolière et la nécessité de payer les importations de matières premières, est totalement trompeur malgré les apparences.

Procédons au recensement des renoncements et des abandons qui creusent tout autant, sinon davantage, le déficit de notre balance commerciale.

La France dispose d'un patrimoine forestier important, qui représente 45 p. 100 des surfaces forestières de la Communauté économique européenne, mais elle est dépendante de l'étranger pour les pâtes à papier, le papier et les meubles. Dans le domaine des pâtes à papier et du papier, le déficit des échanges a été proche de 4 milliards de francs pour la seule année 1979.

Malgré des prêts importants du F.D.E.S., on a assisté à la fermeture de plusieurs usines, propriété de grands groupes papetiers.

En 1979, le déficit du commerce extérieur des cuirs et chaussures s'est élevé à 1 900 millions de francs. Nous exportons des peaux, nous importons de plus en plus de chaussures, et les laineries françaises ferment !

Les usines textiles continuent, elles aussi, de fermer, mais les échanges dans ce secteur se sont soldés, en 1979, par un déficit de 1,5 milliard de francs.

La situation sera aussi difficile à la fin de l'année 1980. Aujourd'hui nous sommes envahis de produits en provenance des Etats-Unis. Les aides de l'Etat ont-elles été judicieusement employées dans le domaine du textile ?

Motos, appareils de photographie pour amateurs, matériel d'imprimerie — autant de productions en voie de disparition chez nous — sont presque uniquement importés. Matériel électronique grand public, équipement ménager, dans ces domaines aussi, le taux de couverture des importations par les exportations n'est que de moitié. Le principal groupe électronique français ne vend-il pas sous ses marques des appareils achetés à des firmes japonaises ? Enfin, la France est dépendante en matière de biens d'équipement professionnels. Nous couvrons par nos importations respectivement 58 p. 100 et 56 p. 100 de nos besoins en machines-outils et en matériel de précision.

Deux branches d'activité nous causent les plus vives inquiétudes.

La déclaration d'état de crise manifeste décidée par le conseil des ministres de la Communauté économique européenne menace gravement l'emploi et les capacités de production de la sidérurgie française. Or le Gouvernement français n'a rien fait pour rééquilibrer la balance commerciale de l'acier avec les grands pays industrialisés et a adopté, au contraire, des plans de restructuration qui portent suppression de 27 000 emplois. On serait pourtant en droit d'attendre non seulement une vigoureuse politique de modernisation en vue de la production d'aciers spéciaux, mais aussi une protection réelle du marché communautaire et du marché français de l'acier.

Le Gouvernement fera-t-il preuve de la même passivité alors que de graves menaces s'annoncent sur l'avenir de l'industrie automobile française et européenne ? Des milliers de postes d'intérimaire ont été supprimés, des milliers de suppressions d'emploi sont prévues chez Peugeot-Citroën et même à la régie Renault. Qu'attend le Gouvernement pour prendre les mesures qui s'imposent, notamment face à la montée de la concurrence japonaise ?

La politique industrielle du Président de la République et de son Gouvernement est inexplicable, sauf à considérer qu'elle est au service exclusif du profit capitaliste à court terme.

Soutenir l'électronique grand public, la bureautique, les robots industriels, les travaux sous-marins, la bio-industrie ou tout secteur de l'économie capable d'exporter, soit, mais à condition de surveiller l'emploi des fonds publics, d'accepter en cette matière le contrôle du Parlement — ce qui n'est pas le cas — et d'entreprendre dans le même temps la défense et la reconquête du marché intérieur français.

Les socialistes refusent à la fois l'autarcie qui serait impossible et absurde, et l'intégration du pays dans la division internationale du travail.

La politique industrielle du Gouvernement nous installe dans le chômage. Elle tend à créer dans le pays, pour employer le dernier terme à la mode, une « société duale », c'est-à-dire une société à deux vitesses, avec, selon M. Stoffaes qui a contribué à la préparation du VIII^e Plan : d'un côté, un secteur de « leaders » regroupant les activités les plus performantes au niveau international, dont les salariés se trouveraient choyés mais en proportion des risques acceptés ; et, de l'autre, un secteur traditionnel regroupant les activités réputées moins rentables, dont les travailleurs s'entendraient promettre, selon une expression suave, que « la dureté de leur vie serait le prix de leur liberté et de la qualité de vie qu'ils auraient choisie ». Comme les choses sont élogieusement mais cruellement dites dans cette société giscardienne !

Cette politique nous conduit tout droit, selon les travaux préparatoires du VIII^e Plan, à la perspective de 2 à 2,3 millions de chômeurs en 1985. Elle constitue une gigantesque fuite en avant dans la mesure où il est insensé de prétendre maintenir et faire progresser le volume de nos exportations quand, dans le même temps, on déserte la défense du marché intérieur.

Les socialistes, encore une fois, ne refusent pas la perspective de livrer la bataille des exportations, bien au contraire, mais ils affirment que cette bataille passe par la maîtrise du marché intérieur.

Oui, la lutte contre les spéculations, notamment contre la spéculation immobilière qui contrarie si gravement l'investissement industriel, la lutte contre la fuite des capitaux, la relance de la consommation populaire, la maîtrise de toutes les ressources et richesses nationales, la réduction des inégalités sociales sources d'inflation, le développement du secteur public, le retour à la planification, sont autant de mesures indispensables au redressement industriel.

Affirmer cela, c'est entrer dans une logique qui est totalement étrangère au Président de la République et à son Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Madelin.

M. Alain Madelin. Monsieur le ministre, mon intervention portera sur l'avenir de nos industries de l'informatique et de l'électronique.

J'ai écouté ce matin à la radio un commentateur qui rapportait comment un industriel français développait avec succès en Californie l'annuaire électronique qui fait actuellement l'objet d'un début d'expérimentation dans mon département d'Ille-et-Vilaine. Cette histoire est exemplaire de notre capacité à faire face résolument à la formidable révolution de l'informatique et de l'électronique dont nous vivons les prémices.

Oui, après l'ère de l'agriculture, l'ère de l'industrie, nous entrons dans l'ère de l'informatique. Oui, il s'agit d'un privilège des sociétés de liberté. Oui, les techniques de l'informatique qui font appel à la matière grise constituent, j'en suis convaincu, une chance à saisir pour un pays comme la France qui n'a pas de pétrole et très peu de matières premières.

M. Edmond Vacant. Mais elle a des idées !

M. Alain Madelin. C'est pourquoi il faut aller de l'avant sans complexe, sans délai, sans nostalgie ni combat d'arrière-garde.

Bien sûr, l'informatique, la bureautique, la télématique font naître, ici et là, des craintes, mais celles-ci me paraissent le plus souvent injustifiées. Certes, la tentation est grande, devant la peur du changement, de se replier frileusement, de vouloir retarder, sous prétexte de procéder à un meilleur contrôle, le développement de ces marchés d'avenir.

La première crainte porte sur l'emploi : 67 p. 100 des Français pensent que l'informatique augmentera le chômage. Mais il s'agit là d'un débat compliqué qui demanderait beaucoup de temps. J'appellerai cependant à la barre des témoins l'économiste Alfred Sauvy qui a magistralement démontré que, dans l'informatique comme dans d'autres domaines, le progrès est créateur d'emplois et que nous sommes victimes d'une illusion d'optique qui nous empêche d'apercevoir les déplacements d'emplois entraînés par le progrès.

La deuxième crainte a trait aux libertés ; on invoque à ce sujet les problèmes de la protection de la vie privée, du secret, de l'accès aux banques de données. Je me permets de rappeler à l'Assemblée que nous avons voté, en 1978, la loi sur la protection des libertés dans l'informatique et que nous avons créé la commission « Informatique et libertés » afin d'en surveiller l'application.

La troisième crainte est celle de l'apparition d'une société centralisée. C'est « Big brother » 1984, le grand ordinateur central, tout le monde étant relié à celui-ci par télématique. L'évolution de ces dernières années a révélé le développement de la privatisation, c'est-à-dire des ordinateurs de petite taille, des banques de données individuelles sur vidéo-disques, vidéo-cassettes ou micro-fiches. La crainte de voir l'informatique se transformer en un moyen d'asservissement et de centralisation est aujourd'hui dissipée : il est clair que celle-ci peut être un instrument d'affranchissement et de décentralisation.

Oui, il faut aller de l'avant. Oui, monsieur le ministre, je vous dis d'emblée que votre politique est bonne. Pour mesurer le chemin parcouru, il suffit de se reporter quelques années en arrière lorsqu'on affirmait que la France était en retard. Aujourd'hui, on vous reprocherait presque d'aller trop vite.

Oui, nous avons maintenant un grand constructeur national, apte à assurer lui-même son développement. Oui, nous avons une présence et des perspectives de développement dans presque tous les secteurs. Cela étant, vous me permettez de formuler cinq observations.

La première porte sur la bureautique qui représente le grand marché des années à venir. En 1981, le marché de la bureautique dépassera celui de l'informatique aux Etats-Unis. La France a ici une carte à jouer.

Dans ce domaine, il nous faut d'abord équilibrer notre balance commerciale ; il nous faut ensuite maîtriser cette technologie, qui peut être, au demeurant, créatrice d'emplois : selon certaines hypothèses optimistes, 75 000 emplois relevant de la bureautique pourraient être créés d'ici à 1985. Avec l'aide du C.O.D.I.S., notamment, 1981 doit être l'année du démarrage de la bureautique.

Ma deuxième observation porte sur le rôle des commandes du secteur public. Les pouvoirs publics utilisent ces commandes pour développer l'informatique française et le comité interministériel, chargé de cette politique, a même vu sa compétence étendue à la bureautique. Certes, il faut acheter français — je suis moi-même un défenseur de cette politique — et l'administration doit donner l'exemple. Cela étant, vous me permettrez de souhaiter, comme la commission de la concurrence, dans son avis, que les interventions directes que l'on peut effectuer par ce moyen ne dérèglent pas l'ajustement de l'offre et de la demande sur les marchés.

Ma troisième observation est une mise en garde : attention au Japon ! On y pense en ce qui concerne l'automobile, on n'y a pas assez songé, me semble-t-il, en ce qui concerne les produits de notre industrie électronique destinés au grand public. Je déplore que nous ayons commis des erreurs dans ce secteur ; quoi qu'il en soit, pour ce qui est de la petite informatique et de la bureautique, la concurrence doit se faire à armes égales. C'est pourquoi j'estime qu'il convient, par des mesures appropriées, d'éviter les implantations d'industriels japonais, qu'il s'agisse d'implantations directes ou indirectes, le Japon utilisant depuis quelque temps le cheval de Troie britannique.

Ma quatrième observation a trait aux composants électroniques. La France et l'Europe sont encore trop absentes dans la guerre des composants. Je souhaite, avec notre commission, que les objectifs du « plan composants » soient revus en hausse et que les moyens budgétaires correspondants soient dégagés en temps utile.

Enfin, dernière observation : il est nécessaire d'inventer le droit des activités d'information. Il est absurde qu'un fichier informatique ait une valeur nulle pour la comptabilité et qu'une bande magnétique qui franchit la frontière ne soit taxée qu'en raison de la valeur de son support.

Sous le bénéfice de ces quelques observations, je souhaiterais vous redire, monsieur le ministre, ma confiance, dans les capacités de la France et dans votre propre volonté d'aider nos industries performantes à faire face à la révolution de l'électronique et de l'informatique. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Depietri.

M. César Depietri. Monsieur le ministre, la France est un pays riche, ses régions possèdent des ressources naturelles de matières premières diversifiées qui pourraient, si elles étaient exploitées dans l'intérêt du pays, faire de la France un pays où il ferait bon vivre, sans souci de cette plaie qu'est le chômage.

Mais voilà, le Président et son Gouvernement ont décidé que la France est un pays pauvre, dont les ressources naturelles ne sont pas rentables, voilà le mot ! Alors, on casse les usines ; le chômage atteint des chiffres record avec près de 2 millions de travailleurs privés d'emploi ; 12 milliards de francs sont prévus au budget 1981 pour l'indemnisation des chômeurs, dont la majorité sont des jeunes ; des régions qui étaient prospères meurent, tandis que les grosses sociétés multinationales à base française se portent bien, plus de 50 milliards de fonds publics leur ayant été versés. Bref, l'inflation bat tous les records, la misère s'installe dans les foyers et de nombreuses communes perdent des ressources non compensées, malgré les promesses du pouvoir.

Toutes les régions sont touchées par la crise et tous les domaines économiques. Les groupes capitalistes continuent leur « redéploiement », chacun bradant ce qu'il juge le moins rentable. Ensemble, ils se répartissent les marchés les plus profitables. Notre indépendance économique est sacrifiée sur l'autel de l'Europe des multinationales. La Communauté économique européenne décide, la France applique.

Par la grâce du plan Davignon, auquel seuls les communistes se sont opposés dès sa présentation, la sidérurgie française est sacrifiée, des régions entières, dont la sidérurgie était la base économique essentielle, voient des aciéries, des hauts fourneaux, des laminoirs, des cokeries détruits. Des dizaines de milliers d'emplois disparaissent, des dizaines d'entreprises sous-traitantes de cette industrie ferment ou réduisent considérablement leurs activités.

De cette crise décidée à l'étranger, la Lorraine, le Nord-Pas-de-Calais vivent les heures tragiques.

Avec une production de 23 millions de tonnes d'acier en 1979, la production française est inférieure de 13,5 p. 100 à celle de 1974 ; elle ne représente plus que 15,2 p. 100 de la production de la C.E.C.A., contre 17,4 p. 100 en 1974.

A cela, il faut ajouter les décisions prises à Bruxelles le mois dernier de réduire la production d'acier, dont, une fois de plus, la France fera les frais, et la destruction de l'usine d'Hagondange en Moselle qui produisait 1,5 million de tonnes d'acier l'an.

Avouez, monsieur le ministre, que les milliards de fonds publics que les barons de l'acier ont touchés de l'Etat n'ont pas été employés dans l'intérêt du pays !

Mais, pendant cette même période de 1979, la production d'acier de la République fédérale d'Allemagne a augmenté de 12 p. 100, avec 46 millions de tonnes, soit le double de la production française. Mieux que cela, d'après les sources de la C.E.C.A., les capacités de production d'acier passeront pour la République fédérale d'Allemagne de 60 millions de tonnes en 1974 à 68 millions en 1983. Quant à la France, sa capacité de production passera de 30,5 millions en 1974 à 30,8 millions en 1983. Je vous fais cadeau des chiffres concernant les autres pays de la C. E. C. A., c'est la France seule qui stagne.

Quant au personnel, alors que la République fédérale d'Allemagne, l'Italie et la Belgique augmentent leurs effectifs dans la sidérurgie, en France, le personnel de cette industrie passe de 158 000 en 1974 à 121 000 en 1979, sans compter les réductions opérées en 1980.

Oui, monsieur le ministre, la sidérurgie française est sacrifiée au profit des barons de l'acier de la R.F.A., cela avec l'accord du Gouvernement, de sa majorité et des socialistes qui n'ont pas compris que le plan Davignon c'était l'appauvrissement de la France et la perte de son indépendance pour la production d'acier.

M. Roland Huguet. C'est incroyable d'entendre cela !

M. César Depietri. Votre ami M. Laurain a simplement demandé une modification du plan Davignon et non pas sa suppression ! Ce n'est pas moi qui l'ai inventé !

La production de minerai de fer a suivi le même chemin. Les mines de Lorraine, de l'Ouest et des Pyrénées produisaient près de 67 millions de tonnes en 1960, avec 35 000 ouvriers. Elles ne produisent plus que 31 millions de tonnes en 1979, avec un effectif de 6 000 employés, mais nous importons 18 millions de tonnes en 1979, contre 15 millions en 1978, soit 45 p. 100 de nos besoins. A cela s'ajoute la fermeture de deux puits de mine en Lorraine, ces jours-ci, ce qui porte à quarante le nombre de puits de mine de fer fermés ces temps derniers.

Prenons le charbon, source énergétique qui ne manque pas en France. Pour cette richesse aussi, la décision vient de Bruxelles. Alors que les pays qui possèdent du charbon ouvrent de nouveaux puits, relancent la production, embauchent des mineurs, la France ferme les puits du Nord, du Pas-de-Calais et du Centre-Midi. La production atteint péniblement 21 millions de tonnes l'an, mais nous en importons 30 millions. Les effectifs sont diminués de moitié. En Lorraine, seule région où le plan charbonnier permet l'embauche, on trouve difficilement de la main-d'œuvre car tout a été fait pour dévaloriser le métier de mineur. La grève victorieuse des mineurs marocains a fait cependant reculer le pouvoir en ce qui concerne l'application du statut de mineur.

Depuis huit jours, le bassin de Lorraine est en grève. Les mineurs veulent améliorer leurs conditions de vie et de travail. Qu'ils reçoivent ici le salut et le soutien fraternel des élus communistes de l'Assemblée nationale dans leur lutte, qui, j'en suis sûr, sera victorieuse !

M. Robert Montdargent. Très bien !

M. César Depietri. Tandis que des pays qui possèdent du charbon en couches profondes font de sérieux efforts quant à la gazéification et la liquéfaction de cette richesse, notre pays fait de timides efforts alors que notre sous-sol est riche en couches profondes et que, pour nos besoins en énergie, nous dépendons à 70 p. 100 environ de l'étranger.

Le secteur du textile et de l'habillement subit une crise grave. Cette industrie est entre les mains de quelques gros bonnets — Rhône-Poulenc, Agathe-Willot — qui ferment et bradent les tissages. Certains patrons ne vont-ils pas jusqu'à importer des produits étrangers achetés à bas prix et à les revendre en France avec le label *made in France* au prix fort, réalisant ainsi de fabuleux profits? Mais des régions comme les Vosges, l'Alsace, le Nord ou la région lyonnaise voient des milliers d'emplois supprimés du fait de la fermeture de nombreux ateliers de tissage.

Votre politique a également sacrifié l'industrie de la machine-outil. La production a chuté de 30 p. 100 depuis 1974 et les effectifs sont tombés de 28 000 à 20 000, mais c'est encore la République fédérale d'Allemagne qui est notre premier fournisseur.

On peut continuer longtemps ainsi à croire que la France ne peut plus rien fabriquer, ni produire et que seuls la République fédérale d'Allemagne, les Etats-Unis et le Japon en sont encore capables. Votre politique sacrifie non seulement les richesses nationales, mais aussi les hommes.

La crise que subit notre pays n'est pas un échec de la politique giscardienne, comme le déclarent malheureusement les socialistes (*Exclamations sur les bancs des socialistes*), mais, au contraire, une politique bien définie décidée à l'étranger avec l'accord de votre gouvernement. Vous sacrifiez — et ce n'est pas un hasard — les régions à forte concentration industrielle, donc à forte concentration ouvrière, et les quelque 2 millions de chômeurs que compte notre pays. Si nous laissons se poursuivre cette politique, la France ne sera plus demain qu'une région dans une Europe soumise aux trusts de la République fédérale d'Allemagne, laquelle, du fait de sa puissance économique, dirige la Communauté économique européenne avec les Etats-Unis.

Votre ministère devrait être un grand ministère de développement des richesses du pays dans l'intérêt de la France. Or vous vous contentez de gérer la crise, dont souffrent les travailleurs, vous organisez la casse des entreprises et vous appauvrissez le pays au profit des sociétés multinationales.

Mais vous avez pu constater, monsieur le ministre, que les travailleurs n'acceptent pas votre politique qui casse les machines et crée le chômage. Ils luttent pour conserver leur outil de travail et cela dans tous les domaines de l'économie et dans toutes les régions. Ils connaissent mieux maintenant les responsables de la crise qu'ils subissent, mais ils connaissent mieux aussi ceux qui les soutiennent dans leurs luttes, les communistes. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Ferretti.

M. Henri Ferretti. Monsieur le ministre, votre budget sera pour moi l'occasion de faire quelques remarques sur l'évolution de la situation de notre industrie sidérurgique, et je bornerai là mon propos.

Après les décisions courageuses du mois d'octobre 1978 et les sacrifices financiers forts lourds consentis à cette occasion, la sidérurgie française était entrée dans la voie du redressement.

L'objet du plan de restructuration, c'est-à-dire l'obtention d'une compétitivité comparable à celle de nos partenaires européens, est en passe d'être atteint. Notre productivité moyenne est en effet actuellement quasiment comparable à celle de la République fédérale d'Allemagne, alors que notre retard, pour la production d'une tonne d'acier, était de près de trois heures il y a cinq ans. Cet effort, l'un des plus importants, et probablement même le plus important, consenti en Europe, permettait à la plus grosse firme française d'annoncer un résultat bénéficiaire pour le premier semestre 1980, cela pour la première fois depuis 1974.

Or les difficultés causées par le dépôt d'une plainte anti-dumping du numéro un de l'acier américain avaient soulevé des inquiétudes; le nouveau système mis en place ne les a pas dissipées. Les difficultés actuelles résultent du niveau trop élevé des « prix gâchettes » — trigger prices — par rapport aux prix intérieurs américains. Elles pourraient être encore aggravées si, comme certains renseignements le laissent prévoir, un nouveau relèvement de ces « prix gâchettes » devait intervenir au 1^{er} janvier 1981 et si ceux-ci devaient être étendus à l'ensemble des aciers spéciaux.

Monsieur le ministre, vous m'avez ici même assuré que le Gouvernement demeurerait vigilant dans ce domaine, mais je vous demande si l'ouverture de consultations avec les Etats-Unis ne vous paraît pas à présent appropriée.

Autre fait encore plus grave, la brutale chute de la demande d'acier survenue en Europe même après les six premiers mois de cette année vient différer le rétablissement complet de notre industrie, en même temps qu'elle frappe l'ensemble de nos partenaires: après l'été 1980, le taux d'utilisation des capacités de production communautaire était tombé à moins de 60 p. 100.

Dès lors, et faute d'un accord volontaire des producteurs européens, le recours à l'article 58 du traité de la C.E.C.A., permettant d'ordonner une réduction de la production d'acier européen, était indispensable.

En effet, il donne le moyen d'adapter offre et demande d'acier et évite ainsi un effondrement des prix qui n'eût pas manqué de survenir, comme on l'a vu dans un passé récent. On ne peut donc que se féliciter de voir la commission européenne recourir à cette disposition en obtenant préalablement l'appui de l'ensemble des gouvernements. Nous savons d'ailleurs le rôle essentiel que le Gouvernement français a joué dans cette difficile affaire.

Cependant, il convient de veiller à l'application équitable et au contrôle effectif — je souligne le mot — de ce régime de quotas de production. En clair, il serait inadmissible que les sacrifices demandés à l'ensemble de la sidérurgie européenne ne soient consentis que par une partie d'entre elle, et nous comptons sur vous, monsieur le ministre, pour exercer votre vigilance dans ce domaine.

Le régime transitoire réglant la production d'acier communautaire doit prendre fin en juillet 1981. Mais l'application de l'article 58 concerne la crise conjoncturelle actuelle. En tout état de cause, l'avenir de la sidérurgie française passe par la continuation des efforts visant à l'abaissement des coûts et à la recherche technologique. Il convient, à cet égard, que celle-ci puisse obtenir des moyens comparables à ceux dont bénéficient, de la part de leurs pouvoirs publics respectifs, ses principaux concurrents. C'est encore un domaine où il convient de « ne pas se cacher derrière son petit doigt »!

Enfin, les problèmes sociaux nés de cette restructuration ne peuvent être ignorés. En France, la convention de protection sociale a permis de les atténuer notablement; mais la commission européenne souhaite, avec raison, pouvoir disposer de moyens financiers plus importants. Je serais heureux, monsieur le ministre, d'entendre votre avis à ce sujet.

Sous le bénéfice de ces observations, vous ne serez pas étonné qu'avec mes amis je vote votre projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Exclamations sur plusieurs bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Montdargent.

M. Robert Montdargent. Monsieur le ministre, je voudrais présenter quelques observations relatives à trois industries de pointe significatives du savoir-faire français et décisives pour l'indépendance du pays.

Premier exemple: l'automobile. Cette industrie est l'une des bases de l'activité productive française; elle participe aux équilibres économiques et sociaux; elle est créatrice d'un nombre d'emplois important.

Vis-à-vis des échanges internationaux, il s'agit également d'une industrie qui permet de dégager des excédents commerciaux considérables.

Notre première richesse, dans ce domaine, réside dans le potentiel de savoir-faire et d'innovation que les travailleurs et techniciens de l'automobile représentent.

Avec ses deux principaux groupes et leur potentiel industriel, la France se place au rang d'honneur dans le monde; la Régie nationale Renault, quant à elle, grâce à ses performances technologiques, y compris dans la compétition sportive, et surtout dans le domaine des voitures de petites et moyennes cylindrées, étend ses succès largement au-delà de nos frontières.

Or, le secteur automobile est victime du gâchis et du redéploiement industriel.

Premier gâchis: c'est le sacrifice délibéré du marché national avec les prix exorbitants des automobiles, la T.V.A., le prix des péages, de l'essence, des assurances, de la vignette. De

plus en plus, les familles ouvrières se tournent vers le marché de l'occasion. Et malgré tout, le coût du kilomètre des voitures ne cesse d'augmenter.

Pourtant, la productivité dans l'automobile a considérablement augmenté, mais le pouvoir d'achat des travailleurs ne cesse de diminuer; en un mot, c'est l'austérité.

Le deuxième gâchis consiste à sacrifier l'outil de production, notamment dans la région parisienne.

C'est le cas à Billancourt, mais aussi à Poissy avec la menace de suppression des secteurs productifs. Le chômage technique est devenu monnaie courante chez Talbot ou Peugeot. Dans cette dernière entreprise, on menace de supprimer 2 500 postes de travail. Cela est également conforme aux injonctions de la C. E. E. qui envisage de supprimer 100 000 emplois dans l'industrie de l'automobile en Europe d'ici à 1985.

La Lorraine, dont les représentants viennent de parler à l'instant, devait être sauvée par l'automobile, mais les 2 000 emplois promis n'ont pas été créés.

Bien entendu, des projets d'implantation existent, mais à l'étranger: en Espagne, au Portugal et même aux Etats-Unis, ce dernier pays n'attendant que cela pour rattraper son retard technologique dans le domaine des petites et moyennes cylindrées.

Ainsi redéploiement et productivité deviennent des maîtres-mots. Certes, l'automation et la robotique sont essentiels pour la modernisation de l'industrie de l'automobile, mais, là encore, alors que la France possède des atouts certains, c'est l'assujettissement à l'étranger.

C'est ainsi que Renault vient de passer un accord avec les Etats-Unis, mais que le capital de la société commune, Cybotech, implantée à Indianapolis, sera détenu à 51 p. 100 par les Américains et à 49 p. 100 par Renault.

Or, il faut savoir que la fabrication s'effectuera dans un premier temps sous licence Renault. Les robots français de soudure, de peinture et de manipulation vont servir à Ransburg Corporation pour développer ses activités. Une note de la régie Renault indique clairement que cette société désire: « Prendre une place de leader dans le domaine des robots industriels à technologie de pointe ». Et c'est la France qui va l'y aider.

Cette cession de licence va se faire au détriment de la fabrication des robots Renault-A. C. M. A. dont l'usine est installée dans mon département, mais installée pour combien de temps avec votre politique, monsieur le ministre ?

Qu'en la pousse par un côté ou par l'autre, la politique en matière de construction automobile est grave de conséquences. Pour des causes de rentabilité immédiate elle sacrifie l'emploi, la technologie et l'avenir même !

Mais ce secteur n'est pas isolé: prenons les composants électroniques et l'informatique qui ont déjà été évoqués. Chacun sait que les composants et la micro-électronique sont à la base de tout le développement des techniques électroniques et informatiques. Or, après avoir accordé, principalement à Thomson, des subsides importants, le pouvoir s'est orienté vers un « transfert de technologie » américaine aux industries françaises. En majorité, les produits utilisés en France en informatique et en composants de pointe sont des produits importés et ce n'est que partiellement que les produits nationaux sont exportés. Même processus pour la construction informatique où le Gouvernement a placé la compagnie nationale sous la coupe de l'étranger. Aujourd'hui, l'informatique française, incapable de fabriquer les composants, est limitée par ailleurs dans sa gamme de fabrication et, en définitive, la filière française est dans l'incapacité de s'opposer à la quasi-omniprésence d'I. B. M. Le plan Calcul qui tendait à créer une industrie de grande informatique a été abandonné au profit d'une alliance avec une multinationale et d'un repli sur les calculateurs de faible puissance.

Ainsi, dans l'ensemble des composants de l'électronique, fondamentalement même du développement futur du pays, le bilan est lourd car le marché national est envahi de toutes parts par l'étranger.

Enfin, monsieur le ministre, j'en viens à l'aéronautique. Certes, il faut se féliciter de l'expansion du programme Airbus dans la gamme B 2, B 4 et A 310. Toutefois, il faut regretter que la famille de l'avion nouveau ne soit pas étendue à l'A 200. Dans le domaine des moteurs, le CFM 56, réalisé en coopération avec General Electric, permet à la S. N. E. C. M. A. de pénétrer et de s'affirmer sur le marché des turboréacteurs civils.

Mais ces succès tangibles et réels sont fragiles car inscrits dans un créneau étroit voulu et exigé par d'autres, les Américains notamment: L'expansion d'Airbus risque d'être freinée par

des délais de livraison trop longs, dus à une cadence de fabrication trop lente. Le seul programme Airbus ne suffira pas, loin s'en faut, à assurer durablement des charges de travail à la division avions de la S. N. I. A. S. et, en premier lieu, à ses services d'études, de recherches et de développement. D'ailleurs, de 1970 à 1978, les bureaux d'études de la S. N. I. A. S. ont accusé une baisse de 9 p. 100 de leurs effectifs avec une baisse de près de 50 p. 100 dans le secteur « prototypes ».

Or, personne ne doute que Boeing ne reprenne des points à Airbus. Un récent marché vient d'ailleurs de prouver cette affirmation. On commence à payer les attermolements de Airbus Industrie concernant le déblocage des crédits nécessaires pour engager les études des nouvelles versions.

Pourtant, le lancement du programme de l'avion moyen-courrier BI-CFM 56 devient nécessaire et urgent. Les promesses de lancement faites en 1975, puis en 1977, par le Premier ministre, sont restées lettre morte.

Cette situation d'ensemble aboutit à un développement important des emplois précaires: contrats à durée indéterminée, travailleurs intérimaires, personnel en régie. A la S. N. I. A. S., au 31 décembre dernier, les salariés titulaires d'un contrat limité étaient au nombre de 1 753 — dont 210 ingénieurs et cadres — contre 182 un an auparavant. Chez Dassault, on est passé de 97 contrats à 340. A la S. N. E. C. M. A., 1 443 personnes travaillent sous contrats à durée déterminée, ou en sous-traitance interne. D'une manière générale, le niveau de l'emploi reste stagnent.

Tel n'est pas le cas, force est de le constater, en République fédérale d'Allemagne où, de 1977 à 1978, les effectifs globaux, militaires et civils, sont passés de 52 400 à 56 350. Et il est prévu une constante augmentation jusqu'en 1984.

En même temps, on constate une parité au niveau des ressources budgétaires allouées à cette industrie: 1 250 millions de francs en France, 500 millions de deutschemarks en République fédérale d'Allemagne.

De plus, la République fédérale d'Allemagne affirme sa volonté d'acquiescer une capacité complète de conception et de réalisation des matériels aéronautiques. Son poids dans Airbus Industrie grandit et son influence dans l'aviation militaire s'étend — ce qui nous préoccupe — avec le projet tripartite de l'avion de combat européen, forme achevée d'intégration des forces aériennes françaises, et qui va d'ailleurs dans le sens de la recommandation n° 325 de l'Union de l'Europe occidentale en date du 22 novembre 1978.

C'est justement sur l'industrie des avions militaires que je veux terminer mon propos.

On sait que les avions F 1 de l'armée de l'air doivent être progressivement remplacés par des avions monoréacteurs Mirage 2000 conçus et construits par les Avions Marcel Dassault-Breguet Aviation.

En 1977, on prévoyait les premières livraisons du M 2000 pour 1982. Or on a appris récemment que le programme de cet avion subissait un retard important au point que la défense avait été conduite à commander de nouveaux F 1 pour assurer la « soudure ».

Les causes du retard sont diverses.

Le M 2000 doit être équipé d'un radar à impulsion baptisé R. D. I. Le groupe Thomson-C. S. F., avec la collaboration de l'Electronique Marcel Dassault, devait en assurer la conception et la réalisation. Cette mise au point ayant pris du retard, le dispositif ne sera opérationnel qu'en 1985. Aussi, les premiers M 2000, dont la livraison n'est prévue qu'en 1983, seront équipés d'un radar classique Doppler multifonction, R. D. M., ce qui met en cause les performances et les capacités opérationnelles des avions de combat de l'armée française. Pour la motorisation, le M 53 B 2, mis au point par la S. N. E. C. M. A. n'a obtenu les autorisations gouvernementales de lancement qu'en 1979. Il ne sera prêt qu'en 1985. On peut légitimement poser la question de savoir si le groupe privé Thomson n'a pas délibérément négligé les études du radar R. D. I. Quant aux avions Marcel Dassault, la commande d'une nouvelle série de F 1 en France et à l'étranger, sera sans doute une source facile et supplémentaire de profits.

Cette situation se justifie d'autant moins que les crédits de l'Etat sont abondamment consentis aux monopoles privés Dassault et Thomson.

Il importe que le Gouvernement fasse connaître les raisons des retards accumulés par Dassault et Thomson-C. S. F. dans la réalisation du M 2000 et les mesures qu'il compte prendre

pour faire respecter les exigences techniques et les délais de livraison de l'appareil équipé du nouveau radar ; il en va de la sécurité et de l'indépendance du pays. On ne peut pas ne pas rapprocher ces retards des négociations qui sont également engagées depuis plusieurs années entre la France, la République fédérale d'Allemagne et la Grande-Bretagne pour la réalisation en commun de l'avion de combat des années 1990.

Si l'on en croit la presse aéronautique, le premier vol de cet avion serait prévu pour 1984, c'est-à-dire avant la réalisation de la version définitive performante du Mirage 2000.

Ainsi, il apparaît que dans la construction aéronautique militaire, comme dans de nombreuses autres branches industrielles, le Gouvernement met en application sa politique d'intégration européenne et atlantique qui doit aboutir — si on n'y met pas un terme — à la subordination de nos moyens de défense, mettant en cause l'indépendance et la souveraineté du pays.

Nous le répétons avec force : la casse, le gâchis et l'austérité ne sont pas fatals ; le développement du programme B 2, B 4 et Airbus 310 montre que les travailleurs qui incarnent l'intérêt national, peuvent imposer au patronat, grâce à leurs luttes, des solutions de fond pour produire en France, pour produire mieux et pour produire autrement.

Produire en France, car tout licenciement, tout affaiblissement de notre économie équivaut à un affaiblissement de la France. Or, grâce au savoir-faire français, on peut créer un outil de production d'avant-garde.

Produire autrement, pour de nouveaux débouchés nationaux et satisfaire les besoins populaires, grâce à une efficacité supérieure du travail humain, un travail plus court, plus qualifié et l'appui sur une recherche et sur une technique françaises développées.

Voilà comment on peut accroître la compétitivité nationale, monsieur le ministre, pourvu qu'on dise non à Reagan, à Schmidt et aux abandons de la C. E. E. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Mauroy.

M. Pierre Mauroy. Je débute, monsieur le ministre, par une constatation évidente pour tous les Français : le plus grave échec du septennat de M. Giscard d'Estaing porte sur la politique industrielle, je serai tenté de dire sur l'absence de politique industrielle.

Monsieur le ministre, vous êtes sans doute le mieux à même de mesurer la difficulté d'être responsable d'une politique industrielle dans un Gouvernement qui ne peut pas en avoir, du fait de son ultra-libéralisme.

En fait, les erreurs de diagnostic et de thérapeutique conjoncturels du Premier ministre et de son gouvernement vous ont ôté tous moyens d'étayer une véritable ambition industrielle pour la France. Nous en payons aujourd'hui les conséquences.

Le résultat, c'est d'abord un bilan de l'emploi désastreux, bien connu, hélas ! sur le plan national.

C'est ainsi, par exemple, qu'un chômeur sur dix vit dans le Nord-Pas-de-Calais qui compte aujourd'hui 130 000 chômeurs, et qui perd chaque jour un peu de son potentiel industriel et de ses chances dans la compétition internationale.

Plus grave encore au plan des résultats et plus nouvelle est la dégradation de notre commerce extérieur. Plus de 50 milliards de francs de déficit de la balance commerciale, c'est un signe trop grave pour ne pas nous engager à la réflexion.

Cette évolution traduit plus que toute autre l'insuffisance de votre politique industrielle. Du fait de notre absence et de l'abandon d'un trop grand nombre de créneaux industriels, notre économie se trouve de plus en plus dépendante pour sa production des autres grands Etats modernes.

Monsieur le ministre, j'ai conscience de résumer là un constat que vous devez faire vous-même. Faute de réussir, le Gouvernement connaît au moins ses échecs ! Et, en cette fin de septennat, mieux vaut sourire aux anciens combattants oubliés pendant sept ans que de parler aux travailleurs de leurs industries en perdition. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Pour être plusieurs fois intervenu à cette tribune sur la sidérurgie et sur la politique générale du Gouvernement, à l'occasion de motions de censure notamment, je limite volontairement ma part de critiques générales pour m'en tenir à deux observations.

En premier lieu, j'affirme avec force qu'il n'existe pas, qu'il ne peut pas exister, dans un monde secoué par la crise comme actuellement, de politique industrielle libérale. L'acceptation

pure et simple des mécanismes du marché vous contraint à limiter votre action à la mise en jachère de secteurs traditionnels, d'une part, à un discours purement idéologique sur les industries du futur, d'autre part.

Pour masquer la contradiction, vous opposez à des fermetures d'entreprises qui sont bien réelles et que nous connaissons tous, des rapports de plus en plus nombreux qui ont en commun de n'être suivis d'aucun effet.

Que fera le Gouvernement du prochain rapport de M. Dreyfus sur les bas salaires ? Qu'a-t-il fait des autres ?

En réduisant la compétitivité à ses seuls aspects financiers, vous autorisez un « dégraissage » sans précédent de l'industrie française avec son cortège de conséquences sociales mais aussi morales. La violence dans nos villes est en partie la conséquence d'une violence bien plus grande encore qui est celle de la politique industrielle du Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Sous couvert de redéploiement industriel, vous effectuez la mise à l'encan d'un bon tiers de nos industries. Comment, dans ces conditions, comptez-vous préserver une assise industrielle suffisamment large sur laquelle on puisse développer la production du XXI^e siècle ?

Ma seconde observation portera sur les modalités d'octroi de l'aide de l'Etat aux investissements.

Il y a un an, vous présentiez une réforme du régime d'aides aux entreprises, allant dans le sens d'une plus grande sélectivité.

Aujourd'hui, cette conception semble avoir été abandonnée, puisque le dispositif d'aides à l'investissement, prévu par le budget, est parfaitement aveugle.

« Aider les forts », comme le déclarait récemment M. Ceyrac, pensez-vous que cela nous permette d'affronter les grands défis industriels de l'avenir ?

Vous renforcez, au profit de quelques grands groupes, la concentration des aides publiques. Vous laissez ainsi à quelques grandes entreprises le soin de planifier l'avenir industriel du pays.

Vous excluez du régime d'aides des centaines d'entreprises qui, aujourd'hui peut-être ne font pas de bénéficiaires, mais qui, demain, pourraient, si du moins on les y aidait, se trouver placées sur des créneaux stratégiques. En période de croissance faible, le profit élevé est souvent lié à une rente de situation d'avantage qu'à un comportement industriel dynamique. Bien plus, l'entreprise qui conquiert des marchés porteurs est contrainte de connaître, les premières années, une période de rentabilité faible, voire nulle.

Votre régime d'aides risque ainsi de se transformer en un véritable outil de désindustrialisation.

Après ces quelques réflexions d'ordre général — mon temps de parole est limité à cinq minutes — je terminerai sur une note régionale.

Il y a cinq semaines, monsieur le ministre, vous avez entendu comme moi le chef de l'Etat affirmer, à Lille, que la France avait une ambition industrielle dans laquelle la force et la tradition du Nord-Pas-de-Calais avaient une position éminente, et qu'on le verrait bientôt aux décisions qui allaient être prises.

Alors, je voudrais comprendre : où sont les décisions dans votre budget ? Ou sont les moyens budgétaires de leur mise en œuvre ?

Comment sera négociée la prochaine convention avec les Houillères nationales, qui doit consacrer le rôle que le charbon doit retrouver en France et qu'il n'aurait jamais dû perdre ? Quels investissements avez-vous prévus dans le secteur public de la chimie ? Quel plan pour le textile ? A moins que vous n'appeliez « plan » les mesures annoncées la semaine dernière qui, certes, coûteront cher, plus de 650 millions de francs — et, prises une à une, elles ne manquent pas d'intérêt — mais dont les principes qui les inspirent sont ceux-là mêmes que je dénonçais dès le début de cette intervention : renforcer les forts et faire disparaître les faibles.

Tout récemment, M. Ceyrac, le patron des patrons français, s'expliquant au Club de la presse d'Europe n° 1 sur l'économie, a désigné sans ambage le ressort de la politique industrielle souhaitée par le grand patronat et appliquée par le Gouvernement : « Aujourd'hui, le critère appliqué — a-t-il dit — a le mérite de la simplicité et de s'appuyer sur une réalité économique : la notion de bénéfice... »

Et il a poussé le cri de ralliement, chant de guerre de la droite et de la politique qu'elle inspire : « Il faut aider les forts à être plus forts... Pourquoi nous cachons-nous devant les réalités ? Pourquoi a-t-on peur d'aider les forts, de parler des forts, de parler des efficaces, de parler des gens qui sont les moteurs — c'est M. Ceyrac qui parle, je le rappelle — les animateurs de l'économie française ? Je dis : Vive les forts. Et je dis ensuite que ceux qui sont moins forts doivent faire ce qu'ils peuvent pour devenir forts. »

En face de cette philosophie de l'action industrielle, désolante pour son éthique dans une démocratie et profondément inadaptée aux conditions créées par une crise sans précédent, nous ne voterons pas votre budget, monsieur le ministre, car nous croyons à d'autres principes et nous avons pour la France et les Français un autre projet industriel. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Goldberg.

M. Pierre Goldberg. Monsieur le ministre, à ceux qui prétendent que vous n'avez pas de politique industrielle, je ne peux m'empêcher de conseiller un petit voyage en Auvergne et dans le Limousin. Ils verront bien, alors, que vous conduisez une politique délibérément réfléchie et volontairement appliquée, qui réduit au chômage des dizaines de milliers de travailleurs !

Mme Colette Goeurlot. Très bien !

M. Pierre Goldberg. S'agissant de votre politique industrielle, je veux parler d'un plan autour duquel il a été récemment fait grand bruit, « le plan Massif central », lancé en 1975 par M. Giscard d'Estaing en personne, à grand renfort de publicité.

Le premier « plan Massif central » s'est avéré des plus préjudiciables pour l'économie et pour les hommes. Même les promesses, pourtant modestes, qui avaient été lancées n'ont pas été tenues ! En Auvergne et dans le Limousin, le chômage a augmenté plus vite qu'au niveau national : il frappe maintenant plus de 60 000 personnes. Pour ce qui est de l'avenir, l'I. N. S. E. E. prévoit, dans ces deux régions, la plus forte disparition d'emplois industriels d'ici à 1986.

Tels sont les résultats d'une politique qui existe bel et bien, une politique de soutien aux grosses sociétés — vous entendez d'ailleurs la poursuivre, en l'accentuant, dans le projet de budget pour 1981 en offrant, par exemple, pour 5 milliards et demi de francs de cadeaux fiscaux à ces sociétés, soit plus de 25 milliards pendant cinq ans.

Cette politique, conduite au détriment des intérêts du plus grand nombre, défigure le paysage industriel de la France et frappe l'Auvergne et le Limousin, notamment la ville de Montluçon. Elle menace les travailleurs d'entreprises comme Rousseau, du groupe Willot, et la Fonderie montluçonnaise, mais aussi des centaines d'autres travailleurs de petites et moyennes entreprises.

Depuis 1974, le nombre de chômeurs a triplé chez nous, comme au niveau national, et, depuis lors, nous avons perdu 2 500 emplois industriels dans une ville qui ne compte guère plus de 50 000 habitants, soit par le non-remplacement des travailleurs partant à la retraite, soit par des licenciements, soit par des fermetures d'entreprises. Rhône-Poulenc, un des grands monopoles qui bénéficient de vos largesses, fabriquait, à l'usine de la Société d'emballages plastiques à Montluçon, des plaques plastiques rigides dont notre pays a grand besoin. Or, au mépris de l'intérêt de ses salariés, comme de l'intérêt local et national, Rhône-Poulenc transfère ses fabrications à l'étranger, préférant abandonner le Bourbonnais pour aller exploiter la main-d'œuvre de pays où règnent les bas salaires et où la législation sociale est inexistante, comme le Brésil ou la Thaïlande.

Voilà ce que vous laissez faire ! Voilà ce que vous encouragez et favorisez ! Alors, évidemment, cette usine de la Société d'emballages plastiques, qui comptait près de 700 salariés en 1973, en emploie quatre fois moins aujourd'hui.

Il en est de même pour l'usine Rousseau, qui appartenait au groupe Boussac, récupéré, avec la bénédiction du Gouvernement, par le groupe Agache-Willot. C'est d'ailleurs ce qu'a déclaré à un journal, sans retenue aucune, l'un des frères Willot, qui a ajouté que son groupe avait besoin de supprimer 2 000 emplois en France, dont 366 à Montluçon, pour consolider ses capitaux aux Etats-Unis, et y investir encore. Ainsi, le Gouvernement permet aux Willot d'exporter 11 milliards d'anciens francs, soit l'équivalent de dix ans de salaires pour l'ensemble du personnel de l'usine de ma ville ! En attendant d'exporter cinq autres milliards !

Exporter les capitaux, importer les marchandises : voilà, avec votre gouvernement, quel est aujourd'hui le lot de notre pays ! Les seuls à ne pas trouver leur compte dans cette politique, ce sont les travailleurs, et la France.

Les importations dans l'habillement ont progressé de 44 p. 100 pendant les trois premiers mois de 1980, par rapport à la même période de 1979. Simultanément, on ferme des usines de textile.

Dans le secteur de la fonderie, le déficit commercial de notre pays a également doublé depuis 1974 et pourtant on veut démolir l'une de nos dernières usines de fonderie, bien que plus de 30 p. 100 de la production parte vers l'étranger. Allez-vous laisser démolir cette usine où de grands travaux de modernisation ont été entrepris, où du matériel neuf vient d'être installé, alors que vous-même, monsieur le ministre, ainsi que M. le Premier ministre, répétez sans cesse que le Gouvernement favorise les entreprises exportatrices.

Pareillement, alors que l'on nous rebat les oreilles de la « filière bois », que le Gouvernement prétend développer en France, afin de résorber le déficit de notre pays dans ce secteur, une usine de meubles employant cent trente-cinq salariés est menacée de fermeture à Montluçon.

Tels sont, dans notre région et notre ville, les résultats catastrophiques d'une politique voulue, délibérée, la vôtre, monsieur le ministre.

Or les travailleurs refusent cette politique et ils ont raison, comme ils ont raison de penser qu'il est possible, avec leur savoir-faire et leurs compétences, alliés aux progrès des sciences et des techniques, de faire autrement, en bref de mener une autre politique.

Mais les travailleurs, je l'observe, ne sont pas isolés dans leur refus. En effet, comment notre population, dans son ensemble, pourrait-elle s'accommoder de fermetures d'entreprises qui enlèveraient un milliard et demi d'anciens francs par an au circuit commercial et artisanal ?

Etant entendu que ni « le plan Massif central », passé et à venir, ni votre budget ne régleront nos problèmes, je vous demande, monsieur le ministre : quand les véritables solutions seront-elles prises ? Des solutions existent car nos régions offrent de grandes possibilités. Ainsi, compte tenu de notre potentiel de formation technique, on pourrait relancer diverses industries, comme la mécanique ou comme la fonderie, plutôt que de fermer les usines. Plusieurs centaines d'emplois peuvent être créés par les industries chimiques dépendant de Rhône-Poulenc. Des activités dérivées de l'automobile, avec le montage de voitures, de camions ou de machines agricoles, peuvent être créées à partir des bases existantes.

Tout comme dans le caoutchouc, chez Dunlop, où tout appelle au maintien et au développement de la fabrication des pneus pour les véhicules de tourisme, les poids lourds et les machines agricoles : mieux, au développement de la fabrication de balles de tennis et à la fabrication nouvelle de pneus de motos.

Quand allez-vous, monsieur le ministre, relancer l'exploitation du charbon de l'Aumance et décider la réalisation d'une centrale thermique, ce qui non seulement créerait des emplois sur place, mais provoquerait un appel à la fabrication de gros engins d'extraction, que nous pouvons fort bien réaliser sur place.

Nous sommes intervenus à diverses reprises, mon ami André Lajoie et moi-même, en faveur de l'exploitation du lithium d'Echassières dans l'Allier. Avec ce produit, on peut fabriquer des piles de longue durée. Quand donc sera-t-il exploité ?

Pensons aussi au secteur agro-alimentaire et à la transformation du bois.

Combien de possibilités de développement de notre région et de notre pays tout entier demeurent ainsi inexploitées ou inexploitées !

Vous le voyez, sur le plan industriel, avec l'ensemble de notre population, nous disons : non aux fermetures ! Oui aux installations !

A de nombreuses reprises, mais sans aucun résultat concret jusqu'à présent, je vous ai saisi de demandes. Aussi, une nouvelle fois, me faisant l'interprète de centaines de milliers d'hommes qui souffrent parce que licenciés, parce que chômeurs, parce que jeunes sans travail, parce que femmes désespérées d'en trouver, je vous demande : le Gouvernement va-t-il enfin prendre les mesures pour sortir du marasme et de ses difficultés cette vaste région d'Auvergne et du Limousin et cette ville de Montluçon, particulièrement touchée ? (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Delelis.

M. André Delelis. Mes chers collègues, la greve des mineurs de Lorraine va sans aucun doute s'étendre au bassin minier de la région Nord-Pas-de-Calais. Nous, socialistes, avons toujours soutenu les revendications de la corporation des mineurs. Cette fois encore, nous nous placerons aux côtés de ceux-ci.

Or les mineurs, il faut le reconnaître, ne sont pas à court d'arguments ! Depuis des années, votre pouvoir, monsieur le ministre, les a oubliés, et il n'a jamais cessé de chercher des justifications pour condamner non seulement la corporation, mais aussi le charbon, usant de tous les artifices : les prix par exemple.

Mais, je vous le demande, quel est aujourd'hui le coût du charbon importé par rapport à celui du pétrole ? Au nom de la sacro-sainte rentabilité, comme vos prédécesseurs, vous avez toujours mis le charbon à l'écart, si je puis dire. Dans cette maison, il m'est même arrivé d'entendre dire qu'après tout les mineurs et les houillères n'étaient que des « budgétivores ».

Et qu'en est-il vraiment de l'épuisement des gisements que vous invoquez perpétuellement, ou de l'impossibilité qu'il y aurait à aller chercher le charbon, le bon charbon, s'entend, là où il pourrait éventuellement se trouver ? Le mois dernier, monsieur le ministre, nous avons assisté tous les deux à une réunion au cours de laquelle vous avez pu entendre l'observation suivante : « Il est paradoxal que l'on ne connaisse pas les ressources en charbon de nos mines françaises. » La phrase n'est pas de moi : c'est une citation de votre « maître à penser », le chef de l'Etat. Elle représente un véritable affront pour les mineurs, qui n'ont pas oublié ce qu'on leur ressasse depuis des années, qu'il n'y a plus de charbon chez nous ! La voilà bien la preuve que c'est votre politique — et celle de vos prédécesseurs depuis vingt ans — la politique giscardienne, qui est responsable de la liquidation du charbon de notre pays. Ce n'est pas le plan Schuman qui en est la cause — comme peut l'être le plan Davignon, pour la métallurgie. Eh oui ! camarade Depietri (sourires), nos adversaires, ils sont en face, il ne faut jamais s'y tromper.

M. César Depietri. Je n'y peux rien, les faits sont les faits !

M. André Delelis. Selon nous, socialistes, ce sont non seulement les mineurs qui ont été sacrifiés, mais aussi leurs régions.

Monsieur le ministre, vous êtes le tuteur des charbonnages : or vous avez autorisé les investissements partout en France, sauf dans les bassins miniers. Et lorsque nous avons voulu réanimer, en particulier, notre chimie minière, qui fut l'une des premières de France, quand le conseil régional, présidé par mon ami Pierre Mauroy, a offert de prévoir des financements pour que le bassin minier puisse bénéficier des retombées en aval du Vapo-cracker, vous avez malheureusement refusé.

Aujourd'hui, il convient enfin de prendre en considération les volontés des mineurs. Que veulent-ils ? Des salaires ! Ces salaires, il faut les leur accorder étant donné le caractère fort pénible de leur métier. Vous nous faites valoir que les jeunes ne se bousculent pas aux portes des bureaux de recrutement.

Et pour cause : ces bureaux sont fermés depuis vingt-cinq ans !

M. Gérard Houteer. Très juste !

M. André Delelis. Vous affirmez encore qu'il ne sera pas possible de trouver suffisamment de personnel. Mais repeindre la tour Eiffel, c'est aussi un travail très dur, très pénible, et pourtant on trouve la main-d'œuvre nécessaire. Si l'on admet que le métier de mineur est le plus dur, il faut aussi savoir payer les mineurs comme les meilleurs.

Surtout, il est indispensable de rendre sa dignité à notre armée de mineurs. Une armée en retraite, qui pratique la politique de la terre brûlée, comme c'est le cas aujourd'hui, ne peut avoir ni moral ni dignité !

Perdez donc cette habitude, vous, les ministres, de ne reconnaître les mérites des mineurs que lorsqu'ils sont alignés, leurs corps disloqués et meurtris, dans des cerceaux gratuits, fabriqués en série au lendemain des catastrophes minières.

M. Gérard Houteer. Très juste !

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Ah non, pas ça, je vous en prie, ce n'est pas très correct !

M. André Delelis. Monsieur le ministre, depuis vingt ans, nous en avons entendu des discours prononcés par des premiers ministres venus dans le bassin minier ! Certes, vous n'y étiez pas, mais j'y étais moi ! Combien de promesses prodiguées à la coopération des mineurs ! Uniquement, il est vrai quand se produisaient des catastrophes ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Je n'oublie ni M. Bokanowski, lors de la catastrophe de Fouchères-lès-Lens, ni M. Chirac, après la catastrophe de Liévin. Chaque fois que l'on s'est penché sur le sort des mineurs, c'est que le bassin minier était en deuil ! Depuis vingt ans, nous n'avons jamais été écoutés, mais nous en avons entendu des oraisons funèbres et des promesses non tenues !

Enfin, voici que l'heure du verdict populaire s'avance, dans le bassin minier, comme dans la France entière. Ne soyez pas surpris si les mineurs, pour leur part, ont fort envie de changement ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. le ministre de l'industrie. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je tiens d'abord à présenter tous mes remerciements, au nom du Gouvernement, aux rapporteurs ainsi qu'aux membres des commissions pour le travail considérable qu'ils ont accompli en examinant le projet de budget que j'ai l'honneur de soumettre au Parlement. Je remercie très personnellement M. Gantier, M. Schwartz, M. Devaquet et M. Hamelin.

J'ai le sentiment qu'un véritable dialogue s'est instauré entre les parlementaires et le Gouvernement, si j'en juge par l'intérêt très vif qui a été porté aux affaires dont j'ai la charge et par l'ampleur de la documentation échangée.

Permettez-moi aussi de présenter des remerciements personnels aux parlementaires, dont je ne citerai pas les noms, qui ont bien voulu m'adresser quelques marques d'appréciation, auxquelles j'ai été très sensible.

La discussion des crédits du ministère de l'industrie m'offre l'occasion d'esquisser les grandes lignes de la politique suivie. Je m'efforcerais aussi, en présentant mon projet de budget, de répondre, chemin faisant, aux questions posées par les nombreux orateurs qui se sont succédé à cette tribune.

Le budget qui vous est soumis aujourd'hui est en augmentation de 13,4 p. 100, mais pour le juger vraiment il convient de mettre à part la subvention aux Charbonnages de France, soit 3 990 millions de francs, dont le montant pourra être stabilisé au niveau de 1980 grâce aux progrès de la productivité et à l'accroissement prévisible du prix du charbon. Ainsi, la progression des moyens dont dispose mon ministère atteint 20 p. 100.

Ce taux reflète la priorité accordée aux actions engagées.

Parmi les orientations que se fixe le ministère de l'industrie, je soulignerai deux objectifs prioritaires, particulièrement mis en valeur dans ce projet de budget : d'une part, la poursuite d'un effort tenace et persévérant pour diminuer la vulnérabilité de la France dans le domaine de l'énergie et des matières premières ; d'autre part, l'action de renforcement de l'industrie française par rapport à ses principaux concurrents industrialisés.

L'efficacité des efforts entrepris dans ces deux directions dépend aussi d'une troisième option que nous devons prendre. Tout aussi essentielle que les précédentes, elle revêt néanmoins un caractère différent. Si la France veut rester dans le peloton de tête des nations industrielles, il faut que les objectifs fixés en matière énergétique et industrielle reflètent un authentique choix de société et emportent l'adhésion de la communauté nationale dans son ensemble. C'est au Parlement qu'il appartient d'apprécier. Cela signifie, en effet, que l'initiative industrielle doit venir de la base et que le progrès technologique doit être conduit par les citoyens.

Ces trois axes, l'indépendance de la France, sa compétitivité dans le concert des grandes nations, et l'option en faveur d'une société industrielle de responsabilité et décentralisée, formeront l'armature de mes propos. Je répondrai ensuite aux interventions des orateurs, ce qui me permettra, je l'espère, de préciser d'abord les éléments de notre politique industrielle, assurément fort complexe, mais sur laquelle le Parlement dispose d'une documentation précise et circonstanciée, sous la forme d'une brochure adressée à tous les députés et à tous les sénateurs.

Il nous faut d'abord assurer notre indépendance.

Notre pays est un pays riche par l'esprit. Mais c'est un pays pauvre en matières premières énergétiques et minérales, qui sont à la base de l'activité économique. Pour que les canevases brillants des Français ne restent pas dans les cartons, la première tâche d'un ministre de l'industrie est d'assurer dans la mesure du possible des approvisionnements stables, à un prix modéré et en quantité suffisante, et cela, nous le savons, dans un contexte international troublé et incertain.

L'énergie, tout d'abord.

Chacun connaît l'effort considérable qui est accompli par la France pour se doter d'outils énergétiques efficaces. Cet effort se retrouve dans les crédits énergétiques du ministère, qui

représentent globalement près de 7,5 milliards de francs. La diversification énergétique est poursuivie avec ténacité, dans tous les domaines où la France dispose d'atouts.

Je mentionnerai simplement pour mémoire le domaine pétrolier où la France, vous le savez, occupe l'un des premiers rangs mondiaux de par sa compétence dans les techniques les plus modernes, telles que celle de la prospection sous-marine.

A ce propos, je tiens à rassurer M. Gantier. Dans la retouche de la fiscalité pétrolière qui a été proposée au Parlement, des principes très clairs ont été adoptés : premièrement, récupérer tous les bénéfices qui ne correspondaient pas à un résultat industriel réel mais qui découlait de la modification du niveau des prix mondiaux pour ce qui concerne la production dont nous avons la responsabilité ; deuxièmement, permettre une fluidité suffisante des ressources d'investissement pour faciliter le redéploiement énergétique, qui seul sera à même de diminuer notre dépendance vis-à-vis de certaines régions productrices de pétrole ; troisièmement, enfin, favoriser l'investissement dans le domaine de l'exploration pétrolière.

J'estime que les dispositions arrêtées en ce qui concerne la provision pour reconstitution de gisements constituent un encouragement qui, compte tenu de la situation de l'industrie pétrolière, est tout à fait déterminant pour permettre l'exploration du territoire.

La subvention aux Charbonnages de France, vous le constatez, représente des sommes considérables. Elle traduit la préférence pour le charbon national.

Je rappelle à ce propos que la France est, avec la République fédérale d'Allemagne, le pays qui accorde à ses ressources nationales de charbon la préférence la plus marquée.

J'ai noté le souci manifesté par certains représentants de régions charbonnières concernant l'avenir du charbon français. La politique du Gouvernement en matière charbonnière est, me semble-t-il, désormais très claire.

Elle traduit tout souci de promouvoir la production nationale partout où elle est économiquement et humainement rentable.

Elle se donne les moyens de contrôler autant qu'il est possible des ressources de charbon à l'étranger, dans la mesure où nous sommes depuis longtemps déjà importateurs et où nous le resterons fatalement.

Elle ne néglige rien de nos possibilités nationales et par conséquent les cerne mieux.

Elle se propose enfin de redévelopper l'utilisation du charbon dans la conjoncture moderne, compte tenu de la situation des sources d'énergie concurrentes et des progrès que permet la technologie.

Aussi est-il inconvenant, dans les circonstances tragiques que chacun connaît et que chacun déplore, d'utiliser les discours prononcés par certains de mes prédécesseurs. Et c'est un mauvais procès que l'on vient de nous faire à cette tribune.

La profession de mineur est une profession honorable, estimable. On n'a pas le droit de la traiter comme on vient de le faire. Le mieux que l'on puisse faire à l'égard des mineurs, c'est précisément de ne pas leur faire de promesses qui ne pourraient pas être suivies de réalisations.

M. André Delelis. C'est pourtant dans ce domaine que vous tenez les meilleurs discours !

M. le ministre de l'industrie. On n'a pas le droit de laisser croire à des jeunes qu'ils pourront être embauchés dans certaines régions où, dans quatre ou cinq ans, par la force des choses, les ressources naturelles seront toujours limitées. En fait, ils seront contraints de chercher à la hâte un nouveau débouché pour leur carrière.

M. René de Branche. Très bien !

M. le ministre de l'industrie. C'est pourquoi la politique charbonnière conduite par le Gouvernement se propose de faire profiter le pays de ses ressources nationales, mais à condition que les Charbonnages de France aient le moral, comme M. Mauroy l'a d'ailleurs souligné.

C'est une belle entreprise qui ne doit pas vivre simplement sur la régression. Le nécessaire développement de notre politique charbonnière à l'étranger, dans le domaine commercial et dans celui de la transformation permettra, je l'espère, à cette entreprise de redonner à notre jeunesse, un nouveau moral et une nouvelle dignité.

Pour la première fois, vous l'avez noté, sont inscrits au budget des crédits destinés à accentuer l'effort technologique d'utilisation du charbon et à accélérer l'inventaire des ressources charbonnières.

La poursuite des programmes engagés dans le domaine de l'énergie d'origine nucléaire représentée, dans le budget du ministère, 2 452 millions de francs. Remarquons que dans ce domaine c'est la sûreté nucléaire qui progresse le plus rapidement — plus 16 p. 100 — et que le taux de redevance de sûreté nucléaire, qui accompagne le développement du programme des réacteurs à eau pressurisée, s'accroît de 80 p. 100, reflétant ainsi le souci du Gouvernement de faire en sorte que le programme nucléaire se développe dans les meilleures conditions de sécurité. J'ai entendu, à ce propos, l'intervention de M. Quilès. Dans la recherche du dialogue que je poursuis avec lui depuis longtemps, je crains d'être saisi un jour par le découragement. En effet, M. Quilès continue, contre toute vraisemblance, à employer l'expression « tout nucléaire ». Nous avons tous les deux la même formation scientifique ; pour moi, l'expression a une signification bien précise qui malheureusement ne s'applique pas à la politique du Gouvernement. En effet, selon les objectifs qui ont été fixés pour notre pays, l'énergie se répartit, je le rappelle, à raison de 30 p. 100 de pétrole, 30 p. 100 de charbon et de gaz, 30 p. 100 de nucléaire et 10 p. 100 d'énergies renouvelables.

M. Paul Quilès. En 1990 !

M. le ministre de l'industrie. J'ai l'impression, sauf erreur, qu'il y a tout de même 70 p. 100 qui ne sont pas nucléaires.

M. Paul Quilès. Et dans vingt ans ?

M. le ministre de l'industrie. J'ajoute que, si les représentants du parti socialiste accompagnaient leur critique de propositions, je serais tout prêt à les examiner. Mais je suis très inquiet de ce que j'appellerai « l'Arlésienne énergétique socialiste ». Et encore, je suis optimiste car l'Arlésienne, elle, existait ! (Très bien ! Très bien ! sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. André Billardon. Et le charbon du Jura ?

M. le ministre de l'industrie. On nous promet toujours pour demain des propositions dans le domaine énergétique.

M. Paul Quilès. Monsieur le ministre, puis-je vous interrompre ?

M. le ministre de l'industrie. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Quilès, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Paul Quilès. Monsieur le ministre, vous parlez de l'« Arlésienne » à propos du programme du parti socialiste, probablement pour faire un bon mot. Vous savez très bien que ce programme existe. Aussi, pour ne pas vous décourager une nouvelle fois, j'ai envie de vous prendre au mot : organisons devant le Parlement ce débat que nous vous proposons sur la politique énergétique de la France. Nous examinerons alors toutes nos propositions et aussi les vôtres qui n'ont jamais été débattues dans cette enceinte. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Julien Schwartz, rapporteur pour avis. Si, elles l'ont été !

M. le ministre de l'industrie. Je vous remercie de cette suggestion, monsieur Quilès, car elle me permet d'enchaîner.

Il est assez décourageant que chaque fois vous répétiez qu'il faudrait débattre. Eh bien ! débattons ! Voilà je ne sais combien de fois que, au lieu d'expliquer votre politique énergétique au Parlement, vous me demandez un débat sur ce sujet. Comme chaque fois, je vous prends au mot : débattons-en tout de suite !

M. Guy Bèche. Allons-y !

M. le ministre de l'industrie. C'est la raison pour laquelle je réitère la proposition que j'ai présentée tout à l'heure. Puisque, selon vous, le pays ne serait pas intéressé par le nucléaire et puisque vous exprimeriez une tendance profonde que personne n'aurait encore détectée, rien ne vous empêche de déposer un amendement supprimant les crédits de ce projet de budget relatifs au nucléaire. Tout serait alors simple ; les représentants de la nation qui siègent sur ces bancs se prononceraient et vous ne pourriez enfin plus répéter comme d'habitude qu'il n'y a jamais eu de vote.

M. Paul Quilès. C'est une astuce !

M. Jean-Guy Branger. Non c'est une bonne idée !

M. Henri Ferretti. La réalité les effraie !

M. le ministre de l'Industrie. Je regrette que vous appeliez astuce un vote proposé au Parlement, monsieur le député. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Interruptions sur les bancs des socialistes.)

M. Guy Bêche. Vous vous faites applaudir à bon marché !

M. le ministre de l'Industrie. Les crédits pour les économies d'énergie atteignent 665 millions de francs ; ils sont en progression de 25 p. 100 sur l'année dernière.

J'ai noté les observations et les suggestions qui ont été présentées par M. Zeller. Je veux bien admettre qu'il est toujours possible de présenter d'autres propositions en faveur des économies d'énergie. J'écarte naturellement celles qui ont été formulées par M. Quilès qui proposait de contraindre les gens à économiser l'énergie.

M. Pascal Clément. C'est le programme socialiste !

M. le ministre de l'Industrie. Nous vivons en effet dans un pays démocratique et nous éviterons de contraindre, monsieur le député, surtout lorsqu'il s'agit d'investissements qui sont hautement rentables. Les Français sont assez raisonnables pour s'en rendre compte et réaliser ces investissements. Je constate d'ailleurs que nous sommes en avance sur le programme d'économies d'énergie que certains de vos amis avaient jugé parfaitement irréaliste et doté de moyens insuffisants.

Sans doute pourrait-on faire mieux, faire plus. Mais en d'autres circonstances on a, à juste titre, rappelé au Gouvernement qu'il ne devait pas alourdir les charges des contribuables. Par conséquent les ministres dépensiers doivent s'imposer, à regret, certaines limitations. Le budget de l'Etat doit être considéré dans son ensemble. Dans la mesure où nous respectons les axes qui ont été fixés et qui ont d'ailleurs été jugés ambitieux, nous sommes dans la bonne direction. Je ne conteste pas que si nous disposions de moyens accrus, nous pourrions sans doute faire plus vite et mieux. Mais ces moyens ne pourraient provenir que de recettes supplémentaires.

Les énergies nouvelles enfin connaissent une hausse spectaculaire. Ainsi, les dotations pour la géothermie progressent de 40 p. 100 sur l'année dernière et les dotations du commissariat à l'énergie solaire passent à 199 millions de francs. Sans doute aurions-nous pu aisément arrondir la dotation à 200 millions de francs pour donner une impression plus forte, mais cette façon de procéder est contraire au souci d'exactitude du Gouvernement. Ces 199 millions de francs représentent une augmentation de près de 60 p. 100.

L'effort de la France en matière d'énergie est — je le souligne — contrairement à ce qui est affirmé, diversifié et équilibré. Si l'on rapproche l'effort consacré par l'économie française dans son ensemble respectivement aux énergies renouvelables — solaire, hydraulique, géothermique, etc. — à ce « nucléaire renouvelable » qu'est le surrégénérateur et au charbon, on constate que dans les trois cas l'effort est de l'ordre de deux milliards de francs. Ainsi, sur les trois grandes filières énergétiques de l'avenir que sont les énergies renouvelables, le nucléaire surrégénérateur et le charbon, les programmes engagés sont non seulement considérables mais aussi d'importance équivalente.

Je dirai maintenant quelques mots sur les matières premières.

Elles sont non moins essentielles que l'énergie. Elles sont vitales aussi à la sécurité de la France. Si la vulnérabilité de l'Europe et particulièrement de la France en matière d'énergie est assez bien perçue par les citoyens, en revanche, il n'en va pas toujours de même pour notre situation en matière d'approvisionnement de minerais qui est pourtant à peine moins fragile. Je dois le souligner devant l'Assemblée.

Supposons que les pays industrialisés ne puissent plus avoir accès aux matières premières situées en U.R.S.S. et en Afrique sub-équatoriale, 60 p. 100 des réserves mondiales de cobalt, 60 p. 100 des réserves de tantale, 80 p. 100 des réserves de manganèse, 90 p. 100 des réserves de chromite, 95 p. 100 des réserves de vanadium et 95 p. 100 des réserves de platine leur échapperaient. Sur l'antimoine, l'argent, le plomb, le zinc et le tungstène, notre vulnérabilité est également très grande. Or, parmi les premiers secteurs frappés en cas de rupture des approvisionnements, on compte des industries aussi essentielles que l'industrie nucléaire, l'industrie pétrolière, les industries aéronautiques et spatiales, les télécommunications et l'armement.

Tous ces éléments expliquent pourquoi la politique des matières premières doit être une priorité, dans notre projet de budget.

C'est pourquoi il comporte trois éléments essentiels :

Tout d'abord, un programme de stockage stratégique des matières premières qui apparaît par l'inscription d'une dotation de 169 millions de francs pour assurer le fonctionnement et les charges financières de la caisse française des matières premières qui vient d'être créée. Cette caisse procédera en 1980 et 1981 à 1 600 millions de francs d'achats financés par appel au marché financier.

Ensuite, un renforcement des moyens consacrés à la recherche et à l'inventaire. Les dotations allouées au B.R.G.M. progressent de 35 p. 100. Ils sont répartis entre les activités de connaissance et d'inventaire du sous-sol et les activités de développement minier.

Enfin, il est apparu que les ressources des océans, pour lesquelles un programme de recherche ambitieux vous a été présenté par le secrétaire d'Etat à la recherche, constituent un enjeu important de l'économie de l'avenir, particulièrement dans le domaine des nodules polymétalliques et des sources hydrothermales, ces dernières étant d'ailleurs le résultat d'une découverte récente à laquelle la France a participé, par l'intermédiaire du C.N.E.X.O. ; il s'agit de véritables geysers sous-marins porteurs de suspensions ou de concentrations métalliques.

La France doit engager un important programme dans ce domaine des ressources minières sous-marines et les crédits nécessaires à sa mise en œuvre sont désormais individualisés dans le budget du ministère. Je peux même vous dire qu'ils seront augmentés dans le cadre du collectif budgétaire qui vous sera présenté prochainement car, entre la préparation de ce budget et celle du collectif, de nouveaux événements ont souligné l'intérêt de ce programme.

J'en viens à la politique industrielle. A vrai dire je ne sais pas, après avoir entendu les orateurs de l'opposition — mais il est vrai que celle-ci n'est pas unie — ...

M. Antoine Porcu. Ce n'est pas votre problème !

M. le ministre de l'Industrie. ... si la France a une politique industrielle, comme l'ont affirmé certains, ou si elle n'en a pas, comme l'ont prétendu d'autres. Je suis quelque peu troublé et j'étudierai le procès-verbal de la séance avec attention pour essayer d'y voir plus clair.

M. Gustave Ansart. Vous avez tort de faire de l'ironie avec la disparition de 700 000 emplois !

M. Antoine Porcu. Très bien !

M. le ministre de l'Industrie. Mais avant d'examiner plus à fond la politique industrielle, je présenterai quelques observations de caractère général.

Le Gouvernement et, j'en suis sûr, la majorité, ont confiance dans la France. Nous sommes aussi capables que n'importe qui de faire de l'industrie.

M. César Depietri. Faites-en, alors !

M. le ministre de l'Industrie. Rien ne nous empêche de réussir dans le domaine des activités industrielles.

M. Antoine Porcu. Si, Bruxelles !

M. le ministre de l'Industrie. Je ne vois pas pourquoi nous aurions peur des Allemands, des Belges, des Italiens ou même des Américains ou des Japonais. Et d'ailleurs nous n'en avons pas peur.

L'industrie française — et c'est ma deuxième remarque — est tout à fait capable de faire face à la concurrence internationale qui lui est imposée.

Contrairement à ce que certains ont suggéré, le Gouvernement n'est pas d'accord pour que la France se replie sur l'hexagone. Il ne veut pas d'une politique industrielle frileuse, peureuse, poltronne. L'industrie française est capable de concurrencer l'industrie allemande.

A ce sujet, je suis quelque peu attristé d'entendre souvent assimiler la notion de politique industrielle à celle d'aide, comme si les Français n'étaient pas capables de faire de l'industrie sans aide.

Lorsqu'il n'y a pas de régime d'aide, certains en concluent qu'il n'y a pas de politique industrielle. Les régimes d'aide sont parfois un moindre mal mais ils sont quand même un mal...

M. René de Branche. Parfaitement !

M. le ministre de l'Industrie. ... et il faut peut-être se réjouir lorsque des industries sont suffisamment puissantes pour ne pas avoir besoin d'aide.

Enfin, je rappelle — et c'est une notion de base — que la compétitivité crée les emplois. Si une entreprise est compétitive, elle vend ses produits. Si elle vend bien, elle vend de plus en plus et elle embauche des gens pour produire.

M. Antoine Porcu. A condition que le pouvoir d'achat permette d'acheter !

M. le ministre de l'industrie. Elle crée alors des emplois.

Si, au contraire, une entreprise n'est pas compétitive, elle ne vend pas ses produits. Elle est donc obligée, au bout d'un certain temps, de supprimer des emplois. Ce n'est pas en réduisant le temps de travail tout en maintenant les salaires qu'elle améliorera ses prix de revient, vendra ses produits et donc augmentera le nombre des emplois.

Cessons les déclarations démagogiques.

M. Antoine Porcu. Votre démonstration est anti-économique, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'industrie. Cessons de déclarer aux Français que l'on va leur donner la lune, sans qu'ils fournissent d'effort. C'est par la compétitivité que nous pourrions créer des emplois. Il faut donc la rechercher.

M. Gustave Ansart. Votre démonstration relève du cours élémentaire première année.

M. le ministre de l'industrie. Aussi, le deuxième objectif que poursuit mon département consiste à doter la France d'une industrie compétitive par rapport à celle des autres grands pays industrialisés.

Ne nous y trompons pas : ce ne sont pas les pays en voie de développement ou les autres pays à bas salaires qui constituent une menace pour la France. Leur développement est, au contraire, un puissant stimulant pour notre industrie dont le solde commercial avec ces pays est largement positif.

Si la morale nous conduit déjà à aider autant qu'il est possible ces pays, l'intérêt s'ajoute à la morale. C'est notre intérêt d'augmenter les échanges avec ces pays en voie de développement et à bas salaires, et j'approuve la position qu'a prise sur ce point M. Caro.

Nous sommes favorables à l'essor des pays en voie de développement et à l'accroissement des échanges avec eux. Mais nous ne voulons pas être la victime de certains qui voudraient nous en imposer les inconvénients.

Nous ne voulons ni des fraudes ni des détournements de trafic. Et, comme nous l'avons fait dans le passé, nous veillerons à les éliminer. J'aurai d'ailleurs l'occasion de vous donner des informations circonstanciées à ce sujet.

De plus en plus, nous passons des accords avec les pays en voie de développement. C'est le cas pour le textile. Ces accords ont été étudiés de la façon la plus raisonnable possible. De l'avis général des professionnels, si les clauses sont respectées, ils sont supportables. Et la politique générale du Gouvernement consiste à les faire observer, à ne pas tolérer les fraudes qui contreviennent à ces accords et aux contingents qu'ils prévoient. Nous sommes également attentifs au renouvellement de ces accords dans des conditions qui permettent à notre industrie d'évoluer vers les fabrications qui lui sont plus particulièrement destinées, tout en laissant aux pays en voie de développement les secteurs industriels qui leur conviennent le mieux.

Les véritables concurrents, la bonne référence, les pays avec lesquels nous devons être réellement compétitifs, ce sont nos concurrents industrialisés. Si la France veut, en l'an 2000, tenir sa place dans le concert des nations, elle doit, dès maintenant, développer les industries du futur au rythme où celles-ci se mettent en place en dehors de ses frontières, en faisant attention, là aussi, qu'il n'y ait pas de truchage.

J'ai entendu l'avertissement de M. Madelin concernant la concurrence du Japon. C'est une des préoccupations fondamentales du Gouvernement. Nous n'acceptons pas que des pratiques qui ne sont pas équitables puissent perturber une concurrence loyale, que nous ne craignons pas.

Quels sont les moyens de cette politique ?

D'abord, le soutien à l'investissement.

Il faut bien entendu investir. Or il faut bien reconnaître que l'investissement industriel, compte non tenu des investissements énergétiques engagés par les entreprises nationales, demeure encore insuffisant. Il était encore en 1979 inférieur en volume au niveau de 1973. Il faut persévérer dans la politique qui a permis une évolution positive et nous a aidés à remonter la pente.

L'investissement industriel était encore en 1979 inférieur en volume au niveau de 1973. Il doit juste retrouver cette année le niveau d'avant la crise pétrolière.

Si l'on observe que les entreprises publiques ont accru leur effort de 80 p. 100, on mesure le chemin que le secteur privé doit encore parcourir.

Tels sont à la fois le motif et l'objectif de la déduction fiscale de 10 p. 100 proposée par le Gouvernement, et adoptée par votre assemblée. Cette mesure capitale et permanente, dont le coût pour l'Etat est évalué à 5 milliards de francs pour 1982 et à 25 milliards au total pour la période prévue, constitue l'élément majeur de l'action engagée pour permettre une reprise vigoureuse des investissements.

Il faut rappeler ensuite que ce soutien à l'investissement est réalisé par toute une série de financements aidés par l'Etat : prêts bonifiés, prêts participatifs privés ou publics. Il y a des moyens très importants qui n'apparaissent pas dans le budget du ministre de l'industrie, mais qui figurent dans celui des charges communes. Ils n'en sont pas moins des instruments de politique industrielle.

Je reconnais, avec M. Gantier, qu'il serait opportun d'établir un tableau de ces différents moyens d'intervention de l'Etat. J'espère que cette lacune de présentation pourra être comblée.

Les crédits de politique industrielle et de développement technologique inscrits au budget de mon département s'élèvent à 4 617 millions de francs, dont 769 millions pour la politique industrielle. A cela s'ajoute 1,5 milliard de prêts du F.D.E.S. aux entreprises privées, et le produit des taxes parafiscales évalué à 665 millions de francs pour 1981.

Plusieurs orateurs ont souligné, je les en remercie, combien était difficile la mise en œuvre d'une politique industrielle. Allant plus loin encore, M. Mauroy m'a gentiment donné un *satisfecit*, estimant qu'on ne pouvait rien me reprocher car la politique industrielle n'est pas possible dans un système ultralibéral. M. Billardon a tenu un discours à peu près comparable. M. Schwartz a cru percevoir un certain renoncement à coordonner les actions industrielles. M. de Branche a évoqué la difficulté des choix stratégiques. M. Xavier Hamelin a demandé un rééquilibrage en faveur des P. M. I., de même que, sous une autre forme, M. Narquin.

A vrai dire, messieurs, je crois que vous percevez tous le problème réel qui se pose au Gouvernement. Il n'est ni possible ni souhaitable que les fonctionnaires gèrent les entreprises. Personne, d'ailleurs, ne le demande. En sens inverse, on comprend bien que le Gouvernement a des responsabilités à assumer, compte tenu des orientations que prend l'industrie dans le monde, en vue de maintenir l'industrie française au niveau des industries étrangères.

Finalement, la réponse, comme souvent en politique, se situe entre les deux extrêmes : il faut arriver à conserver au niveau du Gouvernement les responsabilités fondamentales, celles que je qualifierai de stratégiques, et puis il faut faire appel à tous les ressorts de la nation, à toute sa capacité d'initiative et d'efficacité. Il faut donc libérer la capacité d'action des chefs d'entreprise, leur capacité d'invention et d'imagination qui est considérable. Ce sont ces deux préoccupations qui caractérisent fondamentalement la politique industrielle du Gouvernement et que l'on retrouve dans presque toutes les mesures mises en œuvre.

Ces mesures — je vous l'accorde, monsieur de Branche — sont peut-être un peu trop complexes mais je n'ai jamais entendu personne proposer de supprimer un dispositif d'aide, alors que j'ai souvent entendu les uns et les autres en réclamer de nouveaux. Il conviendrait assurément de supprimer certains mécanismes qui sont probablement superflus mais, dans la conjoncture actuelle, nous ne saurions courir le risque de supprimer, sans nous en rendre compte, des dispositions utiles, ne serait-ce que pour un petit nombre d'entreprises. C'est pourquoi nous n'avons pu encore procéder à la simplification qui vous souhaitez à juste titre.

M. René de Branche. Je puis vous soumettre des suggestions.

M. le ministre de l'industrie. Je les accueillerai avec plaisir. Mais mon intention n'était pas de critiquer votre intervention, monsieur le député. Je voulais vous expliquer pourquoi, tout en reconnaissant le bien-fondé de vos remarques, nous n'avions pas pu jusqu'à présent apporter les solutions dont vous souhaitez la mise en œuvre.

Ce qui illustre le mieux, me semble-t-il, notre orientation principale, c'est l'institution du C. O. D. I. S. qui a pour rôle de choisir les orientations qui paraissent vitales pour le développement industriel de la France parce qu'elles résultent de transfor-

mations fondamentales de la technologie ou des moyens industriels et qu'elles conditionnent l'apparition des grandes industries de demain. Cet organisme permet de coordonner les moyens disponibles sur sept thèmes qui ont été retenus : l'électronique grand public, la bureautique, les ateliers flexibles, l'off-shore, la bio-industrie, les matériels d'économies d'énergie et les produits d'avenir du secteur textile. La présence de ce dernier thème montre bien qu'il ne faut pas assimiler industrie du futur à industrie de pointe et qu'une chance est offerte à la plupart des industries traditionnelles si elles veulent bien incorporer le progrès technologique dans leur propre transformation.

Parallèlement, sont poursuivis les grands programmes technologiques qui visent, conformément à l'orientation tracée par le Président de la République, à « placer systématiquement la France dans les secteurs industriels porteurs d'avenir ».

Permettez-moi de souligner l'effort budgétaire sur trois de ces programmes.

D'abord, l'informatique, industrie qui imprégnera toute l'industrie, dont les dotations croissent de 30 p. 100 conformément au programme décidé par le Gouvernement.

Ensuite, le programme nucléaire dont les retombées technologiques sont considérables. Le C. E. A. poursuit activement sa politique de transfert au profit d'autres secteurs.

Enfin, les technologies spatiales développées par le C. N. E. S. qui poursuit ses actions dans le domaine du lanceur et du satellite d'application et mène simultanément plusieurs programmes de recherche scientifique en coopération internationale. La dotation s'accroît de 22,5 p. 100 et atteint 1 milliard 678 millions de francs.

Le développement technologique ne passe pas seulement par de grands programmes. Il faut aussi un soutien diversifié aux efforts des industriels. C'est le sens de l'action de l'A. N. V. A. R., dont M. Xavier Hamelin a bien voulu signaler les progrès. Ses moyens budgétaires progresseront de 15 p. 100. Le Gouvernement veillera particulièrement à ce que cette action, qui a été décentralisée et dont les fruits ont été principalement recueillis par les petites et moyennes entreprises, ne soit pas ralentie par des difficultés de moyens.

Je terminerai par quelques remarques de caractère général sur les sens que nous voulons donner à notre évolution industrielle. A vrai dire, cette évolution industrielle reflète un choix de société, la grande ambition que le Gouvernement a pour la France. Une industrie de performance est nécessaire à notre pays pour maintenir son niveau de vie et son rang parmi les nations. Nous ne pouvons pas nous contenter d'une industrie ordinaire.

Que serait la France, en l'an 2000, avec 1 p. 100 de la population mondiale, si les Français ne pouvaient s'appuyer sur un outil industriel performant, construit et conçu dès à présent pour l'an 2000, afin de démultiplier par leur intelligence leurs moyens d'action, moyens que ne leur fourniront ni leur nombre ni l'abondance des matières premières ?

Pour réussir cette construction, il faut que la politique industrielle reçoive le soutien de la communauté nationale. Il faut aussi que la mise en œuvre de cette politique épouse les réalités des situations et des besoins.

Je me suis efforcé, depuis que je suis ministre de l'Industrie, de faire en sorte que l'administration soit vraiment au service de l'industrie, et d'abord au niveau régional. C'est dans cet esprit qu'ont été créées les directions interdépartementales de l'industrie, les délégations régionales des agences pour l'innovation ou pour les économies d'énergie. J'ai pu obtenir quelques résultats — par exemple, 73 p. 100 des dossiers soumis à l'A. N. V. A. R. ont été traités au niveau régional. Ces résultats — M. de Branche a eu raison de le souligner — restent encore insuffisants. Ils sont cependant appréciables, compte tenu des habitudes acquises depuis des décennies.

Pour répondre aux véritables besoins, il convient de faire l'effort nécessaire du côté de la formation, de l'information et de la concertation. Cela est particulièrement vrai dans le domaine des technologies nouvelles. Cet effort est réalisé. Par exemple, l'Agence pour le développement de l'informatique — l'A. D. I. — met en place un important effort de formation à l'informatique. Ses crédits — vous l'avez noté — sont en augmentation de 112 p. 100.

Un plan « Informatique et conditions de travail » a été proposé par un groupe de travail réunissant les ministères de l'Industrie et du travail, ainsi que l'A. N. A. C. T. et la D. G. R. S. T. Cette proposition reprend d'ailleurs une suggestion présentée par des représentants syndicaux. A ce sujet, l'association des syndicats à la conception d'opérations informatiques demeure un impératif si l'on veut parvenir à des solutions satisfaisantes pour tous.

Je veux également souligner l'intérêt que mes services et moi-même portons aux réunions que nous tenons périodiquement avec les confédérations et les fédérations syndicales pour parler non pas de revendications, mais de l'avenir de l'industrie et des questions stratégiques qui la concernent. Il y a effectivement, derrière l'évolution de notre industrie, le besoin que la nation comprenne ses problèmes et s'y associe. Ainsi, j'entends parler de la pénétration des produits étrangers ; mais que chacun d'entre vous se demande si, dans son propre matériel, à la maison, il n'a pas de produits étrangers. (Protestations sur les bancs des communistes.)

M. Xavier Hamelin, rapporteur pour avis. C'est juste !

Mme Colette Goeuriot. Monsieur le ministre, ce n'est pas sérieux !

M. le ministre de l'Industrie. Je ne visais personne !

Par ailleurs, une concertation active avec la presse est conduite pour préparer l'introduction de la télématique grand public. Nous devons veiller ici — cela est très important — à préserver le pluralisme, à maintenir un équilibre entre les différents médias, en tenant compte des situations et de l'histoire, pour que la mutation technologique, inéluctable à terme, serve la démocratie et n'étouffe pas certains modes de communication essentiels à son fonctionnement.

La concurrence, qui est assurément un moteur du développement, ne peut se passer de réglementation. Je suis tout à fait d'accord avec les remarques qui ont été faites à ce propos. Mais une conscience nationale devrait, me semble-t-il, s'élever contre l'indécence de certaines campagnes de publicité injustifiées qui font bénéficier les industries étrangères d'avantages auxquels la seule qualité de leurs produits ne saurait les faire prétendre. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

En conclusion, je soulignerai combien les trois concepts d'innovation, de liberté d'entreprise et de démocratie sont intimement liés les uns aux autres.

M. René de Branche. Très bien !

M. le ministre de l'Industrie. Il n'y a pas d'innovation sans liberté d'entreprendre. Si les pays à planification centralisée peuvent poursuivre, comme les nôtres, des programmes ambitieux dans un tout petit nombre de domaines, tels que le spatial ou l'armement, il leur est impossible — l'expérience le montre — de produire ces innovations diversifiées et multiples qui fondent le développement économique d'aujourd'hui.

M. Fernand Icart, rapporteur général. Très bien !

M. le ministre de l'Industrie. L'innovation ne se décrète pas. Elle ne se règle donc pas dans les bureaux. Elle est avant tout le résultat de la créativité des entrepreneurs, des chercheurs, des cadres et des salariés.

Mais — et c'est un point trop souvent oublié — l'innovation ne peut réussir que si le profit qui en résulte est bien transféré aux consommateurs et au public. Il faut pour cela qu'elle réponde à leurs besoins et que ces besoins puissent s'exprimer de manière décentralisée. C'est là encore une des forces du système démocratique que d'être organisé selon des schémas qui permettent ce transfert effectif au profit de tous.

Dans un autre domaine — le domaine social — c'est aussi un des mérites du système démocratique que de favoriser le dialogue social souligné à juste titre par M. Rossinot. La France est un pays où la création d'un syndicat n'a pas à prendre le caractère d'un accouchement national et où l'on s'achemine, conformément à ce qu'avait souhaité le général de Gaulle, grâce à l'action du président de la République, du Gouvernement et de la majorité, vers l'association du capital et du travail.

Oui, monsieur Mauroy, nous croyons à la liberté d'entreprendre. Nous croyons que la liberté est un élément essentiel de la politique industrielle. Si nous ne récusons aucune des responsabilités de l'Etat, nous considérons qu'elles doivent s'exercer dans un cadre qui laisse, autant qu'il est possible, à l'initiative individuelle la possibilité de s'exprimer.

Enfin — et ce troisième élément est aussi important que les deux précédents — l'innovation, en particulier technologique, peut conduire à des évolutions qui touchent au fonctionnement de la société elle-même. C'est là qu'un débat démocratique est nécessaire, aussi bien pour orienter les choix que pour adapter ces évolutions à la société dans laquelle elles se produisent. Sur ce point également, le système démocratique est supérieur aux autres.

La France doit développer sa capacité à innover, car c'est ainsi qu'elle se donnera les moyens de moduler l'avenir selon ses désirs au lieu de le subir, d'élever le niveau de ses enfants et d'améliorer le sort des moins favorisés.

J'ai dit un jour à des chefs d'entreprise que la recherche, loin d'être un investissement risqué, était plutôt une sorte d'assurance. Cela reste vrai pour la société toute entière. Je suis confiant qu'avec l'appui du Parlement la société française participera à la construction de la société industrielle de demain. (Applaudissements sur les bords de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, chargé de la petite et moyenne industrie.

M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, à côté de grands dossiers industriels comme l'énergie, et les questions que l'on se pose au sujet de l'avenir des grands secteurs de notre industrie, il existe un deuxième partenaire industriel qui est constitué par le tissu de nos petites et moyennes industries.

L'activité des P.M.I. dans notre pays se développe depuis deux ou trois ans de façon efficace, dans une conjoncture difficile. Je citerai, à ce sujet, quelques chiffres qui me paraissent particulièrement significatifs. En 1979, pour la première fois, le nombre de créations de petites industries a dépassé très nettement le nombre de fermetures, puisque l'effectif total des P.M.I. s'est accru de 1200 unités, portant le pare total de ce type d'entreprises à 45 700.

Ces affaires assument environ 40 p. 100 de la production industrielle et à peu près 45 p. 100 de l'emploi. Depuis quatre ans environ, l'effectif industriel employé par les P.M.I. s'est globalement maintenu, et a même augmenté de 1 à 2 p. 100. A côté de nos grands ensembles, qui connaissent des problèmes de reconversion parfois difficiles, nous avons donc bien une deuxième famille industrielle, celle que constituent nos petites et moyennes affaires.

La ligne budgétaire spécifique dans le budget de l'industrie est modeste. Elle traduit le financement d'un effort d'animation entrepris dans les régions pour mieux mettre à la portée des petites et moyennes industries les multiples dispositifs qui ont été décidés depuis plusieurs années. Globalement, l'effort en faveur des P.M.I. qui, sous forme d'aides diverses, se trouve réparti dans les différents budgets soumis au vote du Parlement, principalement au titre de l'économie, de la D. A. T. A. R., et du commerce extérieur, se monte à un total de 600 à 700 millions de francs.

Quels ont été les axes clés de la politique que, en liaison avec M. le ministre de l'industrie, nous avons menée depuis trois ans en faveur des petites et moyennes industries ?

En 1979, nous avons engagé un effort en direction de la création d'entreprises et de l'exportation. Je rappelle qu'il y a une réserve d'environ 10 000 petites industries, représentant environ 20 milliards de francs de capacités d'exportation supplémentaires sans investissements nouveaux, capables de vendre sur les marchés extérieurs.

En 1980, nous avons porté notre effort sur les mécanismes de financement, sur la réforme des dispositifs d'innovation dans le cadre de la réorganisation de l'Anvar, et enfin sur la nécessaire concertation avec les organisations professionnelles au sein du ministère de l'industrie, dans un cadre adapté aux P.M.I., avec la création du conseil de développement des P.M.I. auprès du ministre de l'industrie.

Notre objectif pour 1981 est d'essayer de globaliser l'effort en faveur des P.M.I. dans une politique générale simple, portant notamment sur des mesures destinées à mieux faire passer tous ces mécanismes vers les utilisateurs, c'est-à-dire les 45 700 petites industries que compte notre pays.

M. Devaquet, rapporteur spécial de la commission des finances pour la petite et moyenne industrie, m'a, ce matin, posé trois questions.

Première question : où en est la politique d'assistance technique aux petites et moyennes industries ? Y a-t-il changement d'orientation ? Non, il n'y a pas changement d'orientation. Simplement, nous cherchons à améliorer le fonctionnement de toutes les procédures qui ont été mises en œuvre depuis plusieurs années.

Je rappelle que nous devons faire passer en direction de quelque 45 000 bénéficiaires potentiels environ 130 procédures d'aides diverses, dont 73 financières, à travers une centaine de points de distribution et environ 500 points d'information répartis sur le territoire.

Nous devons, en 1981, régler clairement ce problème dans le sens d'une simplification de ce réseau de distribution pour une politique d'appui à la petite et moyenne industrie. Nous devons, en même temps, répondre à deux questions importantes : quelle évolution voulons-nous, et quel serait le bon partage des responsabilités entre les pouvoirs publics au niveau national, les pouvoirs locaux au niveau régional, et les organisations professionnelles elles-mêmes ?

J'ai posé cette question, au sein du conseil de développement des P.M.I. aux représentants des grandes organisations professionnelles. En effet, alors que nous voyons bien ce que représente la politique d'assistance technique au développement agricole, ou que l'on perçoit la naissance d'une politique d'assistance technique homogène à l'artisanat, nous avons certainement, au niveau du ministère de l'industrie, à concevoir une politique d'assistance technique beaucoup plus fluide et beaucoup plus simple en faveur de ces 45 000 unités industrielles qui totalisent, je le rappelle, près de la moitié de l'emploi industriel et qui, globalement, ont maintenu cette performance depuis plusieurs années.

L'effort en cours portera sur les mots clés d'adaptation, de simplification, de clarification des responsabilités entre le niveau national et le niveau régional.

Nous apporterons, en premier lieu, un appui spécialisé à l'innovation. En effet, la durée de vie moyenne d'un produit ou d'un procédé industriel est aujourd'hui de cinq à sept ans. Si l'on n'a pas compris cette évolution extrêmement importante, si l'on ne se rend pas compte que cette durée de vie va se raccourcissant, on passe à côté d'une partie de l'analyse de nos difficultés industrielles. Nos chefs d'entreprise, qu'ils dirigent de grandes ou de petites affaires, doivent reconstruire leurs industries tous les quatre ou cinq ans.

Nous nous efforcerons, en second lieu, de faire déboucher sur les marchés extérieurs environ 10 000 de nos petites affaires.

Nous tâcherons, en troisième lieu, de maîtriser le cycle de la naissance et de la mortalité des entreprises : globalement, le taux de naissance est de l'ordre de 5 p. 100 et le taux de mortalité est sensiblement du même ordre.

Nous aurons, enfin, à nous préoccuper des problèmes de main-d'œuvre qualifiée. Une étude a révélé qu'environ 50 p. 100 de nos P.M.I. se plaignent de manquer de main-d'œuvre qualifiée, en raison, précisément, de l'évolution des technologies. Or, dans la région parisienne, qui compte environ 250 000 demandeurs d'emploi, quelque 40 000 offres d'emploi industriel ne sont pas satisfaites. S'attaquer au problème de la qualification, notamment en utilisant au mieux les mécanismes de formation alternée qui ont été votés récemment par le Parlement, telle est, par conséquent, l'une de nos priorités dans le domaine industriel.

Il n'y a donc pas, monsieur le rapporteur, de changement d'orientation, mais la recherche d'une simplification et d'une clarification des responsabilités. Nous avons construit un réseau d'aides publiques et de distribution de ces aides. Les organisations professionnelles doivent maintenant, et je le leur répète souvent, monter des relais et des réseaux d'assistance technique privés pour mieux assurer la distribution de ces possibilités d'appui, les chambres de commerce et d'industrie intervenant, dans tous les cas, avec leurs statuts propres.

Deuxième question : où en est la réforme de la transmission d'entreprises ? C'est un phénomène important. En effet, à côté d'un taux de naissance de 5 p. 100 et d'un taux de mortalité qui est sensiblement du même ordre, le taux de transmission dans le secteur de la petite industrie, qu'il s'agisse de successions ou de ventes est, lui aussi, de l'ordre de 5 p. 100.

Nous avons constaté, après enquête, que la moyenne d'âge des chefs de petites et moyennes industries était d'environ cinquante-cinq ans, sans que nous sachions très bien si cette moyenne d'âge n'est pas, après tout, normale, ou si elle correspond à un certain vieillissement de l'effectif de direction industrielle provenant notamment d'un assez large mouvement d'établissement dans les cinq ou six années qui ont suivi la fin de la dernière guerre.

Un rapport important a été demandé ; les meilleurs experts en la matière ont été consultés, de même que les dirigeants professionnels ; ce dossier est aujourd'hui entré dans sa phase finale, au niveau gouvernemental. Quatre orientations ont été retenues : sensibilisation et préparation des chefs d'entreprise à cette évolution importante — on estime qu'une transmission d'entreprise se prépare cinq ou six années à l'avance ; assouplissement de certaines dispositions de notre droit civil ; étude de la fiscalité relative à la transmission des entreprises et des règles de paiement ; enfin, examen du rôle de relais que pourraient jouer en la matière certains organismes financiers.

Ces études sont maintenant terminées et sont donc soumises pour décision au Gouvernement. Le Parlement, les chefs d'entreprise et l'opinion connaîtront bientôt les mesures qui auront été arrêtées.

Troisième question : la création du Crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises améliorera-t-elle la distribution des financements ? J'y réponds par l'affirmative. Ce nouvel outil sera opérationnel le 1^{er} janvier prochain. Vous avez indiqué, monsieur le rapporteur, que vous vous interrogez sur la possibilité de créer par voie réglementaire un tel organisme. Je rappelle que l'Etat conserve la majorité dans la société anonyme qui sera constituée ; le recours à la procédure législative ne se justifie donc pas. Du point de vue de l'utilisateur, le Crédit d'équipement doit être considéré comme une gare de triage facilitant l'accès des P. M. I. à certains crédits à moyen et à long terme.

L'idée directrice doit être de clarifier les procédures d'aide ; vous n'ignorez pas que le Gouvernement met chaque année à la disposition du monde industriel deux ou trois milliards de crédits bonifiés destinés à favoriser la création d'emplois et deux ou trois autres milliards de francs destinés à aider les exportations.

Ces crédits étaient jusqu'à présent distribués par des organismes spécialisés ; les prêts à long terme par le Crédit hôtelier, ceux à moyen terme par la Caisse nationale des marchés de l'Etat. L'unification va donc dans le sens d'une simplification et j'attache beaucoup d'importance à ce qu'il soit clairement précisé qu'une priorité sera accordée à l'instruction interbancaire de ces dossiers. Cela signifie que lorsqu'un chef d'entreprise s'adressera à sa banque pour demander un prêt à moyen terme de 500 000 francs, le banquier devra être capable de lui indiquer, s'il s'agit d'un investissement créant des emplois ou développant les exportations, qu'il peut bénéficier de telle ou telle procédure aidée, et de monter un financement ou un complément de financement auprès du Crédit d'équipement dans des conditions déterminées.

J'attache beaucoup d'importance à cette règle de l'instruction interbancaire des dossiers, étant entendu qu'il subsistera vraisemblablement une filière d'instruction directe grâce aux délégations régionales de la Caisse nationale des marchés de l'Etat et du Crédit hôtelier, qui seront regroupés dans le nouvel organisme.

Clarification des procédures, possibilité de faire appel à un organisme unique distribuant certains crédits aidés à moyen et à long terme, instruction interbancaire — ce qui respecte la règle du jeu libéral — faculté d'instruction directe à partir d'antennes décentralisées : tout cela va dans le sens de la clarification et de la simplification.

M. Xavier Hamelin, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, m'a posé quelques questions complémentaires importantes.

J'ai déjà répondu, monsieur le rapporteur, en ce qui concerne la natalité des entreprises. Quant à la décentralisation de l'Agence nationale pour la création d'entreprises qui a, je le rappelle, eu treize mille contacts en un an au niveau national, je crois qu'elle ne s'impose pas, dans la mesure où nous sommes convenus de nous appuyer sur les guichets d'accueil des chambres de commerce et d'industrie. En effet, le Gouvernement insiste — et l'expérience se déroule normalement — pour qu'une coopération étroite se noue entre l'Agence nationale pour la création d'entreprises et les cent quatre-vingts chambres de commerce et d'industrie de France. Ainsi, lorsque nous sommes saisis de la demande d'un candidat, nous le renvoyons au guichet d'accueil de la chambre de commerce et d'industrie concernée.

L'effort le plus important consenti afin de tenir le grand pari d'un taux important de création d'entreprises porte sur la préparation de nos futurs dirigeants d'entreprise et sur l'enseignement. Une mobilisation doit s'effectuer dans les régions au niveau des universités, de l'enseignement technique, des écoles de gestion et de commerce. Leurs responsables doivent faire en sorte d'élever « en cocoon » — si j'ose dire — les candidats à la responsabilité de chef d'entreprise, car c'est là qu'un pays moderne accuse en général un déficit.

Songez, mesdames, messieurs les députés, que pour assurer le renouvellement du tissu artisanal, celui des P. M. E. et des P. M. I., il faut que 140 000 à 150 000 Français s'installent à leur compte chaque année. Parmi eux, les deux tiers, voire les trois quarts, sont des autodidactes. Si nous rendons hommage à leur courage, force nous est cependant de constater une certaine carence en ce qui concerne l'adaptation des mécanismes d'enseignement.

Vous m'avez également demandé, monsieur Hamelin, d'associer les établissements publics régionaux aux travaux du conseil du développement de la P. M. I.

Ce conseil auprès du ministre de l'industrie est, en quelque sorte, une commission de travail où nous nous interrogeons sur les réorganisations que j'évoquais il y a quelques instants.

Dans une deuxième phase, il faudra bien sûr, redéployer cet effort de coordination au niveau des régions, afin que les établissements publics régionaux, les divers organismes régionaux et les chambres de commerce et d'industrie puissent servir de points d'appui aux chefs d'entreprise.

C'est alors seulement que nous nous interrogerons sur l'opportunité de fixer des règles du jeu un peu plus élaborées pour distribuer l'assistance technique en faveur des P. M. I. au niveau des régions. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé pour l'A.N.V.A.R. depuis un an.

Nous appréhendons le problème dans son ensemble et je vous donne acte qu'il est important de laisser le niveau régional jouer un rôle. Mais je vous demande un délai supplémentaire pour maîtriser cette importante question.

Vous m'avez également posé une question, monsieur le rapporteur pour avis, sur les transmissions d'entreprises. Je crois y avoir répondu lorsque je me suis adressé à M. Devaquet.

Quant au financement des P. M. I., vous avez évoqué, à juste titre, trois grandes mesures figurant dans le rapport Mayoux. J'y attache, comme vous, une grande importance.

Deux d'entre elles ont reçu un début d'application : les organisations professionnelles bancaires ont lancé une action en matière de clarté du coût du crédit ; les banques commencent à afficher leurs taux, ce qui permettra aux chefs d'entreprise — consommateurs de services bancaires — d'y voir beaucoup plus clair dans un proche avenir.

Quant au crédit global d'exploitation, c'est un outil bancaire nouveau, destiné à remédier à certaines tensions dans le financement des trésoreries en permettant à un chef d'entreprise et à ses banquiers — on a pensé qu'il était nécessaire d'en avoir au moins deux — de passer un contrat de trésorerie, valable douze mois, et fixant un minimum et un maximum.

Avec la réforme du crédit à court terme et l'introduction de procédures nouvelles dans ce type de crédit, nous abordons un domaine considérable. Mais j'ai accepté, en liaison avec M. le ministre de l'économie, que des réseaux bancaires importants se lancent dans cette expérience : deux ou trois sont d'ailleurs décidés à le faire.

Les chefs d'entreprise s'inquiétaient de voir modifier les règles du jeu en matière de trésorerie. Il n'est nullement question de leur compliquer la tâche, mais, au contraire, de mettre un outil nouveau à leur disposition. En effet, si la plupart des problèmes de financement des entreprises se règlent normalement par accord entre l'entreprise et la banque, dans un tiers ou un quart des cas on rencontre des situations de tension liées, par exemple, à une insuffisance de garantie.

C'est dans ces cas-là, notamment lorsqu'il s'agit d'affaires susceptibles de se développer, qu'il convient d'élaborer des mécanismes financiers relais adaptés.

Une troisième réforme est à l'étude ; elle soulève, je le sais, des problèmes techniques difficiles : c'est la réforme du crédit à moyen terme mobilisable. Le dossier est d'ailleurs suivi par M. le ministre de l'économie.

Le réaménagement du cautionnement mutuel, sur la base des propositions du rapport Sarrazin, constituera le complément indispensable des réformes financières en cours. Si un chef d'entreprise a besoin d'emprunter cent francs et ne présente pas des garanties suffisantes, alors même que son affaire est en bonne santé, il doit pouvoir souscrire une assurance-crédit pour trente, quarante ou cinquante francs et utiliser les mécanismes de cautionnement mutuel.

Vous avez souligné dans votre conclusion, monsieur le rapporteur pour avis — et j'y ai été sensible — la nécessité d'assurer une certaine justice économique dans le développement des grandes et des petites unités.

En effet, de même qu'il existe des inégalités sociales entre les individus, il peut exister des inégalités économiques entre nos entreprises industrielles et commerciales. L'effort en cours a pour but d'assurer l'égalité des chances de développement entre toutes les entreprises.

Nous devons toujours garder présente à l'esprit la nécessité de mener une double politique de redéploiement ou de réorganisation de l'industrie, l'une au niveau des grandes entreprises, l'autre à celui des petites et moyennes entreprises.

M. Narquin a évoqué ce matin dans son intervention le problème particulier de l'équilibre qu'il convient de maintenir entre elles, plus particulièrement dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, lorsqu'elles sont en concurrence sur les mêmes marchés.

J'envisagerai cette question dans son ensemble.

Les efforts actuellement en cours portent sur un aménagement des règles du jeu de la sous-traitance. Le Parlement a, en 1975, adopté une loi importante en la matière, qui a notamment codifié les règles relatives au paiement du sous-traitant. Il existe une commission de la sous-traitance, qui réunit tous les professionnels intéressés. Elle réfléchit à un aménagement de la réglementation actuelle. Je rappelle également que nombre de régions ont pris l'initiative d'organiser des bourses de la sous-traitance.

Enfin, je recommande aux grandes entreprises industrielles de placer auprès de la direction générale, un « Monsieur P.M.I. - sous-traitance ». Il s'agirait d'un poste d'état-major très important dont le rôle consisterait à se préoccuper du développement à moyen et à long terme des sous-traitants de l'entreprise.

Dans un domaine différent, celui des marchés publics, je vous rappelle par ailleurs que le Gouvernement a décidé que la part des P. M. E. devait augmenter de deux points par an.

Deux démarches complémentaires sont nécessaires en ce domaine.

Tout d'abord au niveau de notre législation et de notre réglementation. Nous devons nous préoccuper davantage à l'avenir de l'équilibre, dans un même secteur, entre la part de marché détenue par les grandes entreprises et celle détenue par les petites et moyennes entreprises.

Mais, d'un autre côté, il est nécessaire que les petites entreprises n'hésitent pas à se grouper, afin d'être plus puissantes et de pouvoir ainsi faire face à toutes les situations.

Pour tout ce qui concerne le secteur du bâtiment et des travaux publics, je renvoie M. Narquin à M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie. En ce qui concerne l'industrie, je suis à sa disposition, ainsi que M. Giraud, pour étudier tout cas particulier de déséquilibre sectoriel entre grandes et petites entreprises (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en arrivons maintenant aux questions. Je rappelle que les groupes interviennent à tour de rôle par période de quinze minutes, questions et réponses comprises, jusqu'à épuisement de leurs questions.

Pour le groupe communiste, la parole est à Mme Gœuriot.

Mme Colette Gœuriot. Monsieur le ministre, ma question s'articule autour de trois exemples.

La société Sacilor vient d'annoncer la fermeture de la mine de fer d'Homécourt, en Meurthe-et-Moselle. Après Mc Liers, Bréchain-Micheville et Saizerais, cela fait quatre puits qui ont été fermés en 1980 et qui sont venus s'ajouter aux quarante fermés depuis vingt ans.

La production de minerai de fer est passée de 51,9 millions de tonnes en 1974 à 30,3 millions en 1979, soit une chute de 42 p. 100.

Depuis 1962, les rendements ont été multipliés par cinq ; 20 000 emplois supprimés, chômage galopant, en particulier pour les jeunes, marasme commercial et économique, misère dans les foyers ouvriers !

Mais, dans le même temps, 57 p. 100 de l'acier français provient d'importations massives, totalement injustifiées.

Les mines sont noyées, mettant en cause l'alimentation en eau des localités minières, créant une situation de non-retour pour l'exploitation d'un minerai compétitif et qui peut être enrichi.

Malgré le scandaleux gâchis de « l'écrémage », les réserves sont évaluées à 4,5 milliards de tonnes et à quatre-vingt-dix ans d'extraction : de quoi alimenter la sidérurgie et fournir des emplois pendant trois générations, ce qui contredit votre affirmation concernant la « pauvreté » de nos ressources.

Avec les mineurs en lutte et toute la corporation minière — ses retraités, ses pensionnés et ses veuves — nous exigeons l'annulation immédiate de toute mesure de fermeture de puits de mine ; le maintien et le développement de notre industrie minière et sidérurgique ; l'ouverture de négociations, que vous avez vous-même promises en 1979, sur le dossier des mines de fer et la discussion à l'Assemblée nationale de notre proposition de loi tendant à assurer l'activité des mines de fer de Lorraine dans l'intérêt national.

Deuxième exemple : alors que 15 000 mineurs de charbon poursuivent une grève puissante pour la revalorisation du métier de mineur, le Gouvernement s'empresse de réformer et de renforcer le rôle de l'A. T. I. C., association technique chargée des importations de charbon. On s'interroge sur le sens de ces réformes.

Enfin, troisième exemple : alors que notre marché intérieur connaît un développement important de l'ardoise naturelle, riche en qualité et en quantité, comme à Fumay dans les Ardennes, notre production nationale est en diminution de 25 p. 100 et nos importations ont été multipliées par trois, atteignant le même niveau que la production nationale.

Aussi, à partir de ces trois exemples significatifs, je vous demande, monsieur le ministre, qu'elles mesures concrètes, précises, urgentes, vous allez prendre pour mettre un coup d'arrêt à cette politique d'abandon et de gâchis, pour garantir et développer la production nationale de nos richesses naturelles. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. le ministre de l'industrie. Madame le député, s'agissant d'abord du problème des mines de fer, je vous rappelle que la politique d'approvisionnement en minerai de fer est de la responsabilité des groupes sidérurgiques, qui ont en charge d'assurer la compétitivité de leurs entreprises, seule garantie véritable de l'emploi dans la sidérurgie. Vous comprendrez donc que le Gouvernement n'impose pas aux groupes sidérurgiques d'employer une matière première qui, alourdissant leurs prix de revient, accroîtrait encore leurs difficultés.

Vous connaissez très bien les handicaps du minerai lorrain : les investissements supplémentaires qu'il nécessite, sa teneur en phosphore, le coût plus important de l'énergie — ce dernier facteur évoluant malheureusement dans un sens défavorable au minerai de fer français. Mais je vous ferai remarquer que la production a beaucoup moins baissé en France qu'au Luxembourg, pays qui exploite un gisement du même type ; que les exportations vers les autres pays de la Communauté diminuent très rapidement, ce qui montre davantage encore la faible compétitivité de ce minerai.

Devant une telle situation, le Gouvernement a pris en charge certaines dépenses pesant sur la compétitivité des mines, dans la mesure où elles ne sont pas reliées directement à leur exploitation : ce sont les indemnités de raccordement, qui ont d'ailleurs un coût budgétaire élevé sur lequel le Parlement est appelé à se prononcer.

Mme Colette Gœuriot. Elles sont remises en cause chaque année !

M. le ministre de l'industrie. En ce qui concerne l'A.T.I.C., vous n'ignorez pas que nous avons besoin d'importer du charbon. Aucun parti politique, aucun syndicat ne prétend que la seule production nationale puisse suffire à notre consommation.

Il nous faut donc avoir une politique internationale ambitieuse et volontariste, avec des opérateurs compétents et motivés, mais aussi avec des acheteurs et des approvisionnements diversifiés et économiques.

Les pouvoirs publics n'entendent pas se dessaisir de la maîtrise de l'approvisionnement français que leur a donnée la loi. Il faut donc appliquer les textes actuels — qu'il n'est pas envisagé de modifier — de façon à valoriser au mieux notre position d'acheteur. Mais je peux vous rassurer : il est bien dans nos intentions que notre politique d'achat vienne appuyer la nouvelle politique charbonnière comportant un contrôle, par des opérateurs français, de ressources à l'étranger, politique dans laquelle les Charbonnages de France ont un grand avenir. Il est certainement possible, avec le fonctionnement actuel de l'A.T.I.C. et compte tenu des responsabilités incombant en propre au Gouvernement, de concilier notre politique d'acheteur avec l'ensemble de notre politique charbonnière.

En ce qui concerne les ardoisières, qu'elles se situent en Anjou ou dans d'autres régions du pays — Midi-Pyrénées, par exemple — elles subsistent pour des raisons de nature géologique du gisement ou de coût de main-d'œuvre une concurrence qui, dans certains cas, profite à leurs adversaires.

Notre action s'exerce selon deux axes :

D'une part, défendre la production nationale par une politique de qualité, avec adoption de normes, de labels destinés à préserver la qualité architecturale, car les ardoises françaises sont souvent plus belles que les ardoises étrangères qui les concurrencent par le prix de revient.

D'autre part, promouvoir l'inventaire des gisements dans le cadre de l'inventaire du sous-sol national; c'est ainsi que dans le Midi de la France, des indices font actuellement l'objet d'une prospection assurée par le bureau de recherches géologiques et minières.

M. le président. La parole est à M. Odru.

M. Louis Odru. Monsieur le ministre, il y a près de quatre mois que l'usine de machines-outils Dufour de Montveuil a cessé ses activités et que ses 700 salariés ont été licenciés. Les locaux de l'entreprise sont occupés par les travailleurs qui, entourés de la solidarité agissante de la population, réclament le redémarrage de l'usine avec tout son potentiel économique, technologique et humain.

Des preneurs industriels se sont présentés à votre ministère. Nous souhaitons connaître leurs propositions et les réponses que vous y avez faites. Quels engagements êtes-vous prêt à prendre pour assurer, par une solution française, le redémarrage de l'usine Dufour avec son personnel et son potentiel industriel, comme l'exigent l'intérêt national et le développement indispensable de notre industrie de la machine-outil ?

Qu'attendez-vous pour associer les organisations syndicales des travailleurs de l'entreprise Dufour aux négociations en cours ? Qu'attendez-vous pour tenir, sous votre égide, la table ronde de concertation qui réunira preneurs éventuels et travailleurs, pour assurer rapidement, dans les meilleures conditions, la remise en route de l'usine Dufour, laquelle, avec son personnel de haute qualification, constitue un outil industriel performant dont la France a besoin. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. le ministre de l'industrie. Monsieur le député, je serais personnellement très heureux qu'il soit possible de sauver l'entreprise Dufour qui a indiscutablement occupé une place de choix dans le secteur de la machine-outil et dont le maintien de l'activité serait très utile à l'industrie française.

Vous savez que cette société, qui avait commis certaines imprudences financières n'était plus en état de poursuivre son activité. L'affaire est au tribunal de commerce. Il est exact que deux projets ont été présentés par des industriels devant ce tribunal, qui statuera prochainement.

Il est de notre politique constante d'apporter une aide lorsque nous avons le sentiment que des projets industriels sérieux peuvent sauver des emplois et qu'ainsi l'argent des contribuables sera utilement employé.

M. Louis Odru. Les projets présentés sont-ils sérieux, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'industrie. Monsieur le député, vous m'exécutez de ne pas répondre à la place du président du tribunal de commerce.

M. Louis Odru. Les auteurs de ces projets se sont pourtant présentés à votre ministère !

M. le président. Monsieur Odru, la procédure des questions ne permet pas aux députés de reprendre la parole après que le ministre leur a répondu.

La parole est à M. Gouhier, pour poser la question de M. Maisonnat.

M. Roger Gouhier. Monsieur le président, je vous demande de bien vouloir excuser mon collègue M. Maisonnat, actuellement à la commission des lois.

Monsieur le ministre, le rapport Hannoun signale que, de 1973 à 1976, six grands groupes industriels qui emploient 10 p. 100 des effectifs de l'industrie ont réalisé des investissements ne représentant que 2 p. 100 de l'ensemble du secteur industriel alors qu'ils se sont partagé la moitié des aides publiques de l'Etat. Ces groupes qui ont enregistré une augmentation considérable de leurs profits réduisent ainsi leurs investissements en France au bénéfice d'investissements réalisés à l'étranger. J'en donnerai un exemple avec chiffres à l'appui.

En 1978 Total C. F. P., Saint-Gobain-Pont-à-Mousson et Rhône-Poulenc ont investi à eux trois en France pour 2 506 millions de francs, soit une baisse de 1 555 millions en francs courants par rapport aux années 1973-1974. Cette même année 1978, ces trois groupes industriels investissaient à l'étranger l'équivalent de 4 090 millions de francs, soit une hausse de 1 138 millions en francs courants par rapport aux années 1973-1974. Dans le même temps, ces trois groupes réduisaient en France leurs effectifs de 7 000 personnes.

En 1978, les exportations brutes de capitaux à long terme ont atteint 80 milliards de francs, alors que l'investissement total des entreprises s'élevait à 200 milliards. Les exportations nettes de capitaux ont été multipliées par 4,6 entre 1971 et 1978. En 1974, les crédits à moyen et long terme à l'exportation en sorties nettes atteignaient 16 221 millions de francs. En 1978, leur montant est passé à 32 105 millions de francs, soit un doublement en francs courants.

La démonstration est ainsi faite que les sociétés privées préfèrent « casser » l'industrie française, puis abandonner celle-ci pour s'en aller, avec l'argent des contribuables, à la recherche de profits importants dans divers pays étrangers.

Le Gouvernement va-t-il continuer à encourager ces pratiques ? Nous attendons de votre part une réponse claire et précise à cette question.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. le ministre de l'industrie. Monsieur le député, c'est une question singulièrement formulée. Je ne sais pas pourquoi vous agglomérez trois sociétés dont la première est une société pétrolière, dont la deuxième fabrique du verre et des tuyaux de fonte, tout en s'intéressant à diverses autres choses, notamment à l'informatique, et dont la troisième s'occupe principalement de chimie.

M. Roger Gouhier. Elles ont la même stratégie !

M. le ministre de l'industrie. Les chiffres que vous avez cités sont trop difficiles à saisir pour que l'on puisse en donner une interprétation globale; mais je vais vous fournir quelques indications sur le problème que vous évoquez.

D'abord, le problème pétrolier est entièrement différent chez nous de ce qu'il est chez d'autres; les promesses pétrolières du territoire métropolitain ne sont pas comparables à celles que l'on peut trouver dans diverses zones du monde: le fait que les investissements consacrés à l'exploration par le groupe ELF soient considérablement plus élevés à l'étranger qu'en France me paraît éminemment normal. L'inverse m'étonnerait et même m'inquiéterait, car c'est justement une des données fondamentales de notre politique pétrolière que de diversifier les approvisionnements pétroliers de façon que la France dépende beaucoup moins de régions troublées que ce n'est le cas actuellement. Cela dit, il faudrait voir, dans les totaux que vous avez indiqués, comment se présente l'intervention de ce facteur.

L'histoire technologique montre que les grands pays industriels, ceux dans lesquels l'emploi industriel s'est développé, sont justement ceux qui ont bénéficié d'entreprises contrôlant des investissements à l'étranger. Pour ma part, je serais tenté de considérer comme un signe d'agressivité industrielle et de réussite la capacité qu'ont un certain nombre de grandes entreprises de faire ce qu'elles n'étaient pas capables de faire il y a quelques années, c'est-à-dire d'investir à l'étranger. En ce qui concerne les effectifs, l'agglomération des trois groupes ne rend pas significatifs les chiffres que vous indiquez.

En tout état de cause, c'est le lot normal de l'industrie que certaines branches de fabrication perdent des effectifs au cours des âges, cependant que d'autres branches en gagnent, étant entendu que les services industriels, qui prennent de plus en plus d'importance, ne sont pas comptabilisés avec les effectifs de fabrication proprement dits.

Ce qui importe, je le disais tout à l'heure à la tribune, c'est que nous ayons une industrie compétitive. Dans la mesure où notre industrie sera efficace et la France compétitive, avec une recherche de qualité, de bons diplômés et une main-d'œuvre sachant faire mieux que les autres pour le même prix, nous pourrions compter sur le développement de l'emploi national.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe union pour la démocratie française.

La parole est à M. Arthur Paecht.

M. Arthur Paecht. Monsieur le ministre, ma question comporte deux volets.

Le premier concerne l'effort de l'Etat en faveur des énergies nouvelles.

Vous connaissez mon attachement au développement du programme nucléaire français — parce que je suis convaincu qu'on ne peut pas en faire l'impasse — et j'ai parfaitement mesuré, au cours des missions que j'ai eu récemment à mener dans plusieurs grands pays, combien nous avons raison d'agir ainsi.

Ce ne sont d'ailleurs pas les propos peut-être sincères, mais sûrement irresponsables, que certains ont tenus à cette tribune ce matin, qui pourraient infléchir l'opinion que je me suis forgée.

Comme vous, monsieur le ministre, je rejette l'accusation d'appartenance à un quelconque « lobby » nucléaire. M. Quilès, qui s'est rendu avec moi en mission aux États-Unis, aurait pu parfaitement mesurer à quel point cette comparaison ne saurait être de mise en ce qui concerne notre pays. Cela est d'autant plus important pour moi que je suis convaincu qu'il faut rechercher d'autres formes d'énergie capables de venir, en temps utile, compléter parfaitement le dispositif prévu.

Je souhaiterais savoir, monsieur le ministre, où nous en sommes sur ces énergies nouvelles, et mesurer très exactement l'effort des pouvoirs publics en leur faveur. L'effort de votre gouvernement est-il suffisant dans ce domaine ? Pouvez-vous donner l'assurance ici qu'en 1990 la part des énergies nouvelles représentera réellement 10 p. 100 de notre approvisionnement énergétique ?

Le second volet de ma question concerne les ressources minières sous-marines. Nous sommes actuellement, pour beaucoup de produits, sous la dépendance, totale ou presque totale, de certains pays dont on doit reconnaître très objectivement que ce sont, pour une grande partie d'entre eux, des pays à régime instable et dont on n'est pas sûr qu'ils respectent ou qu'ils respecteront scrupuleusement les contrats passés.

Il nous faut donc prévoir l'avenir. La capacité de la France dans le domaine des recherches en mer étant largement connue, je vous saurais gré de nous dire ce que nous avons déjà entrepris et ce que nous entendons réaliser demain en ce domaine.

Tout à l'heure, vous avez parlé du crédit de 10 millions de francs inscrit au chapitre 72-12, concernant les ressources minières sous-marines. Pourriez-vous me donner quelques indications sur l'usage qui en sera fait ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. le ministre de l'industrie. Monsieur le député, en ce qui concerne d'abord les énergies nouvelles, je vous remercie d'avoir pris la peine, avec certains de vos collègues, d'examiner comment, dans des pays étrangers, se déroulaient les programmes nucléaires et ce que l'on pensait du programme nucléaire français. Les observations que vous en avez rapportées constituent un précieux encouragement : pour ceux qui, en France, s'efforcent de développer cette ressource à laquelle ils croient que l'indépendance française est attachée.

Mais, vous avez eu raison de le rappeler, notre objectif fondamental est d'attaquer la dépendance pétrolière par tous les moyens possibles, et notamment par le développement des énergies dites nouvelles.

Les objectifs que nous avons tracés pour 1990 sont considérés tantôt comme ambitieux, tantôt comme insuffisants. Nous les avons retenus aussi honnêtement que possible, après mûre réflexion, en pensant qu'on pouvait les atteindre. Ils représentent 10 à 12 millions de tonnes d'équivalent pétrole en énergies nouvelles, soit au total 10 p. 100 de notre bilan en énergies renouvelables, celles-ci comprenant les énergies nouvelles au sens actuel, auxquelles s'ajoute l'hydraulique, généralement comptée dans les budgets étrangers comme énergie nouvelle, au sens d'énergie renouvelable.

La ventilation de ces 10 à 12 millions de tonnes d'équivalent pétrole permet d'apprécier si l'objectif est ou non réaliste : géothermie, 0,8 à 1 million de tonnes d'équivalent pétrole ; énergie verte, 7,5 à 9 millions de tonnes d'équivalent pétrole ; énergie solaire, 1,3 à 1,5 million de tonnes d'équivalent pétrole ; micro-centrales, 0,4 à 0,5 million de tonnes d'équivalent pétrole.

Les moyens consacrés à ce programme sont importants et croissants. A vrai dire, le développement des énergies nouvelles mobilise, en 1980, de la part de la nation, plus d'un milliard de francs, ce qui, ajouté au milliard correspondant à l'hydraulique, justifie les 2 milliards de francs dont je parlais tout à l'heure à la tribune.

Pour lever toute incertitude, je vous précise la ventilation de ce milliard de francs.

Les crédits consacrés à l'énergie solaire se décomposent ainsi : 140 millions de francs pour le commissariat à l'énergie solaire, 52 millions pour le ministère de l'industrie, 144 millions pour les autres ministères, 136 millions pour les établissements publics, 50 millions pour les collectivités locales et 18 millions pour la C. E. E., soit 540 millions. Puis 45 millions sont affectés à la recherche-développement dans l'industrie et 300 millions aux investissements pour la production d'énergie, soit un total de

885 millions, auquel s'ajoutent 44 millions de crédits budgétaires pour la géothermie et environ 200 millions d'investissements des opérateurs dans les exploitations de géothermie. Le milliard est donc dépassé.

J'ai le sentiment que les paramètres limitatifs du développement des énergies nouvelles ne résident pas dans les crédits disponibles, mais dans la possibilité de les employer.

Le premier problème vient du fait que, dans le domaine de l'énergie solaire, par exemple, on ne peut pas transformer par un coup de baguette magique toutes les maisons existantes en maisons solaires, il y en a même qu'on ne peut pas transformer du tout.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Dans les secteurs où les technologies sont maîtrisées — secteurs résidentiel et tertiaire — l'augmentation du nombre de chauffe-eau solaires en 1980 sera de 40 000, alors que le parc n'était que de 20 000 à la fin de 1979. L'objectif est de parvenir à 100 000 par an. Le concours des 5 000 maisons solaires a été lancé. Il est prévu de réaliser 30 000 maisons solaires par an dès 1985. Ce chiffre n'est pas négligeable, loin de là, par rapport au rythme actuel de construction. Cependant, nous le croyons accessible et nous fondons de grands espoirs sur l'architecture solaire. Si nous respectons ces données, nous atteindrons les objectifs chiffrés fixés pour 1990.

La biomasse fait l'objet d'un programme ambitieux. L'exploitation du bois de feu notamment se développe à un rythme plus rapide que nous ne le pensions, mais il ne faudrait pas aller trop vite dans ce domaine car d'autres problèmes apparaîtraient.

La géothermie devrait à terme faire l'objet de vingt à vingt-cinq opérations par an. En 1980, une douzaine auront été engagées, elles correspondent à 30 000 logements, ce qui n'est pas négligeable.

Pour ce qui est des programmes de recherche, je n'entrerai pas dans le détail. Les deux programmes de centrales thermodynamiques solaires — Thémis et la centrale de Corse — se poursuivent dans les délais prévus. Le plan photovoltaïque de six ans a commencé cette année. Quant à l'énergie éolienne, un programme est en cours visant à maîtriser la technique des grandes éoliennes, sans laquelle l'impact serait négligeable. Pour la biomasse, les recherches sont très actives. Plus de vingt expériences pilotes sont actuellement conduites par le C. O. M. E. S. On s'achemine vers une généralisation des digesteurs dans les exploitations agricoles. Je crois qu'on peut en attendre beaucoup. Enfin, nous commençons à voir se dessiner clairement la façon dont pourrait se présenter la production de carburant non pétrolier. J'espère que, d'ici à quelques mois, nous serons à même de fixer plus précisément les objectifs dans ce domaine.

Quant au problème des ressources minières sous-marines, je l'ai évoqué tout à l'heure dans mon intervention. Aussi, je répondrai à la question précise que vous m'avez posée.

Le programme des ressources minières sous-marines se développe selon deux axes.

D'une part, il faut se tenir prêt à présenter des demandes d'attribution de zones productives le jour où sera institué un droit national ou international de la mer applicable aux fonds marins. Nous ne voulons pas rater cette échéance, c'est pourquoi nous intensifions les campagnes. Les résultats déjà obtenus sont assez bons selon les standards internationaux. Trois campagnes du « Charcot » auront lieu dans les six prochains mois.

D'autre part, il s'agit d'être prêt à lancer l'opération difficile sur le plan de la technologie qu'implique la mise en œuvre des ressources minières. On a beaucoup parlé des programmes étrangers. Ces programmes dans lesquels les étrangers ont investi beaucoup plus d'argent que nous ont été spectaculaires, mais ils se sont soldés par des résultats pour le moins limités.

Nous avons adopté une méthode différente qui a consisté à concentrer l'effort technologique sur ce qui nous paraissait être le problème difficile, c'est-à-dire le ramassage des nodules par un engin dont la réalisation tient compte des derniers progrès de la technique obtenus par la marine nationale, les entreprises et le Commissariat à l'énergie atomique.

Ce programme se déroule pour l'instant de façon satisfaisante, il a atteint les objectifs qui lui étaient fixés pour les premières étapes et nous espérons qu'il se poursuivra favorablement. Les promesses à cet égard sont assez nombreuses pour justifier l'effort accru qui converge avec le précédent. Le moment venu, en effet, il ne suffira pas d'obtenir un parchemin qui sera la transcription du droit minier, encore faudra-t-il être capable d'exploiter. Nous avons l'espoir que la France sera en mesure de le faire.

M. le président. Mes chers collègues, nous sommes en train de dénaturer la procédure des questions. Elle a été instituée pour qu'à une question précise soit apportée une réponse précise.

Or nous voyons fleurir les questions à double volet, les fuseses à trois étages et les interrogations gigognes. Je vous invite à poser une question et à ne pas la faire éclater comme une gerbe de feu d'artifice, afin que M. le ministre puisse répondre d'une manière précise et que la procédure soit respectée dans son esprit.

La parole est à M. Thomas.

M. Abel Thomas. Monsieur le ministre, en vue de pallier les conséquences de plus en plus dramatiques de ce que M. le Premier ministre désigne sous le nom de « chocs pétroliers », le Gouvernement a été conduit à relever le défi pétrolier et à développer les énergies de remplacement.

Je ne parlerai ni de l'énergie atomique ni de l'énergie solaire qui viennent d'être évoquées, mais du charbon.

En effet, le charbon me paraît être la seule voie d'importance, dans l'immédiat et dans le proche avenir, capable de sauvegarder, quoi qu'il advienne, le potentiel énergétique pour faire fonctionner l'économie du pays.

Pour assurer cette reconversion charbonnière, vous avez déjà pris certaines mesures, notamment en établissant un budget de recherche « charbon » de 57 millions de francs et en confiant pour mission aux Charbonnages de France et au B. R. G. M. de procéder à des acquisitions minières à l'étranger.

Il me paraît cependant que l'ambition et l'action de la France dans ce domaine ne sont pas à la mesure de sa compétence, de sa connaissance, de sa capacité charbonnière et de l'exceptionnelle qualité de tous les hommes qui travaillent en France dans le charbon et pour le charbon. Notre effort n'est pas non plus à la mesure des initiatives considérables prises sur le plan mondial par l'Allemagne, ce qui est naturel, mais aussi par le Japon, ce qui l'est beaucoup moins.

Monsieur le ministre, qu'avez-vous prévu pour mettre en valeur le patrimoine français charbonnier dans le monde ?

Qu'avez-vous prévu pour accélérer la pénétration du charbon dans l'industrie française et pour inciter les industries à remplacer leurs équipements fonctionnant au fuel par des équipements fonctionnant au charbon ?

Qu'avez-vous prévu pour acquérir des ressources charbonnières de remplacement ou de sécurité dans des pays aussi stables que possible et aux voies d'accès bien protégées ?

Pourriez-vous, en particulier, pour mieux vendre dans le monde à la fois notre « savoir exploiter », notre transport maritime, nos équipements d'exploitation, mettre en œuvre des formules du type du système intégré comparables à celles des entreprises japonaises qui fournissent un service complet à l'étranger : tour de table financier, fourniture d'ingénierie et de matériels d'équipement, contrats de transport, garantie d'achat à la production ?

Pourriez-vous, enfin, faire financer les investissements globaux nécessaires par des ressources en provenance des sociétés pétrolières dont les bénéfices sont liés à l'évolution des prix du pétrole ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. le ministre de l'industrie. La politique conduite dans le domaine que vient d'évoquer M. Abel Thomas consiste, premièrement, à faire déboucher les compétences des Charbonnages de France sur une action internationale, en matière de charbon, C. D. F. - international investisseur, en étroite liaison avec les fournisseurs de matériels et d'ingénierie qui sont regroupés. Je peux citer à cet égard des exemples dans plusieurs pays, notamment en Amérique du Sud, qui correspondent à cette action.

Deuxièmement, les compagnies pétrolières ont été non seulement autorisées mais incitées, ainsi que la Cogema, à investir dans le charbon à l'étranger, ce qu'elles ont fait. Des réserves ont été acquises par la C. F. P., par Elf, par la Cogema et par Imétal. Dès maintenant, l'ensemble de ces réserves est plus élevé que les réserves nationales des Charbonnages de France.

Troisièmement, un programme technologique a été lancé en 1980 pour développer les usages du charbon en utilisant les technologies modernes. A l'ère spatiale où on est capable d'aller photographier les planètes lointaines, on doit être en mesure de manipuler le charbon sans se salir les doigts et de transporter les cendres dans des conditions pratiques. C'est un des objets du programme d'utilisation charbonnière qui devrait permettre

de trouver de nouveaux clients pour le charbon, d'assurer la sécurité d'approvisionnement dans le cadre de la politique internationale, de trouver les ressources nationales, de posséder des réserves à l'étranger et de procéder à un stockage.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Bèche.

M. Guy Bèche. Monsieur le ministre, dans votre longue intervention de tout à l'heure, une grande absente, et qui pourtant compte parmi les secteurs industriels importants de ce pays, surtout au moment où de graves menaces pèsent sur elle : l'industrie automobile française.

En France, plus de deux millions de personnes travaillent directement ou indirectement pour l'automobile par l'intermédiaire de la sous-traitance. C'est, et le Gouvernement le sait puisque l'automobile a une action plus que bénéfique sur notre balance des paiements, un secteur clé de la politique industrielle qui est en cause.

Les chiffres, comme les tendances, vous les connaissez. Le patronat de l'automobile se lance actuellement dans un processus de multinationalisation accélérée sans contrôle, qui stérilise les investissements en France et menace l'emploi. Déjà, des milliers de postes de travailleur intérimaire ont été supprimés ; des suppressions massives d'emplois sont programmées par le groupe P. S. A. ; d'autres sont menacés chez Renault.

L'industrie automobile devra en outre faire face à l'invasion des véhicules japonais importés à des prix relativement bas. Les conditions sociales très inférieures des travailleurs japonais, la sous-évaluation systématique et entretenue de la monnaie japonaise fournissent à ce pays un avantage commercial considérable qui constitue un défi lancé à l'industrie automobile européenne et notamment française. A cela il faut ajouter une concurrence de plus en plus rude sur des marchés potentiels dans des pays où, jusqu'ici, l'industrie automobile française dominait.

Jusqu'à présent le Gouvernement s'est refusé à considérer qu'il pouvait y avoir problème dans ce secteur d'activité. C'est pourquoi je vous demande si le Gouvernement est prêt à ouvrir le dossier de l'industrie automobile avant que ce secteur ne se heurte à des difficultés semblables à celles de la sidérurgie, avec les conséquences néfastes que chacun connaît pour l'emploi et pour l'avenir économique et social des régions où l'industrie automobile est plus que dominante.

Comment le Gouvernement compte-t-il faire respecter les engagements pris par les industriels de ce secteur au niveau de la création d'emplois en échange des aides très importantes allouées par le fonds spécial d'adaptation industrielle ?

J'ajoute que le 27 février dernier, en réponse à une question écrite, vous m'aviez indiqué, dans une longue lettre, que vous n'aviez pas d'inquiétudes pour l'industrie automobile française et que les pouvoirs publics veilleraient au respect des engagements pris par les industriels en matière de création d'emplois. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. le ministre de l'industrie. Cette question nécessiterait une réponse très longue dont je peux cependant me dispenser dans la mesure où un débat d'une matinée sur ce sujet au Sénat a permis de creuser à fond le problème de l'automobile...

Je me contenterai d'une réponse brève pour m'en tenir aux règles du jeu de ce débat en indiquant d'abord que les importations japonaises en France ne représentent que 3 p. 100 du marché. Puisque l'on rend souvent le Gouvernement français responsable de tout, je me permets de souligner que son action en la matière a été bénéfique : les importations japonaises sont infiniment plus faibles en France que dans tous les autres pays.

Par ailleurs, le Gouvernement est toujours prêt à ouvrir tout dossier, à condition que l'intervention serve à quelque chose. Or, s'agissant de l'industrie automobile, les dirigeants des entreprises ont été à même de les conduire aux premiers rangs mondiaux. Aucun événement particulier n'autorise à penser qu'une intervention de fonctionnaires interférant dans les agissements de ces entreprises serait de nature à rendre l'automobile française plus compétitive.

Quant à imaginer qu'il sera préférable d'empêcher, par des mesures contraignantes, les industriels français de choisir leurs modèles, comme certains le suggèrent, de déterminer l'emplacement des ateliers et des usines, d'organiser les horaires et de prendre d'autres mesures essentielles pour la compétitivité

internationale, ne comptez pas sur mon ministère pour se mêler de ces décisions qui relèvent éminemment de la compétence des industriels.

Si l'industrie automobile française était repliée sur l'hexagone, elle ne serait pas compétitive sur le plan international. Par conséquent, il n'est absolument pas question de changer de politique à cet égard.

M. le président. La parole est à M. Pierret.

M. Christian Pierret. Monsieur le ministre, avec 600 000 personnes et 7 p. 100 de la valeur ajoutée industrielle, l'industrie textile occupe une place de choix dans l'ensemble industriel français.

Cette industrie traverse une très grave crise. Elle a perdu 7 500 emplois en quatre mois. Le déficit du commerce extérieur pour le textile et l'habillement a atteint plus de quatre milliards en 1979 et la concurrence s'avive non seulement avec les pays développés, mais aussi avec des pays sous-développés pour certains articles de confection.

Les problèmes du velours, de la singalette, des fibres synthétiques, de la confection sont présents ici dans tous les mémoires. Certaines régions françaises comme le Nord-Pas-de-Calais, la Lorraine, mais aussi le Sud-Ouest, l'Ariège, la région lyonnaise et d'autres sont plus particulièrement touchées.

Les récentes mesures gouvernementales souffrent, à notre avis, de quatre défauts principaux.

Elles visent essentiellement le moyen terme, comme le montrent les procédures du C. O. D. I. S., comité d'orientation pour le développement des industries stratégiques, ou du C. I. D. I. S. E., comité interministériel pour le développement de l'industrie et le soutien de l'emploi, et celles des S. D. R., sociétés de développement régional, et des prêts participatifs.

Elles visent surtout les industries performantes et donc elles tendent à encourager les forts à le devenir encore plus, au détriment sans doute des entreprises qui connaissent aujourd'hui des difficultés.

Certaines restent imprécises, notamment celles qui visent à renforcer les actions en faveur de la qualité et de la créativité dans le domaine de l'habillement.

Enfin, elles restent muettes sur l'accompagnement social d'un secteur qui est, dans la plupart des cas, à la traîne quant aux conditions de travail et aux salaires notamment.

Etes-vous prêt, monsieur le ministre, à engager une action pour le secteur textile-habillement à tous les niveaux de ce qui constitue à nos yeux une véritable filière industrielle de la filature, du tissage jusqu'à la confection ?

Etudiez-vous un plan social véritable qui soit de nature à remettre ce secteur à flot et à permettre un véritable bond de compétitivité, ce qui ne peut être obtenu sans une amélioration des salaires, sans un strict respect des droits syndicaux, sans un accord sur des conventions collectives plus favorables et sans un effort pour lutter contre la précarité de l'emploi, précarité particulièrement importante avec les contrats à durée déterminée dans ce secteur ?

Enfin, êtes-vous prêt à engager dès maintenant, avant la fin de l'année 1980, des mesures d'urgence, précises, en matière douanière et pour soutenir les trésoreries des entreprises de telle façon que l'industrie du textile ne soit pas dans les mois à venir, et pendant l'année 1981, le principal secteur de pertes d'emplois et d'aggravation du chômage dans l'industrie française, comme ce fut le cas en 1980 ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. le ministre de l'industrie. Monsieur le député, non seulement le Gouvernement est prêt à intervenir, mais il l'a d'ailleurs déjà fait : un récent conseil des ministres a arrêté un plan d'ensemble précisément destiné à soutenir l'évolution de l'industrie textile. Je dis bien « à soutenir l'évolution de l'industrie textile » car la pire erreur consisterait à agir comme on l'a fait pour certaines autres industries qui se sont révélées, quelques années plus tard, dans une véritable débâcle — le mot a été employé tout à l'heure — génératrice de problèmes sociaux particulièrement douloureux.

Le problème consiste à essayer d'accompagner une évolution de l'industrie textile qui lui permette de rester une industrie moderne, une industrie de performances.

Nous devons avoir foi dans l'avenir de l'industrie textile, qui représente 550 000 emplois, c'est-à-dire plus du quart des effectifs totaux de l'agriculture, et des recettes à l'exportation considérables. Il y a là un poids social et un poids économique que la nation ne doit pas sous-estimer.

C'est pourquoi il était particulièrement important de ne pas arrêter des mesures d'anesthésie mais, au contraire, de prendre des dispositions susceptibles de rendre cette industrie plus vigoureuse et plus compétitive.

C'est d'ailleurs de cette façon qu'il faut « lire » le plan en quatre volets élaboré par le Gouvernement.

Le premier volet concerne le soutien à l'investissement, mais pas n'importe quel investissement. Il s'agit en effet d'accroître l'efficacité du secteur du textile et non pas d'effectuer des investissements qui seraient destinés à soutenir une lutte perdue d'avance.

Le deuxième volet est relatif à la créativité. Vous avez demandé quelles étaient les intentions du Gouvernement dans ce domaine. Mais, monsieur le député, le Gouvernement ne peut pas tout faire ! Ce n'est pas aux fonctionnaires, vous me l'accorderez, d'inventer de nouveaux tissus ou de nouveaux costumes.

M. Christian Pierret. Je parlais des procédures !

M. le ministre de l'industrie. Nous avons créé une procédure nouvelle et institué un groupe d'orientation.

La procédure est celle de l'A. N. V. A. R., qui a été étendue pour s'appliquer non seulement au développement de produits technologiques traditionnels, mais également à celui des produits nouveaux du textile, fruits de la créativité artistique ou de recherches nouvelles.

Quant à l'organe « orienteur », il s'agit d'un groupe qui comprend des professionnels et des fonctionnaires. Il s'efforcera de définir le meilleur usage des procédures existantes pour aider les industriels qui se montrent capables de créativité et qui peuvent seuls créer de nouveaux produits textiles.

Le troisième volet a trait à l'exportation. Il est vrai que nos procédures sont plus aptes à soutenir les exportations de grands ensembles de production industrielle que celles de produits très diffus et très variés. Nous avons donc prévu, en accord avec les industriels, un certain nombre de dispositions de nature à favoriser toutes les exportations de produits textiles. L'affaire n'est pas facile car on compte en France 6 000 entreprises textiles, pour la plupart de petites dimensions, qu'il est évidemment plus difficile de brancher sur les circuits d'exportation que les quelques grandes entreprises qui existent dans notre pays.

Le quatrième volet est celui auquel on se réfère en permanence : il concerne la surveillance des importations. Aussi important qu'il soit, ne doit pas faire oublier les trois premiers. Il convient ici de ne pas se tromper d'adversaire. Les importations en provenance des pays en voie de développement sont limitées par des accords qui sont généralement considérés comme satisfaisants.

M. Christian Pierret. Ils ne sont pas appliqués !

M. le ministre de l'industrie. Le problème consiste à s'assurer qu'il n'y a pas de fraude. C'est facile à dire, mais beaucoup moins aisé à faire.

Quand des chaussettes tricotées à Hong Kong sont débarquées à Rotterdam et acheminées en France par la route, il n'est pas très facile de les localiser. Il peut se produire des détournements de trafic. C'est la raison pour laquelle on a prévu le marquage d'origine. Mais cette opération n'est pas simple non plus. La fraude, dans ce domaine, ne peut être exclue. En outre, les distributeurs voudraient que les consommateurs paient non seulement le prix des chaussettes, mais aussi celui de l'étiquette et celui de l'opération destinée à la coudre. On comprend que cela puisse également poser un problème au niveau du consommateur.

Il existe donc deux catégories de fraude auxquelles il faut prendre garde. Et il y a, en matière d'importations, le problème de la concurrence entre les pays industrialisés, problème dont la solution est, malgré tout, la compétitivité. On peut utiliser un certain nombre de méthodes pour lutter contre les opérations de dumping mais, là aussi, il s'agit d'une opération qui n'est pas de la plus grande simplicité.

Cela dit, le Gouvernement a décidé de renforcer considérablement les méthodes de contrôle en mettant en place un observatoire qui permettra d'agir très vite car, très souvent, la fraude se produit et le temps que l'on réagisse elle a déjà cessé.

M. le président. La parole est à M. Boucheron.

M. Jean-Michel Boucheron. « Les marchés de la mer requièrent de la ténacité et une formidable continuité. » Tel est le constat en forme de vœu dressé par le groupe de travail « Mer et littoral » réuni pour la préparation du VIII^e Plan.

Si nous nous réjouissons de voir enfin reconnu l'intérêt stratégique de l'exploitation des nodules polymétalliques pour la couverture à terme de nos approvisionnements en matières premières essentielles, l'amorce de votre plan n'a pas dissipé toutes nos inquiétudes, notamment quant à la continuité de l'effort de la France dans ce secteur.

Vous avez manifesté quelque agacement devant nos interrogations sur le choix de la filière de ramassage des nodules. L'abandon du procédé C. L. B. auquel le C. N. E. X. O. avait consacré depuis plusieurs années une part croissante de ses ressources, méritait pourtant, au minimum, une explication et un bilan d'une opération qui se solde, en définitive, par un gaspillage de l'argent public, même si nous sommes loin des sommes atteintes dans d'autres secteurs industriels tels que l'aéronautique.

Aujourd'hui, vous faites un pari : abandonnant toute recherche sur les technologies intermédiaires, vous misez tout sur la conception et la mise au point d'engins autonomes, permettant une exploitation à terme des champs de nodules par chantiers sous-marins. Ce pari, qui exigera un effort de recherche et d'investissement technologiques considérable, sur les dix prochaines années, avez-vous les moyens de le gagner et dans quelles conditions ?

Seule des pays européens, la France a développé un effort de recherche minier et technologique indépendant des Etats-Unis. C'est bien ! Mais n'oublions pas qu'il y a peu, la société le Nickel a bien failli entrer dans un consortium américain. Si l'indépendance est, ici comme ailleurs, une vertu, elle ne sort pas renforcée de notre isolement actuel, s'il est vrai, comme le prétend l'association scientifique et technique pour l'exploitation des océans, que l'exploitation des nodules dépasse de loin les moyens de la France.

Tous nos partenaires européens ont préféré l'intégration dans les consortiums américains, qui ont opté, eux, pour des procédés moins ambitieux, mais plus rapidement opérationnels, plutôt qu'une association avec la France.

Comment comptez-vous rompre cet isolement ? Ne pensez-vous pas qu'il s'agit là d'un domaine clef de la coopération avec le tiers monde, qui serait associé, pour une fois dans son ensemble, à la mise en œuvre et aux résultats d'un programme de recherche et non à la mise à disposition des miettes d'un savoir déjà acquis ?

La question est essentielle et elle l'est d'autant plus que le tiers monde disposera, dans le cadre du nouveau droit de la mer, de pouvoirs réels sur l'attribution des permis d'exploration et d'exploitation dans les zones échappant à la souveraineté des Etats.

On nous annonce à ce propos le dépôt prochain, avant la conclusion de la conférence des Nations Unies, d'un projet de loi, sur le modèle américain. Or il est clair qu'une telle fuite en avant risquerait non seulement d'accentuer notre isolement, mais aussi de compromettre les efforts de notre diplomatie pour contrer la domination américaine dans le secteur des nodules.

Enfin, qui couvrira les risques ? Comment, dans les nouvelles structures que vous proposez, seront répartis les efforts financiers de l'Etat et des industriels privés concernés ?

Quelles seront les contreparties de l'effort demandé aux finances publiques ? Le précédent du C.N.E.X.O. nous incite à cet égard à la vigilance.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. le ministre de l'industrie. Je ne me souviens pas d'avoir marqué quelque agacement à propos d'une question aussi judicieuse que celle que vous venez de poser, monsieur le député. Il est tout à fait naturel, en effet, que l'on puisse se demander pourquoi, ayant commencé l'étude d'un procédé, on en vient à en choisir un autre.

Cela dit, en matière de recherche technologique — je crois avoir quelque expérience sur le sujet — on ne cesse de faire des paris, d'étudier des voies qui se révèlent fermées et sont délaissées au profit d'autres, que l'on préfère après avoir acquis une certaine expérience.

Une image facilitera la compréhension du problème que pose l'exploitation des gisements de nodules : les champs de nodules se présentent un peu comme des champs de pommes de terre, où l'on rencontrerait en certains endroits une accumulation de tubercules. Il s'agit, pour ceux qui se trouvent à bord d'un bateau, 6 000 mètres plus haut, à la surface de l'océan, de ramasser ces pommes de terre.

Il existe trois techniques de ramassage.

La première consiste à utiliser une chaîne à godets qui, on le comprend, se déplace en ligne droite. C'est une méthode aussi peu efficace que celle qui consisterait à ramasser des pommes de terre avec une casserole tirée par une ficelle.

Deuxième technique, plus perfectionnée : la chaîne à godets est trainée par deux bateaux se déplaçant parallèlement. Selon la définition géométrique du plan engendré par une droite se déplaçant sur deux autres droites parallèles, on peut espérer de la sorte ramasser les pommes de terre. Mais ce procédé était assez rudimentaire ; après quelques essais les industriels concernés ont renoncé à miser des centaines de millions de francs sur une technologie que, probablement, nos anciens n'auraient pas récusée.

Troisième technique, celle de l'aspirateur. Sous le bateau, grâce à un grand tuyau, on aspire à la fois les nodules et la terre, qu'il faut ensuite recracher. Il s'agit d'une technologie encore assez fruste. C'est le procédé que les consortiums américains ont généralement développé.

Nous n'avons pas jugé souhaitable de mettre des intérêts français dans ces projets : d'abord, nous n'aurions eu droit qu'à un strapontin ; ensuite les procédés ne nous paraissaient pas techniquement très prometteurs. Les dernières expériences se sont d'ailleurs soldées par des échecs.

Nous avons déduit de ces expériences que la difficulté consistait à ramasser les nodules au fond de la mer et qu'une fois ce problème résolu, on trouverait bien le moyen de les ramener à la surface, soit par un ascenseur, soit par un système d'aspiration, soit par un véhicule autopropulsé. Le programme actuellement poursuivi par la France porte donc essentiellement sur le ramassage. Jusqu'à présent, il paraît se présenter techniquement sous un jour favorable.

S'agissant de la stratégie internationale, il me semble que les projets multinationaux sont excellents, en particulier quand ils sont contrôlés par la France. Pour parvenir à cette fin, étant donné que personne ne nous fait de cadeaux, il nous faut commencer par être compétents, et c'est bien dans cette optique que nous engageons ce programme. Il sera toujours temps, le moment venu, de rechercher des partenaires, mais, jusqu'à maintenant, nous ne l'avons pas fait parce qu'il vaut mieux ne pas entreprendre une négociation les mains vides.

Quant au droit de la mer, l'Assemblée aura sans doute l'occasion d'y revenir si un projet de loi est déposé sur ces questions. Pour ne pas surcharger la discussion, je préfère donc ne pas en parler aujourd'hui.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

La parole est à M. Inchauspé.

M. Michel Inchauspé. Monsieur le ministre, les parlementaires et les industriels vous parlent souvent des importations intempestives à bas prix de produits fabriqués dans des pays où se pratique couramment le dumping social. Vous avez raison de répondre que nous sommes un pays exportateur et qu'il faut regarder, pour chaque type de produit, si la balance commerciale est positive ou négative.

Dans de nombreux cas, la France est plus exportatrice qu'importatrice. Il est alors normal qu'aucune mesure ne soit prise pour protéger la fabrication nationale, car des mesures de rétorsion pourraient leur être opposées, qui auraient un effet de boomerang et se retourneraient contre nous.

Mais ce n'est plus le cas depuis deux ans pour l'industrie des articles chaussants où le déficit va en s'accroissant. Deux pays posent des problèmes.

Le premier, pour les chaussures de cuir normales, est l'Espagne. L'accord que la Communauté économique européenne a conclu avec ce pays en 1970 pour sept ans et qui est donc caduc depuis trois ans, continue à sévir, avec des avantages tarifaires et fiscaux sans contrepartie.

Le second pays est la Chine, qui nous inonde de ses espadrilles, souvent estampillées comme si elles étaient de fabrication française.

Vous me répondrez sans doute que les accords internationaux, surtout quand ils sont régis par l'intermédiaire de la Communauté économique européenne, sont difficiles à modifier.

C'est pour cela que je me permets de vous suggérer deux solutions qui ne dépendent que du Gouvernement français.

La première est la solution appliquée par la Belgique, qui est possible dans les professions bien structurées, comme c'est le cas en France pour la chaussure et l'espadrille. Elle consisterait à répartir les quotas d'importation entre les fabricants suivant

l'importance de leur production nationale. Cela leur permettrait de maintenir et même de développer cette production en faisant une péréquation sur leurs prix de produits fabriqués et importés.

Si vous estimez que cette solution n'est pas applicable, ce qui ne me paraît pas évident, une autre possibilité existe. Elle consisterait à augmenter de 50 p. 100 l'impôt sur la partie des bénéfices dont le pourcentage serait déterminé par la même proportion des achats à l'étranger par rapport aux achats de produits nationaux.

Personne ne vous empêche, et votre collègue, le ministre du budget, en serait ravi, d'augmenter l'impôt sur une partie des bénéfices des sociétés ou des particuliers. Aucun règlement de la Communauté ou du G.A.T.T. ne s'y oppose et aucune normalisation de ce type d'impôt n'est prévue dans le traité de Rome. Un des nombreux exemples est la distorsion totale entre les pourcentages d'avoir fiscal entre la France et la République fédérale d'Allemagne.

Je voudrais savoir, monsieur le ministre, ce que vous pensez de ces suggestions, qui pourraient éventuellement être appliquées dans certains secteurs professionnels bien structurés, et en particulier dans l'industrie de la chaussure et de l'espadrille, à moins que l'on n'ait décidé que ces fabrications devaient progressivement disparaître sur le sol français et être abandonnées aux fabricants du tiers monde, dans le cadre de la belle théorie irréaliste de la division du travail dans notre monde habité.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. le ministre de l'industrie. Le secteur de la chaussure et des industries du cuir, monsieur le député, a connu il y a trois ou quatre ans une situation à peu près semblable à celle du textile aujourd'hui. Les problèmes ont été réglés par la mise en œuvre d'orientations très comparables à celles que j'ai définies tout à l'heure pour l'industrie textile. Nous avons en particulier favorisé la créativité.

Actuellement, les fabrications de chaussures françaises ne sont plus ce qu'elles étaient. On peut le regretter à certains égards, mais on doit s'en féliciter au plan de la situation des entreprises et de l'emploi.

Certes, des problèmes subsistent, en particulier pour l'espadrille. L'industrie basque de l'espadrille fabrique douze millions de paires par an dans trente-cinq entreprises, et représente 3 000 emplois. C'est dire que le problème est d'importance.

Les importations proviennent principalement de l'Espagne, environ 20 p. 100, mais, depuis mars 1978, nous avons pu, sur la base de normes de composition de l'empeigne par rapport à la semelle, faire jouer efficacement un régime de droits de douane plus rigoureux, ce qui a permis de réguler les entrées en provenance d'Espagne.

Reste le problème, beaucoup plus important quantitativement, des importations en provenance de Chine puisqu'elles atteignent 80 p. 100 environ. Un accord d'autolimitation est en cours de négociation. Il limiterait les importations à 1,5 million de paires, ce qui paraît tolérable pour l'industrie française. Mais vos suggestions, monsieur le député, sont intéressantes à examiner.

D'emblée, je vous indique que nous approuvons la politique qui consiste à utiliser le plus possible les fabricants pour gérer les quotas d'importation dans les accords internationaux. C'est certes une méthode qui doit être parfois manipulée avec précaution parce qu'il peut y avoir nombre d'emplois liés à d'autres circuits; il convient donc d'être prudent. Mais à condition de s'entourer de toutes les précautions, cette méthode peut, dans l'ensemble, être favorable à l'industrie française.

S'agissant d'une fiscalité spéciale fondée sur les principes que vous venez d'indiquer, je ne suis pas le plus compétent pour vous répondre et je ne manquerai pas de proposer vos suggestions à mon collègue du budget, qui les examinera certainement avec le plus grand intérêt.

M. le président. La parole est à M. Inchauspé, pour une seconde question.

M. Michel Inchauspé. Monsieur le ministre je vous remercie de votre réponse à ma première question. La seconde sera beaucoup plus courte et peut-être plus précise.

A la suite de la promulgation de la loi du 15 juillet 1980, la liste des cours d'eau interdits à l'installation de nouvelles micro-centrales doit être publiée par décret. L'article 428 du code rural impose la consultation préalable des conseils généraux ou de leurs commissions départementales, comme vous l'avez d'ailleurs indiqué au cours du débat parlementaire. Monsieur le ministre, avez-vous pu déjà le faire, sinon pourriez-vous le faire bientôt et à quel moment ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. le ministre de l'industrie. Le texte auquel vous vous référez, monsieur Inchauspé, a été pris dans le double souci de favoriser les installations de micro-centrales, mais en même temps de protéger les sites. Les Français souhaitent maintenir les rivières françaises en beaucoup d'endroits et on ne les privera certainement pas de ce plaisir qui est fondamental pour beaucoup d'entre eux.

Le texte a été élaboré de façon à concilier les deux points de vue. Pour les rivières qui sont déjà interdites en vertu de réglementations antérieures, le décret prolongeant cette interdiction sera publié sans qu'il soit nécessaire de procéder à consultation; pour les autres, un arbitrage sera nécessaire pour faire un choix entre la mise en valeur des ressources énergétiques locales — à laquelle les collectivités locales peuvent désormais participer — et la protection de la pêche. Cet arbitrage ne sera pas fait de façon centralisée. Il fera l'objet d'une consultation des élus locaux concernés. Sur ce point vous avez donc satisfaction.

M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie et moi-même allons saisir, par l'intermédiaire des préfets, les conseils généraux d'un projet de liste complémentaire qui vient d'être établi, avant de la publier par décret. Cette consultation aura lieu dans les prochains mois car les préfets seront saisis avant la fin de l'année.

M. le président. La parole est à M. Xavier Hamelin.

M. Xavier Hamelin. Ma première question, monsieur le ministre, concerne la tarification électrique.

Il y a dix-huit mois environ, dans le premier débat sur le projet de loi relatif aux économies d'énergie et sur l'utilisation de la chaleur, j'avais appelé votre attention sur les incidences que pourraient avoir sur notre industrie les prix de certains produits énergétiques et le coût de l'électricité, qui placent bien souvent nos industriels dans un état d'infériorité par rapport à leurs concurrents étrangers.

Je reviendrai rapidement sur l'exemple du gaz que j'avais abordé à l'époque et sur la disparité des prix au sein de la Communauté économique européenne. La thermie P. C. S. vaut 4,7 centimes en Hollande, 3 centimes en Angleterre, 4 centimes en Italie alors qu'elle est à 7,5 centimes en France.

Je voudrais insister plus spécialement sur la tarification électrique qui a des incidences primordiales sur les prix de revient dans la chimie, l'électrochimie, la métallurgie. J'ai déjà évoqué ce problème en commission. En effet, la compétitivité de notre industrie conditionne en partie notre développement économique, joue un rôle sur l'emploi et l'obtention de devises, ce qui exige, entre autres, que les prix soient, eux aussi, compétitifs.

Dans certains pays de la Communauté économique européenne, les prix de la haute tension sont discutés entre producteurs, privés ou nationaux, et négociés en fonction des quantités. Il en résulte des prix préférentiels malheureusement difficilement connus parce que non publiés, mais qui existent puisque les écarts vont jusqu'à 50 p. 100.

Entre mars 1979 et aujourd'hui, la France a connu les hausses de tarifs les plus importantes d'Europe à l'exception de l'Italie. L'analyse des courbes que j'ai déjà évoquées ici en avril 1979, montre que l'écart entre les prix basse tension et haute tension s'accroît continuellement depuis 1960.

Vous avez bien voulu en convenir, à l'époque, monsieur le ministre.

Cette situation présente un caractère dangereux et paradoxal. Dangereux pour notre compétitivité, comme je l'ai signalé tout à l'heure. Paradoxal, car la France se constitue, avec son programme nucléaire, un outil national de production d'énergie électrique qui lui donne déjà maintenant, et lui donnera demain plus encore, je l'espère, un avantage de prix de revient appréciable.

Même si, à terme, E. D. F. doit faire face à l'amortissement d'investissements très importants, pourquoi ne pas faire profiter de tarifs spéciaux les industries grosses ou moyennes consommatrices, pour leur donner un atout supplémentaire de compétitivité? Pourquoi également ne pas faciliter la pénétration nouvelle de l'électricité dans les usages industriels? Pourquoi, éventuellement, ne pas favoriser, par des aménagements de tarifs, les industriels s'installant dans les zones industrielles voisines des centrales nucléaires, au même titre que l'on a accordé des réductions aux habitants des communes voisines? Ce serait à la fois une compensation, une mesure d'équité et un outil supplémentaire pour un aménagement du territoire bien conçu.

Telles sont les questions relatives à la tarification électrique auxquelles j'aimerais, monsieur le ministre, que vous puissiez répondre en nous développant les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. le ministre de l'industrie. Monsieur le député, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, nous considérons que la politique de l'énergie est un des éléments fondamentaux de la politique industrielle. Il est donc opportun que nous menions une politique de l'énergie aussi valable que possible pour que notre industrie ne soit pas pénalisée.

C'est la raison pour laquelle nous récusons certaines propositions, certaines suggestions visant à recourir à des solutions énergétiques aberrantes qui pèseraient beaucoup sur notre politique industrielle.

Actuellement, je crois que l'on peut dire que l'approvisionnement de la France est parfaitement compétitif dans toutes les sources d'énergie. Mais je ferai deux observations complémentaires.

D'abord, nous ne bénéficions pas de sources nationales comparables à celles dont bénéficient d'autres pays. Nous n'y pouvons rien, c'est un handicap géographique.

Ensuite, nous faisons en sorte d'améliorer les prix au maximum. A notre connaissance, la tarification de l'électricité chez nous n'a globalement rien à envier à celle des autres pays industriels, qu'il s'agisse des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de la République fédérale d'Allemagne ou du Japon.

En matière de prix de revient, le programme nucléaire français nous donnera indiscutablement un avantage, puisque le kilowatt-heure, d'après les derniers chiffres calculés, revient aux environs de douze centimes lorsqu'il est nucléaire, de 23 centimes, lorsqu'il est charbonnier et de 33 centimes lorsqu'il est pétrolier. Par conséquent, l'augmentation du pourcentage nucléaire devra améliorer largement le prix de revient de l'approvisionnement. La modulation, quant à elle, est, en principe, arrêtée selon la vérité des coûts. Ce mécanisme correspond normalement à l'optimisation économique, mais il est exact que la tarification actuelle souffre de deux inconvénients : d'une part, la modulation géographique a été établie à une époque où les programmes nucléaires n'étaient pas encore mis en œuvre et, par conséquent, correspond à un schéma géographique qui n'est plus le même ; d'autre part, la méthode actuelle est peut-être un peu trop tarifaire, comme vous venez de le souligner. La tarification par barème est certes nécessaire et d'ailleurs imposée par la loi au nom de l'égalité des citoyens, mais le mécanisme pourrait être moins automatique lorsqu'il s'agit de débouchés qui, comme vous l'avez indiqué vous-même, ne sont pas comparables et ont leurs caractères spécifiques.

Une révision est actuellement en cours. Elle s'efforce de porter remède à ces deux défauts et devrait permettre, dans certains cas, d'améliorer la position de l'industrie. Il nous faudra simplement veiller à ce que des subventions cachées ne soient ainsi apportées, car rien n'est pire que des subventions dont on n'est pas conscient. Elles déforment le tissu industriel et elles coûtent à la nation, sans même que celle-ci ait la possibilité d'apprécier le bien-fondé de leur octroi.

Par conséquent, nous resterons au niveau de la vérité des coûts, mais nous nous efforcerons qu'ils reflètent mieux la réalité et, en particulier, les progrès dans l'approvisionnement électrique.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe communiste.

La parole est à M. Jarosz.

M. Jean Jarosz. Monsieur le ministre, huit jours après la venue de M. le Président de la République dans le Nord, on enregistre, pour ne parler que du textile, 98 licenciements à la chemiserie Hérouard à Fourmies, après les 312 des Filés, à Fourmies également ; 103 suppressions d'emploi à Biderman-Poix-du-Nord et 95 à Maniglier, à Lille.

Cette situation illustre bien votre politique puisque vous avez déclaré récemment que le problème de l'industrie était un problème de compétitivité, ce qui signifie que le Gouvernement n'accorde ses crédits que dans un sens bien précis, celui qui favorise la restructuration, la concentration, pour mieux laisser tomber des « canards », qui sont pourtant loin d'être « boiteux », en permettant d'investir à l'étranger les énormes profits réalisés.

Ainsi, dans une lettre du 28 octobre 1980, vous dites que « le groupe Biderman a bénéficié en 1979 d'une aide du fonds spécial d'adaptation industrielle pour l'extension de ses ateliers d'Aulnay-lès-Valenciennes, ce qui a permis la création de 300 emplois ».

Or, les emplois actuels d'Aulnay-lès-Valenciennes et de Saint-Saulve ne sont qu'un transfert de ceux de Poix-du-Nord après les dures inondations qui en ont fait une ville sinistrée en juillet 1980. Biderman prend maintenant prétexte de ces inondations pour aller s'implanter aux Etats-Unis, au détriment notamment de son usine d'Hénin-Beaumont, dans le Pas-de-Calais, et après avoir renié les promesses de création de 600 emplois à Cambrai.

Les exemples pourraient être multipliés avec Boussac, Rhône-Poulenc, Prouvost-Masurel ou la société Agache-Willot à qui l'Etat vient d'allouer 150 millions de francs de subventions pour mieux exporter.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous confirmer que l'Etat a bien donné de l'argent public, sous forme de subventions et aides diverses, aux groupes privés du textile ? Quelles mesures comptez-vous prendre pour contraindre ces sociétés à maintenir et à développer l'emploi en France, à produire français ?

Ne me répondez pas, comme vous l'avez fait il y a quelques jours, à propos du groupe Biderman, que, « s'agissant d'une entreprise privée, l'Etat n'a pas qualité pour intervenir dans sa gestion interne ». (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. le ministre de l'industrie. En France, monsieur Jarosz, la liberté individuelle existe effectivement. L'Etat n'intervient pas dans une entreprise privée en dehors des cas prévus par la loi. Or, la loi, monsieur Jarosz, est votée par le Parlement. Je puis vous affirmer que, s'il s'avérait que des engagements pris en échange d'interventions de l'Etat n'ont pas été tenus, les entreprises concernées seraient pénalisées. Il est arrivé que des « chasseurs de primes » ne donnent pas suite aux projets qu'ils avaient annoncés ; les primes leur ont été évidemment retirées.

Je saisis l'occasion que me donne votre question sur le groupe Agache-Willot pour dissiper un malentendu.

Premièrement, le choix du groupe Agache-Willot, à propos de l'affaire Boussac a été fait par le tribunal de commerce compétent, dans le cadre du règlement judiciaire du groupe Boussac.

Deuxièmement, le plan de redressement alors mis en œuvre ne faisait appel à aucun concours public nouveau, si ce n'est la reprise d'anciens prêts consentis par l'Etat au groupe Boussac.

Troisièmement, en ce qui concerne les réductions d'effectifs qui ont été annoncées, le Gouvernement est intervenu pour qu'elles soient accompagnées d'un plan social. Vous avez certainement entendu M. le ministre du travail et de la participation l'indiquer personnellement. Cela est considéré comme normal de la part d'un important groupe industriel.

Je voudrais enfin rappeler que le groupe Agache-Willot investit également sur certains marchés porteurs, par exemple dans les textiles sanitaires, comme le montre le projet de Moyennoutier.

Telle est la réponse précise que je puis apporter à votre question, monsieur le député.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe union pour la démocratie française. La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le président, monsieur le ministre, notre collègue M. Longuet, rapporteur d'une commission de notre assemblée, a dû, compte tenu des devoirs de sa charge, quitter il y a quelques instants l'hémicycle. Il m'a demandé, monsieur le ministre, de vous exprimer ses regrets et de vous poser à sa place une question, brève comme le souhaite notre estimé président — sa brièveté rehaussant son importance, sa concision soulignant son intérêt — sur le financement des investissements productifs de l'industrie et particulièrement des petites et moyennes entreprises.

Au mois de mai, une proposition de loi fut déposée, cosignée notamment par notre collègue M. Longuet, tendant à autoriser désormais les compagnies d'assurances, les sociétés d'investissement à capital variable, les caisses de retraite, à acquérir des actions ou parts de sociétés non cotées.

A la réflexion — les auteurs de la proposition de loi en conviennent — cette suggestion vise à introduire une disposition de nature réglementaire.

Quand les sociétés précitées, notamment les compagnies d'assurances, seront-elles autorisées par le Gouvernement à détenir, au titre de leurs provisions techniques, des actions ou des parts de sociétés non cotées ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, je vais vous faire une réponse concise.

M. Emmanuel Hamel. Elles le sont toujours !

M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat. Le Gouvernement a décidé d'ouvrir à toutes les compagnies d'assurances la possibilité de placer en actions non cotées, donc essentiellement en actions de P.M.E., une partie des fonds qu'elles doivent mettre en réserve de façon obligatoire pour couvrir leurs risques.

Cette part sera plafonnée à 5 p. 100 du total des actions qu'elles sont autorisées à détenir au titre de leurs réserves techniques, soit environ 1 p. 100 de ces réserves.

Si toutes les compagnies d'assurances profitent pleinement de cette possibilité, l'apport en capital des P.M.E. pourrait être de l'ordre de 1,5 milliards de francs.

Le décret instituant cette possibilité a été soumis au conseil supérieur des assurances ; il est à la signature.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le secrétaire d'Etat, notre collègue aurait été heureux et honoré de votre réponse !

M. le président. La parole est à M. Lagourgue.

M. Pierre Lagourgue. Monsieur le ministre, à l'occasion de l'examen des crédits de votre ministère, je veux vous interroger sur la politique énergétique qui sera suivie à court, à moyen et à long terme par le Gouvernement dans le département de la Réunion.

A court terme se pose le problème des stocks de produits pétroliers. En effet, le décret du 10 mai 1983 impose aux importateurs de constituer et de conserver, à tout moment, pour chaque catégorie de produit, un stock équivalent au cinquième des quantités consommées au cours des douze mois précédents. Or à la Réunion, en raison de la progression de la consommation de ces dernières années, les capacités de stockage sont loin de répondre à cette exigence, d'autant plus que nous risquons d'assister à des perturbations dans les livraisons du fait du conflit irano-irakien.

A moyen terme se pose le problème de l'alimentation en électricité. Jusqu'à présent, grâce aux centrales hydro-électriques, notamment celle de la rivière de l'Est qui vient d'être inaugurée, les besoins ont été couverts. Mais, en raison de la politique actuelle des élus locaux qui veulent électrifier tout le département dans les quatre prochaines années, les capacités des centrales deviendront bientôt insuffisantes.

Il nous appartient donc dès à présent de rechercher d'autres sources d'énergie et l'utilisation rationnelle, par exemple, de la bagasse : ce sous-produit de la canne, brûlé dans des chaudières spéciales, permettrait de fournir jusqu'à 10 p. 100 de notre consommation actuelle. En conséquence, il conviendrait que le Gouvernement poursuive l'effort financier qu'il a déjà consenti dans ce domaine.

A long terme, enfin, il nous faudra nous tourner vers la géothermie. Un programme de recherche, financé par la région, est déjà en cours. Il en est à la phase finale : les derniers sondages seront effectués très prochainement. Si les opérations sont positives, le Gouvernement prendra-t-il en charge la création d'une centrale ?

Pour conclure, je me permets de vous demander quelles mesures vous envisagez de prendre pour assurer l'approvisionnement énergétique de la Réunion, à court et à long terme ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. le ministre de l'industrie. Monsieur le député, à la Réunion, comme dans d'autres départements et territoires d'outre-mer où la loi de 1928 ne s'applique pas, se posent périodiquement, c'est parfaitement exact, des problèmes de tension de l'approvisionnement pétrolier. D'ailleurs, le ministère de l'industrie a dû intervenir à plusieurs reprises pour procéder à des dépannages.

Cette situation est évidemment très ennuyeuse, je vous l'accorde. En réalité la sécurité de l'approvisionnement suppose la création de stocks plus amples. Les difficultés ne peuvent pas être vues de Paris. Aussi le responsable du service compétent de la direction des hydrocarbures va-t-il être envoyé en mission à la Réunion, d'ici à la fin de l'année, pour s'efforcer de trouver une solution à ce problème dont je comprends que vous vous préoccupez.

Au vrai, les solutions énergétiques qui conviennent pour un territoire comme la Réunion ne sont pas forcément analogues à celles qui s'imposent dans un territoire comme la métropole. C'est pourquoi la géothermie, par exemple, mérite de susciter un intérêt tout particulier. Le ministère finance d'ailleurs à

50 p. 100, aux côtés de la Réunion, les programmes de prospection de géothermie dans l'île, tout en sachant parfaitement que le site est particulièrement intéressant : il s'agit, en effet, de géothermie à haute température, pour laquelle nous n'avons pas de site très favorable en France métropolitaine. Si un gisement exploitable était découvert, un montage analogue à celui qui a été employé à Bouillante, en Guadeloupe, pourrait être envisagé : E. D. F. deviendrait le maître d'œuvre principal, car E. D. F. a vocation à produire et à distribuer l'électricité. Divers partenaires pourraient également être envisagés, notamment le département ou des responsables d'intérêts locaux.

D'autres ressources énergétiques intéressent la Réunion, les ressources solaires naturellement, mais aussi la canne à sucre et la bagasse. C'est pourquoi le COMES s'y intéresse tout particulièrement. Il existe déjà au moins un projet financé par le COMES et d'autres études sont en cours.

En tout cas, je vous le certifie, nous sommes particulièrement attentifs au caractère spécifique des problèmes énergétiques de la Réunion.

M. le président. La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le ministre, tout à l'heure répondant à un de mes collègues, vous définissiez votre politique comme ambitieuse et volontariste. Un des instruments que vous avez choisi de placer dans vos mains vigoureuses à cette fin est le C. O. D. I. S., comité d'orientation et de développement des industries stratégiques, créé — je ne révèle pas un secret d'Etat — sur votre initiative. L'arrêté constituant le C. O. D. I. S. a été pris le 16 octobre 1979. Un an déjà et il est permis de tenter l'amorce d'un bilan. Quels résultats ont été obtenus par le C. O. D. I. S. ? Quels sont ceux que vous en attendez encore ?

La procédure — examen en comité de gestion, puis en comité interministériel — n'est-elle pas trop complexe ? A l'expérience, ne vous paraît-elle pas un peu lourde pour les industriels ?

En outre, puisque le C. O. D. I. S. ne dispose pas de crédits spécifiques, comment est assuré le financement des contrats de développement qui fixent pour plusieurs années les engagements respectifs de l'Etat et des entreprises concernées ?

Enfin, qu'entendez-vous par « thèmes stratégiques » ? D'autres thèmes, nouveaux, seront-ils retenus au cours des prochains trimestres, ou des prochaines années, après les sept thèmes que vous avez déjà définis ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. le ministre de l'industrie. Monsieur le député, en réalité, la création du C. O. D. I. S. a marqué un tournant fondamental dans la politique industrielle de la France.

Autrefois, on a parlé de programmes sectoriels, puis du redéploiement industriel, ce qui était exact et justifié, car ces politiques répondaient, en leur temps, à des exigences manifestes. Mais le soutien des industries stratégiques est une préoccupation relativement nouvelle.

D'abord, certains progrès technologiques fondamentaux, comme la micro-électronique ou la biotechnologie, sont susceptibles de donner naissance à des industries très prospères, qui seront demain nos grandes industries, des industries très vastes, très amples. On ne se rend pas compte, par exemple, que l'industrie nucléaire française, qui existait à peine en 1970, compte déjà un effectif plus étoffé que celui de la sidérurgie tout entière. En ce moment naissent des industries qui seront demain aussi importantes que l'est l'industrie automobile. Nous voulons éviter que la France soit absente plus tard dans ces domaines nouveaux.

Ensuite, des nouveautés techniques apparaissent et entraînent, dans telle ou telle industrie, des transformations notables. L'industrie textile existait avant le métier de Jacquard ; elle existait toujours après, mais elle avait changé. Des transformations comparables se produisent actuellement sous nos yeux. Tel est le cas, par exemple, de l'industrie automobile avec l'automatisation, la robotique et les ateliers flexibles. Si nous rations ces transformations, nous raterions du même coup la cure de jouvence de ces industries traditionnelles et nous laisserions passer l'occasion de fabriquer les nouveaux appareils industriels indispensables à ces transformations.

Ce sont ces deux catégories de transformations industrielles que le comité de développement des industries stratégiques vise à faire apparaître et à développer en temps utile en France. Leur simple identification représente déjà une opération très complexe. C'est pourquoi il a fallu d'abord en limiter le nombre. Six thèmes ont été retenus par le C. O. D. I. S., mais avec l'idée que d'autres pouvaient apparaître. Cependant, pour

éviter la dispersion des moyens de l'Etat, un nouveau thème ne devrait normalement être inscrit que si l'un des six inscrits peut être, au moins provisoirement, retiré. C'est ainsi qu'un septième thème est apparu, celui de l'industrie textile, mais on a profité, si j'ose dire, du moment où les opérations sur le thème des travaux sous-marins marquaient un certain temps d'arrêt. L'exemple du textile vous montre bien, d'ailleurs, qu'il ne s'agit pas de soutenir n'importe quoi, mais seulement de soutenir ce qui fera du textile une industrie demain prospère, probablement différente de ce qu'elle est maintenant.

Les moyens du C. O. D. I. S. sont effectivement dispersés dans plusieurs ministères et ils sont automatiquement de différentes natures. Ainsi, on peut imaginer de recourir aux marchés publics — ils ont été utilisés, d'ailleurs — pour favoriser le développement des industries nouvelles. Les moyens ne sont nullement homogènes. L'attribution d'un crédit, prélevé par exemple sur le fonds spécial d'adaptation industrielle, est possible, s'il s'agit d'une industrie qui s'installe dans une zone où le droit à ce type d'assistance est reconnu. Le recours à un prêt à l'exportation est envisageable si l'industrie qu'il faut aider témoigne de ses capacités à exporter. C'est tout un clavier de moyens sur lequel il est possible de jouer.

Certes, dans ces conditions, les procédures sont relativement complexes. Peut-être faudra-t-il les simplifier ? Nous avons voulu, pour commencer, éviter d'en créer de nouvelles. Nous n'ignorons rien des critiques rappelées tout à l'heure par M. de Branche, d'endroit de la complexité et de la multiplicité des moyens d'action dont dispose l'Etat. C'est donc plutôt la convergence de ces moyens que nous avons recherchée. Au bout du compte, on s'aperçoit que ce sont plusieurs milliards de francs qui peuvent être mobilisés sous forme de subventions ou de prêts, consentis à des conditions spéciales, pour soutenir les programmes du C. O. D. I. S.

Dans un certain nombre de cas, nous l'avons constaté, le thème correspondant apparaît dans le développement normal d'une firme qui, en dehors de l'intervention du C. O. D. I. S., ne s'en serait peut-être pas aperçue. Aussi certaines opérations ont-elles pu être déclenchées après concertation entre l'Etat et les entreprises, et être financées grâce aux moyens les plus traditionnels du développement industriel. Compte tenu de la diversité des actions, il est assez difficile de dresser un bilan.

Le démarrage a été relativement lent. Au départ, on s'est attaché surtout à isoler les concepts que je viens de rappeler. Ensuite, le mouvement s'est accéléré. Il sera possible d'établir le bilan en plaçant en regard de chaque thème la position de la France.

Considérons le thème de la bureaucratie, par exemple. Deux groupes français sont parmi les plus vigoureux dans ce domaine, alors que la France en était absente il n'y a pas si longtemps encore. Et, déjà, de petites entreprises s'engagent dans cette voie.

Pour ce qui est de la biotechnologie, plusieurs dizaines de projets sont à l'étude mais certains n'exigeront aucune intervention de l'Etat. Ils pourront prendre forme au sein d'une action concertée.

Si l'on examine comment le Japon a pénétré dans certaines branches industrielles, on peut se demander s'il n'y a pas une certaine parenté avec l'action que nous conduisons.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Huguet.

M. Roland Huguet. Monsieur le ministre, le 20 février 1980, vous déclariez : « Pour la troisième année consécutive, la balance commerciale de la sidérurgie est excédentaire en tonnage et en valeur. La production a augmenté l'année dernière de 2,3 p. 100. »

Puis, le 30 octobre 1980, vous affirmiez : « La sidérurgie traverse de nouveau une phase de crise. »

Ces déclarations en sens inverse montrent qu'en refusant de soumettre au Parlement en 1978 un véritable plan industriel pour la sidérurgie, en proposant simplement, en dépit de nos mises en garde, un plan financier, vous avez fait perdre du temps à la France.

Or « le temps perdu dans les projets de la sidérurgie, c'est de l'emploi perdu pour la France » ; je vous cite, monsieur le ministre !

Quelle est la situation maintenant ?

A la suite d'une nouvelle baisse de la demande, vous avez réclamé à la C. E. E. l'application de l'article 58 du traité de la C. E. C. A. qui engendrera le contingentement autoritaire

pour neuf mois de la production d'acier. Il s'agit là d'une mesure conjoncturelle qui a seulement pour objectif de permettre aux industriels de maintenir leurs rentrées financières.

Or, je crains que ce ne soit au détriment des travailleurs. En effet, quelles sont les dispositions d'accompagnement dans le domaine social ? Déjà, la commission européenne déclare que les demandes en la matière — 157 millions d'unités de compte — s'avèrent trop élevées pour le budget de la C. E. C. A.

De plus, les problèmes structurels demeurent. Ainsi, en France, il existe une trentaine de producteurs de toutes tailles pour une production de quelque trois millions de tonnes d'aciers spéciaux, tandis qu'en République fédérale d'Allemagne trois producteurs fabriquent huit millions de tonnes. L'ensemble des aciers spéciaux de notre pays souffre de retards techniques, de dispersions, qui provoquent des surcapacités catégorielles. En Europe, c'est la France qui cumule le plus grand nombre de handicaps.

« Actuellement, on étudie longuement le partage d'un gâteau qu'on laisse moisir alors qu'il est de plus en plus urgent d'investir pour redevenir concurrentiel », déclarent les cadres de la sidérurgie.

Je suis d'accord avec vous, monsieur le ministre, lorsque vous dites : « Il n'y a aucune raison pour que l'industrie sidérurgique française ne soit pas au niveau des premiers mondiaux », et aussi quand vous ajoutez : « Pour réaliser cet objectif, il faut d'abord valoriser le potentiel de compétence et d'initiative existant pour innover. » Également quand vous poursuivez : « L'Etat, dans le cadre des procédures existantes, est prêt à y aider la sidérurgie. »

Quelles aides le Gouvernement est-il prêt à apporter pour atteindre cet objectif ?

Quelles mesures spécifiques prendra-t-il dans le domaine des aciers spéciaux ?

Le Gouvernement pense-t-il soumettre au Parlement un véritable plan industriel pour la sidérurgie ?

Je suis surtout inquiet des conséquences des décisions prises au niveau européen.

Quelles mesures sociales comptez-vous susciter pour que les travailleurs ne fassent pas une fois de plus les frais d'une situation dont ils ne sont pas responsables ?

Que pensez-vous de la remarque des Allemands, plus précisément du comte Otto Lambsdorff, qui a indiqué que le contingentement autoritaire aura pour résultat : « d'immobiliser certaines structures vétustes de la sidérurgie européenne » ? Pourquoi les quotas par société et par produit ne doivent-ils pas être rendus publics ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. le ministre de l'industrie. Monsieur Huguet, je partage votre opinion : effectivement, la sidérurgie française représente une industrie de grande valeur pour notre pays. En revanche, je ne suis pas d'accord avec vous quand vous regrettez que l'on n'ait pas fait décider par des fonctionnaires la façon dont les usines devaient être réorganisées.

M. Henri Ferretti. Très bien !

M. le ministre de l'industrie. En 1978, nous avons tenu bon, et ce n'était guère facile, pour faire approuver un plan de restructuration financière des sociétés, accompagné d'un changement des dirigeants. Ceux-ci ont assumé la responsabilité, comme doit le faire tout chef d'entreprise, de procéder aux opérations propres à remettre la sidérurgie en état de bon fonctionnement.

A l'époque, vous vous en souvenez, monsieur Huguet, nous avons résisté à toutes sortes de suggestions. « Vous vous trompez, nous disait-on. La consommation d'acier va augmenter ! Votre plan est mauvais ! Prévoir des réductions de capacité de production, c'est mettre à côté de la plaque ! »

Malheureusement, la situation s'est révélée un peu plus mauvaise encore que nous ne l'avions imaginée en 1978. Mais le plan, approuvé par le Parlement, a produit ses effets, puisque, ainsi que le rappelait tout à l'heure M. Ferretti, le premier groupe sidérurgique français a retrouvé sa santé financière au cours du premier semestre de 1980. Il est devenu alors capable de couvrir ses frais d'exploitation, et même plus — ce que l'on avait presque oublié : autrefois, quand la sidérurgie avait couvert ses frais d'exploitation, on était satisfait. On oubliait simplement ses amortissements et ses charges financières. Or au cours du premier semestre de 1980, l'une des sociétés sidérurgiques françaises avait déjà retrouvé sa santé financière au point de couvrir non seulement ses frais d'exploitation, mais aussi ses amortissements et ses charges financières.

L'autre groupe avait un peu de retard par rapport au plan. Mais en moyenne les résultats des deux groupes faisaient apparaître une avance par rapport aux prévisions de 1978.

Ce n'est un secret pour personne que la conjoncture générale s'est dégradée brutalement à partir du deuxième trimestre de cette année et la sidérurgie a été frappée très durement. C'est pourquoi le Gouvernement a approuvé l'initiative prise, avec un certain courage, par la commission de proposer, comme il lui en est fait obligation, le recours à l'article 58 du traité instituant la C. E. C. A. L'application de cet article devrait mettre fin à la concurrence sauvage, génératrice de très bas prix, donc de ruine, chaque entreprise pouvant avoir une part équitable des débouchés.

Je pense que la procédure, c'est-à-dire le calcul prévu par la décision, offrira une solution équitable, si toutefois la mise en œuvre de ces dispositions est conforme à l'avis qui a été approuvé par le Conseil de ministres et en particulier par le Gouvernement français. Vous connaissez la façon dont est calculée la répartition des capacités. Vous pourrez, par conséquent, juger vous-même si cette répartition est équitable ou pas.

Quant aux problèmes sociaux, sans vouloir être trop optimiste, je crois que, compte tenu des mesures courageuses qui avaient été prises en 1978 et 1979, il ne devrait pas y avoir de licenciements supplémentaires. La réalisation du plan a été quelque peu avancée pour le groupe qui était en retard, par des méthodes qui font d'ailleurs appel au volontariat. J'espère que l'on s'en tiendra là, bien que je ne puisse évidemment pas savoir si le marché sidérurgique se redressera ou se dégradera.

M. le président. La parole est à M. Tondon.

M. Yvon Tondon. Monsieur le ministre, la situation de la Lorraine illustre bien les dramatiques insuffisances de votre politique libérale pour le développement industriel et l'emploi.

Depuis des années, les principales industries de la région lorraine — sidérurgie, textile — sont en crise et les suppressions d'emplois se multiplient.

La sidérurgie lorraine a vu ses effectifs passer de 83 000 en 1974 à 58 828 au 31 décembre 1979.

Dans l'industrie de la transformation des métaux, la Meurthe-et-Moselle a perdu 4 900 emplois entre 1976 et 1979 et le bassin de Nancy est tout particulièrement touché. Malheureusement, cette dégradation ne s'arrête pas. En 1979, selon les services de la préfecture, 44 entreprises ont fermé leurs portes en Meurthe-et-Moselle et 29 en avaient fait autant au début de l'été 1980. Depuis le 1^{er} janvier 1978, il y a plus de 4 500 chômeurs supplémentaires, uniquement dans le sud de la Meurthe-et-Moselle.

Dans ces conditions, que vont devenir les 2 939 jeunes sortant des lycées techniques de Lunéville, de Nancy, de Toul et de Pont-à-Mousson ?

Depuis des années, la Lorraine aurait eu besoin d'un véritable plan industriel. Le Gouvernement a attendu que la situation devienne véritablement catastrophique pour agir, d'une manière bien peu cohérente.

Était-il sérieux de présenter l'automobile comme solution de rechange au démantèlement de la sidérurgie ? Où sont les emplois annoncés dans ce secteur ? Est-il sérieux de se reposer sur un dispositif de primes à la création d'emplois qui profite trop souvent à des affairistes sans scrupules ?

M. Philippe Séguin. Faites-vous allusion à Renault ?

M. Yvon Tondon. La Lorraine dispose de ressources importantes en hommes, en savoir-faire, en matières premières. Il est possible et nécessaire de mieux exploiter ses ressources naturelles — bois, fer et charbon ; de moderniser les industries existantes — sidérurgie lourde, fine et métallurgie ; de développer de nouvelles activités en aval : enfin, de parvenir à une véritable diversification orientée vers la machine-outil et les biens d'équipement. Mais il faut aussi remédier au sous-développement de certains secteurs de pointe comme l'électronique et l'informatique.

Ma question est simple : cette volonté politique, l'aurez-vous, monsieur le ministre ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. le ministre de l'industrie. Monsieur le député, dans l'exposé de votre question, vous avez abordé un point auquel je suis particulièrement sensible.

Vous avez déclaré d'abord que la Lorraine a été le pays de la mono-industrie — mais on n'en finit pas d'énumérer les mono-industries de la Lorraine ! — et ensuite que pour remplacer la sidérurgie, il n'était pas sérieux de recourir à l'automobile.

Croyez-vous vraiment que l'on ait eu tort d'orienter des usines d'automobiles vers la Lorraine ? Je ne le pense pas.

M. Henri Ferretti. Moi non plus !

M. le ministre de l'industrie. J'estime que l'industrie automobile française est l'une des plus brillantes industries que nous possédions. Le fait que ses effectifs plafonnent ne change rien. Il faut s'attacher d'ailleurs à ce qu'elle poursuive ses progrès de productivité. Récemment, au Sénat, les parlementaires de toutes les formations politiques ont recommandé que le secteur de l'automobile recoure à l'automatisation et à la robotique, même au risque d'y réduire les emplois car ils se rendaient parfaitement compte que la construction des robots et des ateliers flexibles ouvrirait une nouvelle industrie qui s'annonce plus prometteuse que celle dans laquelle la machine remplacera les emplois pénibles ou dangereux.

Par conséquent, il ne faut pas regretter le moins du monde l'orientation que a favorisé l'implantation des usines d'automobiles en Lorraine. Ce sera certainement une des richesses de cette région.

Mais il faut aussi être juste et rappeler que l'industrie automobile n'a pas été la seule à s'installer en Lorraine. Les créations d'emplois qui y ont été promises par le fonds spécial d'adaptation industrielle concernaient, par exemple, l'électronique et les industries du bois. A ce propos, je répète, encore une fois, que ce ne sont pas les fonctionnaires du ministère de l'industrie qui décident des créations d'entreprises. Ils peuvent les faciliter par la mise en place de mécanismes appropriés. Qui crée les entreprises sinon les industriels ? C'est la raison pour laquelle tous ceux qui dénigrent les chefs d'entreprise et leurs profits rendent un mauvais service à la création d'emplois.

M. Henri Ferretti et M. Jean Bonhomme. Très bien !

M. le ministre de l'industrie. S'agissant maintenant de l'électronique, je rappelle que la Lorraine a été choisie comme région pilote pour deux opérations auxquelles nous attachons la plus grande importance : la mise en place de conseillers technologiques, d'une part, et la formation des petites et moyennes industries à la microélectronique, d'autre part.

Nous croyons en effet qu'un grand nombre d'industries vont être renouées par l'utilisation des microcircuits et qu'il est très important que tout le tissu industriel en soit imprégné.

Nancy a la chance de disposer d'une forte infrastructure scientifique et technologique. Il appartient à cette région d'animer elle-même ses initiatives industrielles. L'Etat l'aidera par les procédures existantes mais il est clair qu'il ne peut pas tout faire.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

La parole est à M. Xavier Hamelin.

M. Xavier Hamelin. Monsieur le ministre, au cours de la séance du 10 octobre dernier, j'ai eu l'occasion de faire le point de la situation de l'industrie textile dans la région rhéno-alpine et à l'échelon national.

M. Emmanuel Hamel. C'est vrai.

M. Xavier Hamelin. Cette industrie traverse manifestement, une fois de plus hélas ! une période noire. J'ai évoqué des faits. J'ai analysé les raisons de cette situation alarmante. J'ai fait un certain nombre de suggestions. Aussi est-ce avec un certain soulagement que nous avons pris connaissance des propos de M. le Président de la République d'abord, puis des mesures envisagées par votre département ministériel à l'issue du conseil des ministres du 5 novembre dernier.

Que le textile et l'habillement deviennent le septième thème prioritaire du renforcement industriel de notre pays est une décision qui, à nos yeux, est de nature à lever les doutes des professionnels.

Nous sommes donc très satisfaits de l'effort exceptionnel de redressement qui se dessine par le canal du C. O. D. I. S. dont vous venez d'évoquer à l'instant les objectifs et les moyens, ou du C. R. I. T., pour ne parler que des facilités d'accès aux prêts participatifs ou aux prêts divers à moyen et à long terme ; satisfaits aussi des mesures d'aide à l'innovation et à la créativité, bref, de toutes ces mesures pour développer le marché intérieur comme celui des exportations. C'est un dispositif important, mais des questions demeurent.

Une telle politique, cohérente, satisfaisante à première vue, a-t-elle des chances de réussir ? Je le souhaite personnellement, mais, après y avoir longuement réfléchi à la suite de votre intervention, j'émetts quelques réserves.

En effet est-il possible de redresser la situation quand le taux de pénétration des textiles importés reste au niveau de 51 p. 100 en France alors qu'au Japon et aux Etats-Unis il est de l'ordre de 15 à 20 p. 100 et de 38 p. 100 en moyenne dans la Communauté européenne ?

M. le président. Monsieur Hamelin, veuillez poser votre question.

M. Xavier Hamelin. J'en ai terminé, monsieur le président.

Comment asseoir durablement un marché à l'exportation sur un marché intérieur rétréci ?

Quelles sont les mesures nationales et européennes que prendra le Gouvernement, préalablement de préférence, pour infléchir ce taux de pénétration ? Il ne saurait, à mes yeux, s'agir de mesures protectionnistes, dépassées dans une économie de liberté, mais de mesures de moralisation.

Votre réponse, je l'espère, monsieur le ministre, dissipera mes inquiétudes.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. le ministre de l'industrie. Monsieur le député, il faut à la fois utiliser les statistiques et s'en méfier. Le taux de pénétration des textiles importés sur le marché français est fait de tout un ensemble de chiffres et l'effet de série, qui permet de retracer de façon pertinente la maîtrise du marché national, n'a d'intérêt que s'il porte sur des produits comparables ; cela a beaucoup moins de signification quand on additionne le nombre de pantalons avec le nombre de slips et le nombre de soutien-gorge ! Par conséquent, ce qui importe c'est le taux de pénétration des produits dont on cherche à maintenir la production en France.

Il faut se méfier de la globalisation professionnelle. Elle nous a joué un mauvais tour dans le cas de la sidérurgie, et elle serait encore plus dangereuse dans l'industrie du textile qui compte 6 000 entreprises. Des chiffres globaux peuvent certes donner des indications mais il faut prendre garde à ne pas en tirer des conclusions hâtives et erronées.

Pour répondre à votre question précise, il faut établir une distinction entre les concurrences.

Dans les pays en voie de développement, les bas salaires constituent un avantage intrinsèque qui durera pendant très longtemps et qui est une donnée dont il faut tenir compte. On ne peut lutter contre cet avantage que par une mécanisation plus poussée, pour compenser ce coût supérieur de main-d'œuvre, ou par la conclusion d'accords internationaux établissant un système de quotas qui permet, sinon d'empêcher l'entrée du produit correspondant, du moins de la réguler avec suffisamment de progressivité pour que l'évolution vers d'autres productions, où elle est bien placée, soit possible à l'industrie française.

S'il s'agit maintenant de la concurrence des pays industrialisés, la réponse est simple : il faut faire aussi bien et même mieux qu'eux. Pour y parvenir, il faut innover, il faut être productif et il faut investir. Il faut bien entendu lutter contre les éventuels truquages par des moyens qui, quelquefois, ne sont pas

faciles à mettre en œuvre, comme par exemple les droits anti-dumping, dont l'application a été demandée et obtenue il n'y a pas très longtemps sur les fibres textiles américaines.

Le Gouvernement est très attentif à la surveillance des importations et à la lutte contre les fraudes. Je signale que les plafonds globaux sont et seront respectés. Les quotas chinois n'ont pas été dépassés ; ils ont simplement été révisés par un traité international, à la suite duquel, d'ailleurs, certains industriels français ont trouvé qu'on n'importait pas assez de tissus chinois, alors que d'autres ont estimé qu'on en importait trop.

De plus, nous faisons jouer les clauses de sauvegarde pour introduire, quand cela est nécessaire, de nouvelles limitations, par un mécanisme de « sortie de panier ». La France est, avec la Grande-Bretagne, le pays le plus actif en la matière puisque, sur cent mesures au niveau européen, nous en avons obtenu vingt-cinq, une douzaine étant en cours de négociation.

Nous surveillons attentivement la libre pratique : trois cents trente quotas font l'objet de surveillance pour 1980 et 1981. La France a obtenu quarante mesures de protection au titre de la libre pratique depuis le début de 1980.

Vous pouvez donc constater l'ampleur de l'action du Gouvernement. Mais l'action de protection serait nuisible si elle ne s'accompagnait pas simultanément d'une volonté d'évolution des entreprises, afin que l'industrie, après avoir effectivement souffert, effectue un redressement durable. Voilà ce que je ne cesse de répéter à nos industriels.

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981, n° 1933 (rapport n° 1976 de M. Fernand Icart, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Industrie (*suite*) :

Annexe n° 23 (Industrie). — M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial ; avis n° 1981, tome XII, de M. Julien Schvariz, au nom de la commission de la production et des échanges ;

Annexe n° 24 (Petite et moyenne industrie). — M. Alain Devaquet, rapporteur spécial ; avis n° 1981, tome XIII, de M. Xavier Hamelin, au nom de la commission de la production et des échanges.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.